

**EVALUATION DU PROGRAMME DE COOPERATION PAYS 2018-2022 DU PNUD BURKINA**

**---------------**

**RAPPORT FINAL**

**-------------------------**

**Décembre 2021**

**Consultants**

**Mme Yao-Yao Cissé Aissatou**

**Mme Kabore Samandoulougou Rasmata**

**Dr Yougbaré Robert**

# INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE COOPERATION PAYS ET A L’EVALUATIO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Informations sur le Programme** |  |  |
| Titre du Programme | PROGRAMME DE COOPERATION PAYS 2018-2022 DU PNUD | |
| Numéro Atlas | IC NOTICE N° 030 bis/2021/PNUD-BFA | |
| Produit et résultat institutionnel |  |  |
| Pays | Burkina Faso |  |
| Régions | Régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et de l’Est | |
| Date de signature du document de projet | 30 janvier 2020 |  |
| Dates du programme | Démarrage : Janvier 2018 | Fin prévue : Décembre 2022 |
| Budget du programme | 135 253 000 USD |  |
| Dépenses engagées à la date de l’évaluation | 75 806 430 USD |  |
| Source de financement | Gouvernement, PNUD, Système de Nations Unies, Partenaires Techniques et Financiers, Fonds de consolidation de la paix | |
| Gender Marker | 2 |  |
| Agence d’exécution | PNUD |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Informations relatives à l’évaluation** | |  |
| Type d’évaluation  (Projet/réalisation/thématique/DPP etc.) | Document de Programme Pays (DPP) | |
| Finale/mi-parcours/autre | Finale |  |
| Période évaluée | Début | Fin |
| Janvier 2018 | Novembre 2021 |
| Évaluateurs | Mme YAO-YAO AISSATOU | Mme SAMANDOULOUGOU RASMATA |
| Adresse email de l’évaluateur | aissatouyy@gmail.com | Samandoulougou.rasmata@gmail.com |
| Evaluateurs | Dr. YOUGBARE ROBERT |  |
| Adresse email de l’évaluateur | yougbaro@gmail.com |  |
| Dates de l’évaluation | Début | Fin |
| Septembre 2021 | Novembre 2021 |

# REMERCIEMENTS

L’équipe d’évaluation adresse ses sincères remerciements à Monsieur le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à Madame la Représentante Résidente Adjointe pour leurs orientations et l’attention accordée à cet exercice.

Nos remerciements s’adressent également au personnel du PNUD, particulièrement aux collègues du Oversight Unit et Team Leader Gouvernance, pour leur disponibilité et les appuis apportés à l’équipe d’évaluation dans la collecte des données, l’organisation des entretiens avec les divers partenaires et les visites de sites.

L’équipe d’évaluation tient aussi à exprimer sa profonde gratitude aux partenaires nationaux particulièrement, aux équipes PNUD des Bureaux Intégrés, aux Agences du Système des Nations Unies des bureaux intégrés et aux Partenaires Techniques Financiers rencontrés pour les échanges fructueux qui ont éclairé notre analyse sur le partenariat, le positionnement stratégique et la pertinence des interventions du PNUD.

# TABLE DES MATIERES

[INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE COOPERATION PAYS ET A L’EVALUATIO 1](#_Toc92553328)

[REMERCIEMENTS 3](#_Toc92553329)

[TABLE DES MATIERES 4](#_Toc92553330)

[LISTE DES TABLEAUX 6](#_Toc92553331)

[LISTE DES FIGURES 6](#_Toc92553332)

[LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 7](#_Toc92553333)

[RESUME INTRODUCTIF 10](#_Toc92553334)

[INTRODUCTION 21](#_Toc92553335)

[I. DESCRIPTION DE L’INTERVENTION 21](#_Toc92553336)

[II. CHAMP ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION 27](#_Toc92553337)

[2.1 Champ de l’évaluation 27](#_Toc92553338)

[2.2 Objectifs de l’évaluation 27](#_Toc92553339)

[2.3 Critères d’évaluation 28](#_Toc92553340)

[2.4 Questions d’évaluation 28](#_Toc92553341)

[III. APPROCHE ET METHODES D’EVALUATION 29](#_Toc92553342)

[3.1 Approche de l’évaluation 29](#_Toc92553343)

[3.2 Sources de données 29](#_Toc92553344)

[3.3 Échantillon et cadre d’échantillonnage 29](#_Toc92553345)

[3.4 Instruments et procédures de collecte des données 30](#_Toc92553346)

[3.5 Normes de performance 30](#_Toc92553347)

[3.6 Participation des parties prenantes 31](#_Toc92553348)

[3.7 Considérations éthiques 31](#_Toc92553349)

[3.8 Informations relatives aux évaluateurs 31](#_Toc92553350)

[3.9 Principales limites de la méthodologie et de l’évaluation 31](#_Toc92553351)

[IV. ANALYSE DES DONNEES 32](#_Toc92553352)

[V. CONSTATATIONS 32](#_Toc92553353)

[5.1 Pertinence 32](#_Toc92553354)

[5.1.1 Pertinence en matière de gouvernance 32](#_Toc92553355)

[5.1.2 Pertinence en matière de croissance inclusive 35](#_Toc92553356)

[5.1.3 Pertinence en matière de résilience 36](#_Toc92553357)

[5.2 Cohérence 42](#_Toc92553358)

[5.2 Efficacité 44](#_Toc92553359)

[5.3.1 Efficacité en matière de gouvernance 44](#_Toc92553360)

[5.3.2 Efficacité en matière de Croissance inclusive 51](#_Toc92553361)

[5.3.3 Efficacité en matière de résilience 59](#_Toc92553362)

[5.3.4 Efficacité du dispositif de suivi-évaluation 64](#_Toc92553363)

[5.4 Efficience 64](#_Toc92553364)

[5.4.1 Efficience en matière de gouvernance 64](#_Toc92553365)

[5.4.2 Efficience en matière de croissance inclusive 66](#_Toc92553366)

[5.4.3 Efficience en matière de résilience 67](#_Toc92553367)

[5.4.4 Efficience en matière d’allocation des ressources 67](#_Toc92553368)

[5.5 Durabilité 69](#_Toc92553369)

[5.6 Genre 70](#_Toc92553370)

[5.7 Innovation 72](#_Toc92553371)

[VI. CONCLUSION 72](#_Toc92553372)

[VII. RECOMMANDATIONS 72](#_Toc92553373)

[VIII. ENSEIGNEMENTS TIRES 76](#_Toc92553374)

[IX. PERSPECTIVES 76](#_Toc92553375)

[ANNEXES 78](#_Toc92553376)

[A1. TDR de l’évaluation 78](#_Toc92553377)

[A2. Tableau des normes de performance 88](#_Toc92553378)

[A3. Matrice d’évaluation 92](#_Toc92553379)

[A4. Instruments de collecte des données (guides d’entretien) 103](#_Toc92553380)

[A5. Liste des personnes ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités – les focus groups réalisés 112](#_Toc92553381)

[A6. Liste des documents consultés 123](#_Toc92553382)

[A7. Tableau des projets/programmes 124](#_Toc92553383)

[A8. Code de conduite signé par les évaluateurs 126](#_Toc92553384)

# LISTE DES TABLEAUX

[Tableau 1: Présentation du Programme pays 2018-2022 10](#_Toc92553385)

[Tableau 2: Alignement du CPD sur le PNDES, les effets UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD, les ODD/l'Agenda 2030 et l’Agenda 2063 12](#_Toc92553386)

[Tableau 3: Rappel des piliers et produits correspondant de l'effet 1 du Programme 33](#_Toc92553387)

[Tableau 4 : Rappel des piliers et produits correspondant de l'effet 2 du Programme 35](#_Toc92553388)

[Tableau 5: Rappel des piliers et produits correspondant de l'effet 3 du Programme 36](#_Toc92553389)

[Tableau 6: Contribution des bailleurs de fonds (2018-2021) en dollar US 41](#_Toc92553390)

[Tableau 7: Ratio de management 68](#_Toc92553391)

[Tableau 8: Synthèse des recommandations 74](#_Toc92553392)

# LISTE DES FIGURES

[Figure 1: Contribution des bailleurs (2018-2021) 68](#_Toc92553393)

[Figure 2 : Ratio de management 69](#_Toc92553394)

# LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| AccLab | Laboratoire d’Accélération |
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| ALG | Autorité de développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma |
| BM/BID/BAD | Banque Mondiale/Banque Islamique de Développement/Banque Africaine de Développement |
| BCRR | Building Capacities for Resilient Recovery |
| BdM | Boucle du Mouhoun |
| BI | Bureaux Intégrés |
| CAD/OCDE | Comité d’Aide au Développement/ Organisation pour la Coopération et le Développement Economique |
| CSD | Cadres Sectoriels de Dialogue |
| CSM | Conseil Supérieur de la Magistrature |
| CENI | Commission Electorale Nationale Indépendante |
| CICAFIB | Coordination des Activités de développement des Filières Biocarburants au Burkina Faso |
| CNDH | Commission Nationale des Droits Humains |
| COLIBRIS | Collaborate and Innovate for Business Resilience and Inclusive Solutions |
| CONASUR | Conseil National de Secours d’Urgence |
| COPEGOL | Compétition pour l’excellence dans la gouvernance locale |
| COSED | Cohésion Sociale, Sécurité et État de Droit |
| COVID 19 | Coronavirus Virus Disease |
| CPD | Document de Programme de Pays (Country Programme Document) |
| CREME | Réponse Urgente et Proactive de Création d’Emploi pour les jeunes |
| CT | Collectivités Territoriales |
| GARSI | Groupe d'Action Rapide et d'Intervention du Sahel |
| DGEP | Direction Générale de l’Economie et de la Planification |
| DIM | Modalité d’Implémentation Directe |
| DPPD-PAP | Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses - Projet Annuel de Performance |
| EBA FEM | Adaptation Basée sur les Ecosystèmes - Fonds pour l’Environnement Mondial |
| EIPP | Evaluation Indépendante du Programme de Pays |
| EEI | Engins Explosifs Improvisés |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture |
| FDS / GSP | Forces de Défense et de Sécurité / Groupement des Sapeurs-Pompiers |
| GAR | Gestion Axée sur les Résultats |
| GEF | Fonds pour l'environnement mondial (Global Environment Facility) |
| GOLCOS | Gouvernance locale et à la Cohésion sociale |
| HACT | Approche Harmonisée des transferts en espèces (Harmonized Approach to Cash Transfer) |
| HCDH | Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l’Homme |
| HCR | Haut-Commissariat pour la Réfugiés |
| HCRUN | Haut-Commissariat pour la Réconciliation et l’Unité Nationale |
| HIMO | Haute Intensité de Main-d'œuvre |
| IDH | Indice de Développement Humain |
| INS | Institut Nationale de Statistique |
| INSD | Institut National de Statistique et de la Démographie |
| JDDP | Projet d’appui à la promotion, la protection des Jeunes consolidateurs de paix et Défenseurs des Droits de la Personne |
| MAPS | Stratégie d’intégration, d’Accélération et d’Appui aux Politiques |
| MATD | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation |
| MdO | Mare d’Oursi |
| MINEFID | Ministère Economie Finance et Développement |
| MJDHPC | Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique |
| Nexus HDP | Nexus Humanitaire-Développement et Paix |
| NIM | Modalité d’Implémentation Nationale |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| ONAFAR | Observatoire National des Faits Religieux |
| ONAPREGECC | Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires |
| ONG / OSC | Organisation Non Gouvernementale / Organisation de la Société Civile |
| ONUDC | Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime |
| OS / PS | Objectif Spécifique / Plan Stratégique |
| PADEL | Programme d’Appui au Développement des Économies locales |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PAMED | Programme d’Amélioration des Moyens d’Existence Durables |
| PAPCiDDeL | Projet d’Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local |
| PBF | Fonds pour la Consolidation de la Paix |
| PBSO | Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix |
| PCD / PLD | Plan Communal de Développement / Plan Local de développement |
| PDI | Personnes Déplacées Internes |
| PFNL | Produit Forestier Non Ligneux |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PAPE | Programme d’Appui au Processus Electoral |
| PA-PNDES | Projet d’Appui au Plan National de Développement Économique et Social |
| PTA | Plan de Travail Annuel |
| PTF / UE | Partenaires Techniques et Financiers / Union Européenne |
| PNA | Plan National d’Adaptation à la variabilité et aux Changements Climatiques |
| PNDD | Politique Nationale de Développement Durable |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PROFEJEC | Projet Femmes, Jeunes, Entrepreneuriat et Citoyenneté |
| PTMF | Plateforme Multifonctionnelle |
| PPBA | Prevention and Peacebuilding Assessment |
| PUS | Programme d’Urgence du Sahel |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l’Habitation |
| ROAR | Rapport Annuel Axé sur les Résultats |
| SP-CNLS | Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA |
| RSS | Réforme du Secteur de la Sécurité |
| SICOFORMO | Système d’Informations géo-climatique, agro écologique et hydrologique |
| SMART | Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel |
| SNU / ONU | Système des Nations Unies / Organisation des Nations Unies |
| TDR | Termes de Référence |
| TEF | Fondation Tony Elumelu |
| TIC / IC | Technologie de l’Information et de la Communication / Informations Ciblées |
| UBA | United Bank for Africa |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l’Enfance |
| UNDAF | Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement |
| UNMAS | Journée internationale de sensibilisation aux mines et d'assistance à l'action contre les mines |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets |
| USD | United States Dollar |
| VBG | Violence Basée sur le Genre |
| VIH/SIDA | Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immuno- Déficience Acquise |
| VJRN | Vérité, Justice, Réconciliation Nationale |
| VNU | Volontaire des Nations Unies |
| VNUC | Volontaire des Nations Unies Communautaires |

# RESUME INTRODUCTIF

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le cadre du Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement (UNDAF 2018-2020), a entrepris d’accompagner le Burkina Faso dans son processus de fondation d’une société ouverte, pacifique et résiliente en réponse aux défis et vulnérabilités qui caractérisent le contexte sécuritaire, sociopolitique, économique et environnemental. C’est dans cette perspective que le Programme pays (CPD 2018 -2020) a été adopté. Ce programme met l’accent sur trois effets : (i) le renforcement de l’Efficacité institutionnelle, de l’Etat de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; (ii) la promotion de la Croissance inclusive et durable et du travail décent et ; (iii) le renforcement de la Résilience face aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. Il a connu une extension jusqu’en 2022, pour tenir compte notamment de la finalisation du nouveau référentiel de développement, des échéances électorales, de l’insécurité persistante et de la Pandémie de la COVID-19. Le budget global initialement estimé à 377 180 040 USD a été ajusté pour se situer à hauteur de **135 253 000 USD** pour le Programme 2018-2022.

Tableau 1: Présentation du Programme pays 2018-2022

|  |  |
| --- | --- |
| **Effet 1 :** D'ici 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et la population du Burkina Faso, en particulier les plus exposés aux risques de conflit et d'insécurité, vit en paix et en sécurité dans un État de droit  **Axe 1** : Efficacité institutionnelle, primauté du droit, cohésion sociale et sécurité | |
| **Pilier1 :** Efficacité institutionnelle | 2 produits et 6 indicateurs |
| **Pilier 2 :** Primauté du droit | 1 produit et 1 indicateur |
| **Pilier 3 :** Cohésion sociale et sécurité | 3 produits et 7 indicateurs |
| **Effet 2 :** D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire.  **Axe 2** : Croissance sans exclusion et durable, travail décent et sécurité alimentaire | |
| **Pilier 1 :** Appui à l’accès à l’énergie | 1 produit et 4 indicateurs |
| **Pilier 2 :** Appui au développement des économies locales | 1 produit et 2 indicateurs |
| **Pilier 3 :** Gestion durable des ressources naturelles | 2 produits et 5 indicateurs |
| **Effet 3 :** D'ici 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, dans les zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux.  **Axe 3** : Résilience face aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences d’ordre humanitaire. | |
| **Pilier 1 :** Appui au système national d’information climatique | 1 produit et 3 indicateurs |
| **Pilier 2 :** Renforcement des capacités nationales et locales de résilience face aux risques de catastrophes et situations d’urgence | 1 produit et 1 indicateur |

La présente évaluation a pour but d’analyser la performance du CPD en se basant sur les critères définis par le Comité d’Aide au Développement (CAD) de l’Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE), à savoir la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité. Ont été également considérées, la capacité du CPD à contribuer à l’égalité des sexes, plus particulièrement, à l’autonomisation des femmes, et sa capacité à renforcer la résilience des populations du Burkina Faso face aux chocs climatiques.

Cette évaluation est principalement destinée au PNUD et au Gouvernement du Burkina Faso ainsi qu’à tous les acteurs impliqués dans le Cadre de Coopération. Elle vise à mesurer les progrès réalisés dans les interventions du CPD. Ainsi, elle devra déterminer dans quelle mesure ou proportion, le CPD a réalisé les résultats pour l’atteinte des effets qui étaient attendus, en vue de mettre à leur disposition à travers les différents ministères impliqués, des leçons apprises et des recommandations, pour une meilleure orientation, ou définition de leurs interventions futures.

Un échantillon de 523 personnes dont 207 femmes (39%) a été interrogé. En plus de Ouagadougou, les localités de Bobo Dioulasso, Kaya, Koudougou, Dédougou et Dori ont fait l’objet de visites de terrain. L’évaluation a adopté une approche qualitative, en collectant les données à travers une revue documentaire, des entretiens individuels semi-structurés, des focus groups (27) et des observations lors des visites de terrain.

L’analyse des résultats repose sur les constats effectués à partir de l’analyse de contenu, en recherchant prioritairement à apporter une réponse aux différentes questions contenues dans les termes de référence.

**Constats généraux**

**Pertinence** **: Alignement sur les priorités nationales (PNDES)** : Les résultats de l’évaluation soulignent une forte pertinence du CPD tant au niveau de sa formulation que la mise en œuvre des différents projets et programmes. La pertinence est illustrée par le fait que le Programme répond effectivement aux besoins réels de développement exprimés par le Gouvernement (Plan National de Développement Economique et Social - PNDES 2016-2020) et les populations (résultats des interviews). Ses trois domaines d’intervention sont alignés sur les priorités du PNDES pour contribuer à l'objectif national de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous, induisant l'amélioration du bien-être social. Dans ce cadre, l’appui du PNUD au PNDES a contribué à l’organisation de la conférence des partenaires du Burkina Faso pour le financement en 2016 et celle en 2018. Cette dernière conférence a permis de renouveler et de confirmer l’engagement des partenaires à soutenir financièrement le pays dans le secteur agro-sylvo-pastoral mais également, la mise en œuvre du Programme d’Urgence pour le Sahel (PUS) et le Programme d’Appui au Développement des Economies Locales (PADEL). Le PNUD a aussi contribué à l’éligibilité du pays au Fonds de Consolidation de la Paix.

**Alignement sur l’UNDAF et les ODD** : Le CPD est aligné dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (UNDAF 2018-2020) et le Plan Stratégique du PNUD. Il ressort également de l’analyse que le CPD a été formulé de manière suffisamment participative et inclusive (évaluation des projets financés par le PNUD, mars 2017, évaluation indépendante du cycle, enquête PNUD sur les partenaires de 2016, résultats des entretiens de la présente évaluation). Le CPD est aussi aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l’Agenda 2063.

Le PNUD a appuyé le pays pour la préparation du Rapport National Volontaire sur les objectifs de développement durable, matérialisant ainsi, sa forte implication au côté du Gouvernement pour la réalisation de ces objectifs.

Par ailleurs, le PNUD a su s’adapter au contexte évolutif du pays en adoptant des mesures de mitigation des différents risques sécuritaires et sanitaires qui affectent le Burkina Faso. Ainsi, de par sa flexibilité, il a adapté sa programmation à travers un ajustement aux niveaux stratégique et opérationnel. Ainsi, les axes du CPD ont été revus et les produits ajustés dans une esquisse d’approche programme afin de mieux répondre aux nouveaux défis sécuritaires, sanitaires et environnementaux auxquels le pays fait face. Le PNUD a contribué à la résilience de la population en adhérant à l’initiative « Build Resilience to Shocks and Crisis-SP » à travers la formulation de multiples projets (voir annexe) dans ce domaine visant à appuyer les populations y compris les PDI et les populations hôtes, contribuant ainsi, à une réduction des tensions.

Au niveau des arrangements institutionnels, l’évaluation note l’utilisation de deux modalités de gestion (DIM et NIM). Mais la modalité d’exécution directe par le PNUD a été la plus utilisée. Ce choix a été motivé par le contexte et la règlementation nationale, les types de ressources et les bailleurs. Des mesures ont toutes fois été prises (Comités de revue, maitrise d’ouvrage locale, etc.) pour assurer le suivi stratégique et opérationnel. Au regard de ces différents points positifs observés, la pertinence est jugée très satisfaisante (4/4).

Tableau 2: Alignement du CPD sur le PNDES, les effets UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD, les ODD/l'Agenda 2030 et l’Agenda 2063

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axes du CPD** | **Priorités nationales (PNDES)** | **Effets UNDAF** | **Plan Stratégique du PNUD (PS)** | **ODD/Agenda 2030** | **Agenda 2063** |
| **AXE 1 :** Efficacité institutionnelle, primauté du droit, cohésion sociale et sécurité | **Axe stratégique 1** : Réforme des institutions et modernisation de l’administration | **Effet 1 :** D’ici à 2020, améliorer l’efficacité des institutions et faire en sorte que la population du Burkina Faso, en particulier les personnes les plus exposées aux risques de conflit et d’insécurité, vive dans la paix et la sécurité dans un État de droit | Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d’expression, le développement, l’état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides | **ODD 16 :** Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (Paix, justice et institutions efficaces) | Aspiration 3 : « Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l’homme, justice et état de droit sont à l’ordre du jour »  Aspiration 4 : « Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ». |
| **AXE 2 :** Croissance sans exclusion et durable, travail décent et sécurité alimentaire | **Axe stratégique 3** : Revitaliser le secteur productif et stimuler la création d’emplois | **Effet 2**: D’ici à la fin de 2020, faire en sorte que les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d’intervention (urbaines/rurales), voient leurs revenus augmenter, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire | La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus | **ODD :** 1, 5, 7, 8, 10, 12 et 13 | Aspiration 1 : « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable » |
| **AXE 3** : Résilience face aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux urgences d’ordre humanitaire | **Axe stratégique 3** : Revitaliser le secteur productif et stimuler la création d’emplois | **Effet 3**: D’ici à 2020, les populations dans les zones ciblées, en particulier les groupes vulnérables, sont plus résistantes aux chocs climatiques et écologiques. | Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques | **ODD** : 1, 2, 6, 7, 10, 11, 13, 15 et 17 | Aspiration 1 : « Une Afrique Prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » |

**Cohérence** : L’analyse de la cohérence repose sur l’examen de la cohérence interne et externe. La cohérence interne concerne le cadre logique et la théorie du changement qui le sous-tend. La cohérence externe quant à elle, concerne la compatibilité, la synergie, la complémentarité du CPD avec d’autres interventions au Burkina. Il s’est donc agi d’analyser dans quelle mesure le CPD s’inscrit dans un cadre plus global et quelle a été sa valeur ajoutée. Plusieurs questions ont guidé l’évaluation. Les évidences reposent principalement sur les informations contenues dans la revue documentaire, notamment le cadre des résultats et le Rapport Annuel Axé sur les Résultats (ROAR).

Cohérence interne : le cadre des résultats ajusté reste assez cohérent dans l’ensemble, au regard du lien qui existe entre les effets, les produits et les indicateurs. Cependant, des efforts pour renseigner les valeurs de référence et les cibles des indicateurs sont nécessaires pour permettre un suivi-évaluation adéquat du processus de changement transformationnel des résultats du CPD, et faciliter l’appréciation des progrès réalisés dans ces indicateurs sur une base quantitative (calcul des taux de réalisation). Par ailleurs, pour les indicateurs qui ne disposent pas de référence, l’usage des proportions n’est pas adéquat, car il exige de connaitre le nombre total de la population cible. L’évaluation recommande pour de tels indicateurs, les quantités en lieu et place des proportions. A titre illustratif, l’indicateur 1.4.1 : Pourcentage des acteurs du secteur de la sécurité disposant de connaissance techniques et d'outils adéquats pour prévenir et atténuer les menaces à la sécurité, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d’égalité des sexes, pourrait être reformulé de la manière suivante : Nombre d’acteurs du secteur de la sécurité disposant de connaissance techniques et d'outils adéquats pour prévenir et atténuer les menaces à la sécurité, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d’égalité des sexes.

Au niveau des produits, l’évaluation note que les formulations montrent la volonté du CPD d’adresser les principaux problèmes identifiés lors des évaluations. Elle constate une intervention simultanée sur les trois effets tout en montrant à travers la théorie du changement, l’existence des liens entre les différents produits.

Dans le cadre de l’extension du CPD, certains produits initialement prévus dans la matrice des résultats ont été remplacés par d’autres, en raison des changements intervenus dans le contexte afin de mieux répondre aux besoins. Ainsi, l’axe 1 qui avait 5 produits comporte 6 produits dont certains ont été renforcés (P1.3, P1.4 et P1.5), le produit P1.1, il a été complètement changé. Pour l’axe 2, les produits P2.1 et P2.3 ont été renforcés et le produit P2.4 nouvellement formulé. L’axe 3 qui avait 3 produits se retrouve avec 2 dans le cadre ajusté. Le produit P3.1 a été renforcé et le produit P3.2 nouvellement formulé. Ces modifications sont du reste, une illustration de la flexibilité du Programme à s’adapter aux variations des priorités nationales.

Cohérence externe: le CPD s’inscrit dans une vision plus globale et partagée du développement. Ses axes et produits sont en cohérence avec plusieurs objectifs nationaux consignés dans les programmes sectoriels mais aussi avec ceux des agences du Système des Nations Unies (SNU) et les secteurs appuyés par les donateurs internationaux.

Par exemple, dans la mise en œuvre, le CPD participe à l’atteinte des résultats du PADEL, un programme gouvernemental à travers les interventions au niveau de sa composante 2 pour contribuer à l’amélioration des conditions de vie des populations du Sahel. A titre d’illustration, dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits, trois projets conjoints financés par le PBF notamment les projets “Jeunes et Paix, une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina” sont mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le PNUD, “Gestion Pacifique des Conflits Locaux” simultanément mis en œuvre par le Haut-Commissariat des réfugiés (HCR) et le PNUD, “Améliorer la confiance entre Populations, Administration et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans les régions du Sahel et du Nord” mis en œuvre par l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le PNUD et qui fait intervenir la République Fédérale d’Allemagne. Par ailleurs, le PNUD a joué un rôle de leadership pour l’opérationnalisation de l’approche Nexus Humanitaire-Développement et Paix (Nexus HDP) avec la réalisation del’analyse des capacités d’intervention des acteurs pour un renforcement du Nexus, avec Interpeace, etc. La cohérence est jugée satisfaisante (3,5/4).

**Efficacité** : La mise en œuvre du CPD a permis de réaliser plusieurs produits attendus qui ont généré des résultats tangibles à travers des indicateurs des trois effets.

Au niveau de l’effet 1, le CPD a contribué positivement au processus de consolidation de l’Etat de droit, de la démocratie et la paix au Burkina Faso. Le PNUD a joué un rôle majeur dans l’organisation des élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 à travers la fourniture d’une assistance technique de qualité, le renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et des institutions clés en charge du contentieux électoral et des permanences judiciaires mises en place, permettant le traitement diligent des recours lors des scrutins, la coordination des partenaires du panier de fonds, la formation, la sensibilisation, etc. En vue de s’inscrire dans une approche de cycle électoral et renforcer son rôle de leadership, le PNUD devra anticiper en accélérant la préparation de ses interventions notamment en matière de plaidoyer et la formation pour les prochaines élections locales.

En matière de planification, l’appui du PNUD a permis de renforcer les capacités techniques des structures et des acteurs en charge de la planification pour la formulation des politiques publiques des projets et programmes, tenant compte des principes-clés de programmation.

Dans le domaine de la justice, les interventions ont contribué à rendre la justice plus accessible aux populations notamment les plus vulnérables à travers une nouvelle organisation du système judiciaire et la tenue des audiences foraines. Au niveau de la sécurité, les interventions avec la collaboration du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF), ont permis au Burkina Faso de disposer d’une politique de sécurité nationale assurant une vision commune et partagée de l’ensemble des acteurs. Un mécanisme de protection des défenseurs des droits humains a été mis en place Dans le même esprit, le plaidoyer a permis l’adoption et la vulgarisation de la loi révisée portant sur la lutte contre le VIH/SIDA et Protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que son décret d’application auprès des parlementaires et des acteurs de la chaine judiciaire. Ces différentes actions ont contribué à créer les conditions en vue d’avoir un environnement juridique plus favorable à la réponse nationale au VIH (Rapport du SP-CNLS, décembre 2019). Ces appuis renforcent également la prise en compte des questions de droits humains dans les interventions du CPD.

En matière de cohésion sociale, l’appui a permis au pays de disposer d’outils stratégiques et programmatiques, notamment la Stratégie Nationale de Promotion de la Cohésion Sociale devant guider et rationnaliser les interventions. Dans ce cadre, les capacités des structures locales pour la prévention et la gestion des conflits communautaires ont été renforcées à travers l'appui apporté à l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) pour l'installation, la formation et l'équipement de ses démembrements régionaux (Sahel, Centre-Nord, Est et Boucle du Mouhoun ainsi que l’établissement de couloirs de transhumance contribuant à réduire les conflits. Toutefois, la persistance des conflits dans les zones concernées exige une intervention plus poussée afin d’élargir les capacités d’intervention de l’Observatoire et les autres mécanismes de gestion de conflits dans la zone.

Concernant l’effet 2 et en matière de croissance inclusive, le CPD a contribué au renforcement des capacités de planification et de conduite du processus de développement à la base et des infrastructures des différentes zones d’intervention du Programme, démontrant sa contribution au développement inclusif et durable à la base. Les interventions du PNUD ont permis de doter des femmes, des jeunes et des couches vulnérables d’attitudes et d’aptitudes tournées vers l’entrepreneuriat favorisant ainsi l’auto-emploi et la génération de revenus. D’autres interventions dans divers domaines pour les femmes et les jeunes, permettent de confirmer que l’appui du PNUD a contribué efficacement à l’autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes. Mais, la multiplicité des initiatives entreprises et la durée pèsent sur la saisie de leur effet de façon globale. Mais, la courte durée des formations, la faiblesse des financements ainsi que la multiplicité des initiatives entreprises pèsent sur la saisie de leur effet de façon globale et la qualité des résultats.

Par rapport à l’effet 3 dans le domaine de la résilience, les interventions ont contribué à l’amélioration de la connaissance et la compréhension des risques climatiques par les acteurs. Au niveau institutionnel, la mise en place du système d’informations géo-climatique, agro écologique et hydrologique (SICOFORMO) a permis une meilleure connaissance des zones critiques pour les services agro écologiques et hydrologiques, leur rôle dans les moyens de subsistance et une meilleure connaissance des impacts probables des changements climatiques. Au niveau communautaire, les actions entreprises pour la résilience des populations à travers les subventions et les formations ont permis aux jeunes, hommes et femmes de monter des micro-projets dans divers domaines : l’agriculture (maraichage), l’élevage (embouche), l’artisanat et le commerce (ROAR 2018). D’importantes activités réalisées ont eu des résultats probants en termes de création d’emplois verts, d’organisation communautaire, etc.

S’inscrivant dans les principes directeurs du SNU de soutenir les pays, sauver des vies, ralentir la propagation du Coronavirus, au niveau stratégique, les appuis du PNUD ont permis au Gouvernement de disposer d’une étude d’impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso qui devrait contribuer à assurer une relance nationale de qualité et positionner le pays sur un nouveau chemin de croissance et de développement vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Le soutien à la réponse de la COVID-19 au plan national a permis aussi de renforcer la coordination nationale, la prise en compte des aspects sociaux en mobilisant 3 370 jeunes filles et garçons à travers 270 communes pour la sensibilisation de la population sur la pandémie et l’accès à l’information. De nombreux produits sanitaires mis à disposition du système de santé ont contribué à améliorer la protection et la prise en charge des populations malades.

Le caractère transformationnel de ces résultats pour contribuer à l’atteinte des effets escomptés aurait été mieux reflété, si des références et les cibles avaient été précisées au niveau des indicateurs de résultats. Par ailleurs, la multiplicité des initiatives rend difficile la démonstration de leur impact global. Les initiatives portant sur la mise en place de grands programmes (COSED, GOLCOS, PAPE et PAMED) constituent un début d’application de l’approche programme qui mérite d’être renforcée dans une perspective de gestion axée sur les résultats.

Concernant les thématiques transversales (droits humains, égalité des sexes et personnes vivant avec un handicap), le CPD a été conçu dans le principe de « ne laisser personne de côté ». Ceci a été démontré dans les actions de mise en œuvre. Toutefois, malgré les efforts fournis dans le cadre de l’autonomisation des femmes et de protection à travers les différentes interventions, les plans de travail et les rapports d’activités ne fournissent pas suffisamment de données qui renseignent sur leur prise en compte. Les actions ne s’inscrivent pas dans une vision globale qui permet de démontrer des résultats transformationnels. La mission constate l’initiative prise par le bureau de réaliser une revue de la prise en compte du Genre dans le portefeuille du Bureau Pays PNUD au Burkina Faso 2018-2020 et une analyse genre afin d’évaluer le niveau de prise en compte du genre dans le processus électoral de 2020. En outre, tous les projets des différents portefeuilles comportent des marqueurs genre indiquant le niveau d’implication et des budgets correspondants.

Malgré certaines lenteurs constatées au niveau de la mise à disposition des ressources financières et la lourdeur des procédures, l’efficacité a été jugée satisfaisante (3/4). Cette appréciation est d’autant plus favorable que les conditions d’intervention du PNUD dans le pays se sont dégradées, à la fois du fait du contexte sécuritaire, de plus en plus hostile aux actions de développement, et à la pandémie de la COVID-19.

**Efficience** : Les résultats indiquent que la gestion du CPD a été économiquement et financièrement efficiente. Au niveau organisationnel, l’efficience étant appréciée par rapport à la modalité d’exécution et au dispositif de gestion du Programme, il a été constaté une forte utilisation du DIM dans la mise en œuvre, ce qui a pour avantage l’optimisation de la gestion avec le transfert de certaines responsabilités aux parties responsables (la sécurisation des acquisitions, le meilleur rapport coût/avantage, économie d’échelle et l’accélération de la mise en œuvre). Le recours aux Bureaux Intégrés (BI), aux Volontaires des Nations Unies (VNU) et Points focaux a été une approche efficiente qui a permis au PNUD de mieux se rapprocher des populations, d’améliorer l’obtention des résultats et de renforcer la stratégie de synergie et la complémentarité entre les acteurs clés intervenant dans les zones d’insécurité. Cette approche devrait être maintenue et élargie.

L’utilisation des ressources financières a été efficiente au cours de la période telle qu’illustrée par une baisse progressive du ratio de management (rapport dépenses de fonctionnement sur les dépenses du programme : 13,80% en 2018 ; 8,80% en 2019 ; 5,70% en 2020 et 5,30% en 2021 – Source : Atlas PNUD (Integrated Financial Dashboard), ce qui constitue une belle performance. Avec le contexte, le Bureau Pays a connu une expansion aussi bien au niveau des ressources financières qu’au niveau de la dotation en personnel. Ainsi, il a renforcé sa présence au niveau du terrain et augmenté le personnel de plus de 70%. Par ailleurs, le PNUD s’est adapté au contexte sanitaire en accélérant la digitalisation des processus administratifs et opérationnels internes et en recourant à la simplification des processus et la reconnaissance mutuelle qui ont permis plus de célérité dans le traitement des dossiers et conduit à la réduction des coûts de transaction améliorant ainsi, la qualité de ses services.

En ce qui concerne la gestion du temps, l’on constate une tendance générale d’accumulation des dépenses pendant les dernières années des projets. En outre, la mission observe une adoption tardive des Plans de Travail Annuel – PTA (généralement entre février et mars) et un retard dans la mise en place des ressources financières non seulement au démarrage des projets, mais aussi au cours de l’exécution. L’évaluation constate un besoin d’anticipation dans la préparation des PTA afin d’éviter des ruptures dans la chaine de production des résultats. L’efficience du Programme est jugée satisfaisante (3/4).

**Durabilité** : De façon générale, l’option stratégique consistant pour le Programme Pays du PNUD à s’aligner sur les priorités et les axes d’intervention du Gouvernement (PNDES) est porteuse de germes de durabilité parce qu’elle assure l’appropriation des objectifs du CPD au niveau national. Au niveau stratégique, les résultats relatifs au processus de planification, d’élaboration de politiques et stratégies ainsi que la réalisation d’outils et le renforcement des capacités, ont contribué à l’appropriation des résultats par les individus et les structures concernées de l’administration centrale, déconcentrée et décentralisée. Par exemple, les processus d’élaboration du PNDES, des Plans de Développement Local, des politiques et stratégies sectorielles, etc. ont été internalisés. En outre, les structures nationales qui ont servi d’agent de mise en œuvre (ATD, APIl, CPF, CONASUR, etc.), ont capitalisé certaines pratiques qui sont gages de durabilité. Toutefois, l’instabilité institutionnelle constitue un défi pour le maintien de cette durabilité.

Au niveau des bénéficiaires et des communautés, le renforcement des capacités a été un levier important pour garantir la durabilité des résultats. Mais, l’appropriation des actions n’est pas encore totalement acquise du fait de la faiblesse des actions, au regard de l’importance de la demande et l’insuffisance du temps de maturation des résultats, malgré l’engagement constaté des bénéficiaires dans les actions entreprises. L’accès durable des communautés à des sources de financement adaptés, autres que les ressources apportées par les projets, constitue aussi un risque pour la pérennisation. Concernant les infrastructures communautaires, le manque de moyens de fonctionnement au niveau des services étatiques déconcentrés et la faible capacité de supervision par les collectivités, constituent également un risque pour le suivi et la gestion durable des biens acquis. La durabilité est jugée moyenne dans l’ensemble (2,5/4).

**Innovation :** Le projet Laboratoire d’Accélération (AccLab) a contribué à l’animation du réseau mondial d’apprentissage en participant au « weekly drop-in » sur la plateforme zoom et skype à travers des échanges d’expériences avec d’autres pays. Le personnel du PNUD Burkina a été formé sur l’approche du laboratoire de Acclab. Différents travaux du AccLab ont permis de créer des solutions innovantes et d’interagir avec les réseaux sociaux notamment « Facebook » sur les ODD pour les potentiels utilisateurs.

**Conclusion :** Dans l’ensemble, à un an de la fin du Programme Pays, les progrès enregistrés vers la réalisation des effets sont satisfaisants. Les interventions ont contribué à des changements significatifs dans le pays au niveau des institutions et au sein des communautés en termes d’acquisition de capacités, de développement de compétences de production, d’amélioration de revenus, d’accès aux infrastructures communautaires de base, etc., améliorant ainsi, les conditions de vie des populations vulnérables (Jeunes, Femmes, Personnes Déplacées Internes – PDI) dans les zones touchées et le renforcement de la cohésion sociale. Au regard du contexte qui prévaut, l’évaluation juge les axes du CPD toujours pertinents. Les actions méritent d’être poursuivies et les résultats consolidés afin de contribuer aux effets recherchés dans le PNDES et les autres référentiels de développement.

**Recommandations**

**A l’attention du PNUD**

* Réaliser une étude de capitalisation des résultats atteints dans les différentes interventions en vue de favoriser l’apprentissage, le partage d’expériences et la réplication des actions.
* Poursuivre les actions en lien avec la promotion et l’intégration du genre sur la base des recommandations de la revue genre.
* Faire de l’efficacité institutionnelle, une thématique transversale pour toutes les interventions du PNUD afin de mettre les partenaires de mise en œuvre ou les bénéficiaires institutionnels de l’appui du PNUD en état d’accomplir leurs missions et de fournir des services de qualité aux populations en appuyant d’autres organisations/institutions pour améliorer leur efficacité.
* Etendre l’expérience du PAPCiDDeL afin de bénéficier à une masse critique de collectivités territoriales, au regard de ses effets sur la gouvernance locale et, partant sur le rapprochement entre l’Etat et les citoyens.
* Améliorer l’analyse des besoins des populations dans la zone concernée et favoriser la mise en œuvre des projets à fort potentiel de développement en fonction des opportunités disponibles ou à créer de manières connexes.
* Renforcer la communication auprès des parties prenantes sur les modalités de gestion afin d’améliorer la compréhension du rôle du PNUD et les procédures, organiser des ateliers de renforcement des capacités, anticiper la préparation des PTA et envisager leur intégration par axe dans une optique d’approche programme.
* Poursuivre les actions en cours afin de les consolider et porter certaines à l’échelle.
* Poursuivre des approches NEXUS HDP et sensible aux conflits en s’investissant dans une stratégie de partenariat renforcée pour adresser les besoins d’urgence en termes de moyen d’existence (vivres et non vivres), la reconstitution des dossiers administratifs, le développement des activités économiques (reconstitution des outils de production, accès à la terre, amélioration de l’accès aux services sociaux de base, renforcement de la coexistence pacifique et la cohésion sociale, en s’appuyant sur les dispositifs locaux de résolution des conflits.

**A l’Attention du PNUD et Institut National de la Statistique**

* Réaliser une étude situationnelle pour fournir des valeurs de référence aux indicateurs le prochain cycle du CPD et constituer une base de données actualisée pour un meilleur suivi des indicateurs de performance prenant en compte le genre, les droits humains et les personnes vivant avec un handicap.

**A l’attention du PNUD et de la Direction en charge de la Réforme Budgétaire**

* Assurer la cohérence entre les indicateurs des projets/programmes du PNUD avec ceux des programmes budgétaires de l’Etat à travers l’exploitation du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2017-2019).

**A l’attention du PNUD et de l’ensemble des parties prenantes (Ministères, etc…)**

* Travailler à une plus grande maturation des projets, non seulement au sein de ses équipes, mais également, avec les parties prenantes afin de s’assurer d’une réelle appropriation au moment de l’élaboration. Cela pourrait se concrétiser par l’introduction de PTA indicatifs dans les Documents de Projet, permettant d’étaler par avance les actions pendant la durée de vie du projet / programme. Cela suppose une sécurisation des promesses de financement de la part des partenaires financiers du PNUD dans le document de programme/projet.
* Étudier la faisabilité d’intégrer les PTA du même axe en vue d’assurer une cohérence d’ensemble dans l’exécution et optimiser les complémentarités et les synergies, dans une approche programme.
* Associer l’ensemble des Ministères techniques à la formulation des indicateurs.
* Systématiser la conception des stratégies de sortie des projets et programmes afin d’assurer la durabilité des résultats.

**A l’attention du PNUD et du Ministère de l’Agriculture**

* Reconsidérer les filières porteuses identifiées par le Ministère de l’agriculture et tenir compte de l’ensemble des autres maillons des chaines de valeur.

# INTRODUCTION

En réponse aux défis et vulnérabilités qui caractérisent le contexte sécuritaire, sociopolitique, économique et environnemental du Burkina Faso, le PNUD, dans le cadre de l’UNDAF 2018-2020, a décidé d’accompagner « le processus de fondation d’une société ouverte, pacifique, résiliente » telle qu’elle est définie dans la Vision du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020 du pays.

Le Programme de pays en cours, formulé et adopté en janvier 2018 pour couvrir la période 2018 à 2020, poursuit trois « Effets » notamment : (i) le renforcement de l’Efficacité institutionnelle, de l’Etat de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; (ii) la promotion de la Croissance inclusive et durable et du travail décent ; et (iii) le renforcement de la Résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. Sa mise en œuvre a fait l’objet de revues annuelles en 2019 et 2020 et d’une évaluation indépendante du Bureau des évaluations indépendantes du PNUD en 2019. En outre, le CPD a fait aussi l’objet d’une extension jusqu’en 2022 avec quelques ajustements de forme et de fond apportés au niveau « produits » pour tenir compte du nouveau référentiel de développement, l'année électorale, l’insécurité persistante et la Pandémie de la COVID-19.

Conformément au dispositif de suivi et évaluation du Programme de coopération pays, chacun des trois effets du programme devrait faire l’objet d’une évaluation en 2020. Mais à la faveur de l’extension, le PNUD a entrepris cette année 2021, la réalisation d’une évaluation indépendante du programme en lieu et place des évaluations de chaque effet, initialement prévues. Les résultats de l’évaluation devront permettre d’orienter la formulation du prochain Programme de coopération pays.

Le présent rapport fait état des résultats de la mission et est structuré en quatre grandes parties : la première partie fait la description de l’intervention à partir de la situation socioéconomique du pays, la deuxième, situe le champ et les objectifs de l’évaluation ; la troisième présente l’approche et les méthodes d’évaluation. Cette partie précise également les sources de données, l’échantillon et cadre d’échantillonnage, les instruments et procédures de collecte des données, les normes de performance, la participation des parties prenantes, les considérations éthiques, les informations relatives aux évaluateurs et les principales limites de la méthodologie. La quatrième partie, rend compte de l’analyse des données, selon les principaux critères retenus que sont la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité. Elle traite aussi des questions transversales portant sur le genre, les droits humains, et l’inclusion (y inclus des personnes vivant avec un handicap) dans l’exécution du programme ainsi que l’environnement et l’approche sensible aux conflits. En outre, elle met en évidence, les différentes constatations des faits fondés sur l’analyse des données, les conclusions et les résultats de l’intervention, les recommandations, les enseignements tirés applicables à des situations similaires, suivie d’une série d’annexes au rapport.

## DESCRIPTION DE L’INTERVENTION

L’évaluation du Programme pays est principalement destinée au PNUD et au Gouvernement du Burkina Faso ainsi que tous les acteurs impliqués dans le cadre de coopération. Elle vise à mesurer les progrès réalisés dans les interventions du CPD. Ainsi, elle devra déterminer dans quelle mesure ou proportion, le CPD a réalisé les résultats pour l’atteinte des effets qui étaient attendus, en vue de mettre à leur disposition à travers les différents ministères impliqués, des leçons apprises et des recommandations, pour une meilleure orientation, ou définition de leurs interventions futures.

* **Conception**

La conception du CPD a été basée sur une lecture et une analyse approfondie de l’évolution de la situation du contexte social, politique, économique et sécuritaire du Burkina Faso. Elle tire sa substance du processus UNDAF qui lui-même est arrimé au PNDES, ce qui assure la caution du gouvernement dans l’exercice. Document référentiel du Burkina Faso, le PNDES 2016-2020 a été élaboré pour aider à remédier aux défis portant sur le déficit de gouvernance (incivisme, lourdeur de la justice, intolérance, …), la dégradation de l’environnement, le chômage, la pauvreté, et aux insuffisances de capacités pour faire face aux catastrophes naturelles.

* **Formulation**

Sa formulation repose sur cinq éléments majeurs : i) une démarche participative à travers le processus de formulation de l’UNDAF qui a engagé l’implication des parties prenantes (gouvernement, agences SNU, PTF, OSC, ONG, secteur privé, etc. ii) une capitalisation des expériences, mais aussi des bonnes pratiques et les leçons apprises du précédent CPD ; iii) la prise en compte du genre et l’autonomisation des femmes ; iv) la prise en compte des recommandations des différentes missions d’évaluation de programmes et projets ; v) un cadre logique dont la cohérence interne des hypothèses est indéniable même si quelques indicateurs manquent de précision.

Elle s’est également axée sur les questions de fragilité du pays face aux effets des crises sécuritaires, environnementales et sociales et s’est inscrite dans une logique de perspective prévoyant en complément aux actions au niveau national, des activités locales.

La formulation du CPD a reposé sur une analyse approfondie du contexte du Burkina Faso, qui a permis d’identifier les défis de développement auxquels le pays fait face. Ces défis sont soulignés dans la plupart des études et les évaluations et qui s’articulent entre autres, autour des questions de sécurité, de cohésion sociale, des inégalités dans l’accès aux services publics (infrastructures, système de santé et d’éducation, système judiciaire, système sécuritaire, énergie), aux richesses nationales, l’accès à l’emploi des jeunes, du changement climatique (sécheresse, vents violents, inondations) et de l’autonomisation des femmes.

Le CPD qui ne prétend pas résoudre tous ces problèmes, tente d’apporter une réponse à l’ensemble de ces différentes problématiques en concentrant ses actions autour de trois composantes principales qui visent à : i) améliorer l’efficacité institutionnelle, l’état de droit, et la cohésion sociale pour assurer la paix et la sécurité pour toute la population ; ii) rendre la croissance inclusive et durable, et promouvoir la création d’emplois décents et la sécurité alimentaire pour tous ; iii) et améliorer la résilience des populations face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires. Dans cette optique, il inscrit sa stratégie dans une approche multidimensionnelle, dans laquelle les différentes composantes et produits interagissent pour contribuer à l’objectif général du Programme.

En effet, une croissance durable et inclusive ne peut être assurée que si les aspirations des couches les plus défavorisées, notamment les jeunes et les femmes en milieu rural, sont effectivement prises en compte et intégrées dans les politiques et programmes de développement. Par ailleurs, le changement climatique est fortement lié aux pratiques agricoles, qui elles-mêmes dépendent du niveau d’éducation, de la pauvreté, de l’efficacité du contrôle et de la surveillance des structures de l’Etat, et de leur capacité à réagir efficacement vis-à-vis des chocs climatiques. Les composantes 2 et 3 traduisent clairement le lien entre les activités économiques, sociales et les défis environnementaux.

Le lien entre l’efficacité institutionnelle et la croissance inclusive, rappelle le rôle important que joue le gouvernement dans le processus de transformation structurelle inclusive et durable exprimé dans le PNDES. En effet, l’Etat à travers une planification et une offre efficace des services publics ambitionne de favoriser non seulement la croissance mais également réduire les inégalités régionales, ce qui à terme renforce la cohésion sociale et consolide la paix. Mais pour cela, l’efficacité de l’Etat dépendra du processus démocratique, notamment des élections libres, transparentes et crédibles. L’efficacité institutionnelle dépendra également de la capacité du pouvoir judiciaire d’effectuer un contrôle efficace sur les actions entreprises dans le pays, et l’accès des populations à l’information de qualité, à une justice libre, transparente et équitable. Elle est également liée à la capacité des forces de l’ordre d’assurer la défense du territoire national et garantir la sécurité des personnes et des biens, ce qui génère une externalité positive sur l’ensemble de l’économie, et est un élément catalyseur du dynamisme économique. Ainsi, la théorie du changement qui sous-tend le CPD a judicieusement ciblé les différents acteurs concernés et les produits qui émanent de la composante 1 sont susceptibles d’améliorer l’efficacité institutionnelle.

Les résultats attendus de ses interventions : les institutions sont plus efficaces et les populations vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ; les revenus des jeunes et femmes sont accrus, l’adoption de modes de production et de consommation durables est effective ; les populations sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux. Toutefois, la réalisation de ces produits pour contribuer à l’objectif global, ne peut être effective que si les hypothèses sont maintenues et qu’aucun risque majeur ne se manifeste. Mais, force est de constater que la situation sécuritaire fragile que connait le pays ne favorise pas la réalisation pleine et effective des actions envisagées.

* **Cadre des Résultats attendus**

Le CPD contient une matrice de cadre de résultat avec des résultats de niveau stratégique mais également des résultats opérationnels. Les structures responsables des résultats opérationnels sont également définies. Des éléments de risque et hypothèse sont également considérés dans le document de CPD. Au total, le CPD contient une matrice de cadre des résultats avec les éléments constitutifs de la logique verticale et la logique horizontale, de même que, des éléments de risque et hypothèse. Toutefois, les indicateurs n’ont pas de cibles.

* **Indicateurs**

L’analyse des indicateurs repose sur le principe qu’un indicateur de qualité doit être SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel). En s’appuyant sur ces éléments, il ressort de l’analyse du cadre des résultats que, la plupart des indicateurs sont pertinents pour le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme et la réalisation de ses principaux produits. Cependant, ils sont peu appropriés pour mesurer les changements au niveau des effets.

Les différents indicateurs contenus dans le cadre ajusté des résultats, dans l’ensemble, ne sont pas assortis de situation de référence et de cibles, qui indiquent l’objectif visé par le CPD. Toutefois, au regard de l’importance des inégalités hommes et femmes, les indicateurs sur les populations font ressortir clairement une dimension sexo-spécifique afin de suivre efficacement la situation des femmes. Par exemple, l’indicateur 1.2.4 « pourcentage de femmes et de jeunes ayant participé de manière effective et efficace au processus électoral et à la prise de décision », fait ressortir la dimension sexo-spécifique.

Il faut souligner aussi la difficulté d’évaluer des indicateurs dont les situations de référence ne sont pas connues. Ainsi pour de tels indicateurs, l’usage des proportions n’est pas adéquat car, il exige de connaitre le nombre total de la population cible. L’évaluation recommande pour de tels indicateurs, les quantités en lieu et place des proportions. A titre illustratif, l’indicateur 1.4.1 « Pourcentage des acteurs du secteur de la sécurité disposant de connaissances techniques et d'outils adéquats pour prévenir et atténuer les menaces à la sécurité, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d’égalité des sexes », pourrait être reformulé de la manière suivante : « Nombre d’acteurs du secteur de la sécurité disposant de connaissances techniques et d'outils adéquats pour prévenir et atténuer les menaces à la sécurité, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d’égalité des sexes ».

* **Produits**

L’évaluation constate que la formulation des produits du CPD est correcte et que l’ensemble des produits sont étroitement liés aux effets et à l’objectif global.

* **Risques**

L’identification des risques et les pistes de règlements éventuels ont été largement traités dans le cadre de l’élaboration du Programme. Les principaux risques sont les suivants : i) l’insécurité causée par les groupes extrémistes ; ii) les catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) ; et iii) l’insuffisance des ressources et les difficultés à mobiliser des ressources suffisantes causées par l’évolution des priorités des partenaires.

* **Stratégie de mise en œuvre**

La stratégie globale adoptée par le CPD repose sur le développement des capacités qui constitue la pierre angulaire des interventions du PNUD à l’intention des institutions au niveau central, déconcentré et décentralisé, les associations ainsi que des populations notamment les femmes et les jeunes. L’alignement a été recherché sur les stratégies, les politiques nationales et sectorielles thématiques afin de contribuer effectivement aux effets escomptés du PNDES. La stratégie a été aussi focalisée sur le partenariat et les efforts de coordination et de concentration entre les différents acteurs en vue de créer des synergies et des complémentarités comme le cas des élections (présidentielle et législatives), des interventions dans les domaines de la cohésion sociale, la paix et la sécurité, la mobilisation des ressources et bien d’autres domaines. La prise en compte effective de la promotion, la protection des droits humains notamment, l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes dans les interventions a aussi constitué un pan de cette stratégie qui, de l’avis de l’évaluation, a été opportune et efficace. En outre, le recours à l’établissement des bureaux intégrés dans les zones difficiles d’accès, les VNU et les parties responsables a permis au PNUD d’être efficace au moment où d’autres acteurs du secteur de développement n’étaient plus capables d’être opérationnels.

* **Mise en œuvre de l’intervention et modification majeure**

Le CPD 2018-2020 a fait l’objet d’une extension jusqu’en 2022. Conformément au dispositif de suivi et évaluation du CPD, chacun des trois effets du programme devrait faire l’objet d’une évaluation en 2020. Mais à la faveur de l’extension, le PNUD a entrepris cette année 2021, la réalisation d’une évaluation indépendante du programme en lieu et place des évaluations de chaque effet, initialement prévues. Les résultats de l’évaluation permettront d’orienter la formulation du prochain Programme de Coopération Pays dont le processus devrait débuter au deuxième semestre de l’année 2021. L’extension a été reflétée dans le cadre des résultats au niveau de certains produits. Ainsi, sur la base du cadre initial, la mission avait commencé à travailler sur les résultats et les ressources, elle a dû modifier le contenu de son analyse en prenant en compte les changements structurels opérés au niveau des produits et en actualisant les données financières pour intégrer les modifications. La période couverte par l’évaluation a été aussi modifiée (2018 -septembre 2021 en lieu et place de 2018-2020 indiqué dans les TDR).

* **Partenaires impliqués dans la mise en œuvre et leurs rôles respectifs**

La stratégie globale du Programme a été focalisée sur des partenariats assumés. Dans ce cadre, elle a prévu des formes de gestion participative formalisées entre le PNUD, et le Gouvernement du Burkina Faso impliqué dans la mise en œuvre du Programme. Pour des défis spécifiques à la région du Sahel, le Programme s’est appuyé sur la collaboration du système des Nations Unies et de nouveaux partenariats avec la Banque Mondiale et la Banque Islamique de Développement pour obtenir les ressources nécessaires à la prévention. La « nouvelle méthode de travail » du PNUD s’inscrivant dans le cadre de l’initiative « Unis dans l’action » au Sahel en travaillant dans les domaines humanitaire-paix et sécurité-développement, implique de renforcer les partenariats avec l’Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) en matière de sécurité et de mesures de lutte contre la corruption dans les zones frontalières.

Par ailleurs le PNUD a appuyé les initiatives de coopération Sud-Sud dans les zones du Liptako Gourma et du Sahel. La stratégie qui s’est appuyée sur des plateformes existantes de partenaires humanitaires et de développement (plateformes examinées afin de les harmoniser avec « la nouvelle méthode de travail » et les priorités du Burkina Faso durant la phase de transition), avait pour objectif de faciliter des activités conjointes d’analyse, de planification et de suivi.

* **Ressources humaines et budgets**

Au moment de l’évaluation, le PNUD comptait 43 Agents Permanents, 69 Contractuels(les) et 29 Volontaires des Nations Unies, soit un total de 141 Agents dont 75 hommes, soit 53% et 66 femmes, 47%. Ceci démontre le souci affiché de prise en compte de la parité homme/femme dans la dotation du personnel interne malgré les difficultés du marché de travail à mobiliser des candidatures féminines.

* **Facteurs sociaux, politiques, économiques et institutionnels, dans lequel l’intervention est menée, et qui ont influencé l’atteinte des résultats**

Estimée à 20 487 979 d’habitants au 5ème Recensement Général de la Population et de l’Habitat (5e RGPH) en 2019, la population du Burkina Faso est majoritairement jeune. Plus de 77,9% de la population a moins de 35 ans et celle âgée de moins de 15 ans représente 45,3% de la population globale. Environ 3 individus sur 4 (soit 73,7%) vivent en milieu rural tandis que la population urbaine s’élève à 5 398 305 individus et constitue 26,3% de la population totale. La répartition spatiale de la population met en évidence des disparités importantes entre régions. La région du Centre avec une population de 3 032 668 habitants, soit 14,8% de l’ensemble de la population, est la plus peuplée. Par contre, la région du Centre-Sud reste la moins peuplée avec 788 341 habitants, soit 3,8% de l’ensemble de la population. Le Burkina Faso est classé au 183ème rang sur 189 pays selon l’Indice de Développement Humain (IDH) en 2018, avec l’accès limité de la population à l’éducation et aux services de santé ayant une incidence majeure sur l’IDH du pays.

Au niveau politique, le contexte national burkinabè a été marqué par l’insurrection populaire d’octobre 2014, l’avènement d’une nouvelle ère démocratique. Si le système politique est resté inchangé, pour l’essentiel, les populations semblent jouir davantage de liberté, même si l’autorité de l’Etat semble avoir pris un coup. Les nouvelles autorités se sont lancées le défi de réformer profondément l’appareil administratif, et confier sa gestion à de nouvelles personnalités, avec le lot d’hésitations et de faiblesses que cela peut comporter.

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s’est situé en moyenne à 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 2,5% en 2020, année où presque toutes les économies du Monde ont enregistré de profondes récessions du fait de la COVID-19. Selon les prévisions, la croissance économique enregistrerait un net ralentissement sur la période 2020- 2022. La perte moyenne de croissance due à la COVID est estimée à 2,23 points de pourcentage sur la période sous revue (MINEFID, 2021 : Etude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso).

La croissance économique enregistrée a été peu inclusive en termes de création d'emplois et de réduction des inégalités. En effet, selon les données tirées du PNDES II, l’incidence de la pauvreté bien qu'en baisse (46,7% : 2009 ; 40,1% : 2014 et 36,2% en 2018) reste importante. L'inégalité entre les sexes est omniprésente car les femmes continuent d’avoir un accès limité à l'éducation, aux soins de santé, aux opportunités économiques et à la représentation politique, ce qui place le Burkina au 145ème rang sur 160 pays selon l'indice d'égalité des sexes.

Le Burkina Faso est confronté à des défis environnementaux, notamment la déforestation, la désertification et la pénurie de précipitations. Le pays est fortement exposé aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses, les vents violents et des variations dans les saisons pluvieuses et sèches, ce qui nuit à la gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, et qui affectent également les rendements agricoles, exposant ainsi le pays à l’insécurité alimentaire.

Au Burkina Faso, depuis ces dernières décennies, les effets néfastes des changements climatiques, en particulier sur les faibles ressources en eau du pays, se sont amplifiés, provoquant une instabilité permanente de la production agro-sylvo-pastorale et, in fine, la détérioration de la situation des populations, particulièrement en milieu rural.

Le Burkina Faso connaît, depuis 2014 l’expansion de l’extrémisme violent qui se traduit par la perpétration d’attaques armées et de massacres, à la fois contre les forces de défense et de sécurité et contre les populations civiles par des groupes armés non identifiés. Ceci a rendu la situation sécuritaire délétère dans les régions du Sahel, du Nord, de l’Est, du Centre Nord et, dans la région de la Boucle du Mouhoun, récemment dans la région des Cascades et dans une certaine mesure, la région du Sud-Ouest. La crise fomentée par les mouvements extrémistes a eu pour conséquences de susciter ou de raviver des tensions sociales, voire des conflits communautaires, rendant la crise sécuritaire multidimensionnelle et menaçant le vivre-ensemble. Elle a également entraîné le déplacement de nombreuses personnes, voire des familles, des communautés entières de leur domicile, pour échapper à la barbarie des mouvements extrémistes. L’on dénombre plus d’un million de personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso, depuis le début de la crise, notamment à partir de 2015 (CONASUR, 30 Septembre 2021). Ce sont autant de personnes rendues vulnérables à tout point de vue, à tous les fléaux : famine, épidémie, catastrophes naturelles (inondations), etc.

Cette situation sécuritaire, en plus de révéler la faible présence de l’Etat et de ses investissements sur une partie de son territoire, rend difficile l’intervention de l’Etat et de ses partenaires dans certaines parties, transformant ces zones en des nids favorables à l’enracinement de l’extrémisme violent et à la déliquescence de l’Etat. Tout au moins, limite-t-elle les bénéfices des investissements publics, laissant à la marge du progrès et de la croissance, certaines franges de la population et certaines parties du territoire.

C’est au regard de ce contexte que les gouvernements successifs du Burkina Faso, avec l’appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont lancé un certain nombre d’initiatives à portée nationale tels que le PNDES, la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) et le Plan National d’Adaptation à la variabilité et aux Changements Climatiques (PNA). Dans la même dynamique, le Programme d’Urgence pour le Sahel (PUS) et la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) initiés par le Gouvernement, ont bénéficié d'un appui du SNU, de la BM, de la BAD et de l'UE dans le cadre du processus « Prevention and Peacebuilding Assessment (PPBA) », présenté à la Commission pour la Consolidation de la Paix à New York en mars 2020.

## CHAMP ET OBJECTIFS DE L’EVALUATION

### 2.1 Champ de l’évaluation

La présente mission d’évaluation porte sur la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays (CPD) du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso. Elle couvre au niveau temporel, la période 2018-2021 et au niveau spatial, les régions cibles du Programme, notamment les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et de l’Est.

### Objectifs de l’évaluation

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays en analysant les effets et impacts obtenus et les contraintes rencontrées.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du CPD du PNUD sur la période 2018-2022. De façon spécifique il s’agit d’apprécier: (i) la pertinence du Programme de Coopération Pays par rapport au contexte national, aux priorités nationales, au cadre de coopération des Nations Unies, au Plan Stratégique du PNUD ainsi qu’aux besoins des populations, (ii) la stratégie de mise en œuvre adoptée ; (iii) l’efficacité et l’efficience de la mise en œuvre du programme ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iv) les effets et l’impact sur les populations et l’environnement ; (v) les efforts pour une approche transformative vers l’égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des personnes vivant avec un handicap, la promotion des droits humains, (vi) proposer des recommandations pour le prochain cycle de programmation.

**NB** : Le rapport d’évaluation final attendu devra également faire ressortir d’éventuelles bonnes pratiques dans la mise en œuvre des interventions relatives aux différentes thématiques.

### Critères d’évaluation

L’évaluation de ce Programme sera faite sur la base des principaux critères suivants : la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’efficience et la durabilité des résultats conformément aux indications contenues dans les TDR.

### Questions d’évaluation

L’équipe d’évaluation, dans la mesure du possible, a répondu aux principales questions citées dans la matrice d’évaluation (Annexe 3), avec une focalisation sur les sous-questions en vue d’éclairer davantage le processus d’analyse. Ce sont :

**Pertinence**

* Le Programme est-il en adéquation avec les priorités nationales et les besoins exprimés ?
* Les processus de formulation et de mise en œuvre ont-ils été participatifs et inclusifs ?
* Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
* Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?

**Cohérence**

* Les résultats identifiés dans le CPD sont-ils consistants par rapport aux besoins et priorités du pays, aux engagements internationaux et régionaux du pays ? Le CPD répond-il aux besoins des populations ?
* Les projets d’opérationnalisation du Programme répondent-il aux objectifs fixés ?

**Efficacité**

* Le Programme de Pays a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ?
* En termes de gouvernance, le Programme a-t-il contribué au renforcement de l’efficacité institutionnelle, de l’Etat de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité, et comment ?
* En termes de deuxième pilier, le Programme a-t-il contribué à la promotion d’une croissance inclusive et durable et du travail décent, et comment ?
* En termes de troisième pilier, le Programme a-t-il contribué au renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires, et comment ?
* Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés ?

**Efficience**

* Le CPD a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières ? Quel a été le rapport coût/résultats (coût/bénéfice) ?
* Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour le prochain programme ?

**Durabilité**

* Dans quelle mesure les bénéfices et résultats de développement obtenus via le Programme de Pays ont un impact durable ?
* Quel est le niveau d’appropriation locale, régionale et nationale du Programme ?
* Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le Programme ont-t-elles produit des effets durables ?

## APPROCHE ET METHODES D’EVALUATION

### Approche de l’évaluation

Cette évaluation étant une évaluation finale du CPD, a été réalisée dans une optique sommative visant à analyser les progrès réalisés, les acquis et les faiblesses afin d’en tirer des leçons mais également dans une optique prospective visant à suggérer des pistes d’orientations pour l’avenir.

L’approche méthodologique adoptée est qualitative et fondée sur la triangulation des données secondaires disponibles dans les documents du Programme et des données primaires collectées auprès des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des interventions ainsi que des bénéficiaires (Maires, Coopératives, PTF, Ministères). La revue documentaire et les consultations se sont déroulées de façon simultanée.

L’approche qualitative a permis de recueillir les perceptions des différentes parties prenantes sur la mise en œuvre, les résultats et les effets du CPD. Elle a permis également, à travers la récension des écrits, de disposer d’informations utiles pour une compréhension et une évaluation objective du CPD.

L’évaluation a également adopté une approche participative qui a consisté à impliquer les différentes parties prenantes tout long du processus de l’évaluation, ce qui a non seulement facilité le processus de collecte de données, mais également facilité leur interprétation. Elle a également permis d’affiner les conclusions de l’évaluation.

L’analyse de la performance du CPD a été conduite par critère. Sur chaque critère, la mission a fait ressortir les constats relatifs aux différents axes du CPD. Ces constats s’appuient sur les évidences observées par la mission d’évaluation.

### Sources de données

L’évaluation s’est fondée sur les sources d’information suivantes : les données secondaires et les données primaires.

Les données secondaires provenant de l’exploitation des documents disponibles mentionnés dans les TDR et transmis par le PNUD (Cf. Annexe 6) et les informations disponibles sur Internet. Les données primaires ont été obtenues à partir des interviews individuelles et collectives (Focus group).

### Échantillon et cadre d’échantillonnage

Le Programme a touché plusieurs entités et personnes qui ont bénéficié directement ou indirectement des activités menées.

La méthode d’échantillonnage non aléatoire raisonnée a été utilisée pour construire un échantillon de commodité des personnes à interviewer qui ont été identifiées parmi les parties prenantes à la mise en œuvre du CPD. L’échantillon a pris en compte notamment les représentants du Gouvernement, des Organisations de la Société Civile (OSC) et du secteur privé, les communautés bénéficiaires des programmes et des projets, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les agences du SNU, les parties responsables, etc., qui ont été sélectionnés à la lumière des documents disponibles et avec l’appui du Bureau du PNUD. Au total, l’équipe d’évaluation a pu s’entretenir avec 523 personnes dont 207 femmes. 27 focus groups ont été organisés. La majeure partie des personnes rencontrées était des membres des coopératives et groupements de femmes bénéficiaires des différents programmes/projets (voir liste des personnes rencontrées et les focus groups réalisés en Annexe 5).

### 3.4 Instruments et procédures de collecte des données

Les différentes méthodes/instruments de collecte de données sont la revue documentaire, les entretiens individuels et les discussions de groupes, les observations et témoignages, à travers les visitesde sites quiont été menées dans certaines localités bénéficiaires. Des guides d’entretien (voir Annexe 4) ont été élaborés à cet effet en tenant compte de la spécificité des outils des différentes parties prenantes, des composantes du Programme et des critères d’évaluation.

* Collecte des données et des informations

La collecte de données s’est effectuée en respectant les principes suivants : le respect des valeurs culturelles et des personnes interviewées ainsi que leurs opinions ; la confidentialité ; l’objectivité ; l’impartialité ; la représentativité des genres ; et le respect du temps.

L’équipe d’évaluation a réalisé des visites de terrain dans certaines zones d’intervention du Programme dont Bobo Dioulasso, Kaya, Koudougou, Dédougou, Dori, sélectionnées d’accord partie avec le Bureau Pays. Les critères qui ont guidé le choix et le nombre des sites à visiter sont entre autres :

* La couverture stratégique du portefeuille (des bureaux intégrés et bureaux de projets, des institutions et des interventions qui représentent les différentes composantes du Programme)
* La taille stratégique/volumique (des interventions d’une certaine importance)
* La diversité géographique (des interventions montrant une couverture exhaustive ou du moins diversifiée des zones ciblées par le Programme)
* La sécurité (des sites qui présentent des risques sécuritaires modérés permettant une bonne exécution des travaux).

Les sites ciblés sont : pour Bobo Dioulasso (la Cour d’appel, la maison d’arrêt, le centre Dafra – Pilier 1), pour Kaya (marché résilient face à la COVID 19 – Pilier 2), pour Koudougou (basfond aménagé pour la riziculture de Tiogo), pour Dédougou (ferme agro écologique à Noakuy, comptoir PFNL+Fenil à Douroula), pour Dori (Gare routière, entreprise de sérigraphie, entreprise de menuiserie).

* Traitement et Analyse des données et des informations

Le traitement a consisté à exploiter les notes prises lors de la revue et l’analyse documentaire ainsi que pendant les interviews, à ranger et structurer les réponses recueillies, en fonction des questions clés de l’évaluation. L’équipe d’évaluation a procédé ensuite à l’analyse en se basant sur les réponses aux questions évaluatives.

### Normes de performance

La norme de performance de l’évaluation est basée sur un ensemble de questions, d’indicateurs associés et d’échelles d’évaluation (Cf. Annexe 2). Dans un esprit de simplification, l’estimation des taux de réalisation des indicateurs de résultats, a été faite dans l’hypothèse que tous les résultats, ont le même poids. Dans ce même esprit, le taux de réalisation de chaque indicateur est calculé en faisant le rapport entre la quantité réalisée et la cible. Après l’analyse de chaque question, de la manière dont les indicateurs ont été réalisés, l’équipe d’évaluation a établi une notation d’échelle de 1. Pas satisfaisant, 2. Assez satisfaisant, 3. Satisfaisant et 4. Très satisfaisant. Les indicateurs ont été appréciés sur la base des constatations, privilégiant ainsi le volet factuel afin de se détacher le plus de l’évaluation subjective.

### Participation des parties prenantes

Les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme se sont impliquées dans la mesure du possible dans cette mission d’évaluation. Ainsi, le PNUD à travers le groupe mis en place pour le suivi du processus d’évaluation, ses équipes du bureau central et de terrain, s’est impliqué dans la collecte de données en organisant toutes les rencontres et visites de sites et acceptant de répondre aux questions de l’équipe de consultants. Pour leur part, les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du CPD ont répondu aux questions contenues dans les guides des évaluateurs et ont accepté de mettre les documents relatifs aux programmes et projets à disposition. Les structures nationales, locales, et les populations bénéficiaires ont également manifesté de l’enthousiasme à la réalisation de cette mission et ont, pour la plupart apporté leur contribution. Les Partenaires Techniques et Financiers, les OSC ainsi que les agences du SNU impliqués dans les actions du CPD ont tous contribué à la réussite de cette mission.

### Considérations éthiques

Les prescriptions des TDR en matière d’éthique ont été strictement observées par l’équipe d’évaluation. L’évaluation a été conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme.

L’équipe d’évaluation a veillé à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Les consultants ont assuré également la sécurité des informations collectées et prévu des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation sont utilisées par ailleurs pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

### Informations relatives aux évaluateurs

La mission d’évaluation est composée de trois consultants dont une consultante principale, cheffe de mission et deux consultants associés, qui sont entrés en fonction le 15 septembre 2021. Tous les trois possèdent une expérience approfondie dans l’évaluation des projets et programmes et en particulier, ils connaissent bien le terrain et la problématique de développement économique et social du Burkina Faso.

### Principales limites de la méthodologie et de l’évaluation

L’une des limites de la méthodologie, est que les nombreuses données utilisées proviennent des propos énoncés par les parties prenantes dont certaines sont souvent aussi les premiers responsables de la mise en œuvre des activités des programmes et projets du CPD. Les conflits d’intérêts sont donc possibles. Cependant, les conclusions ont acquis une fiabilité du fait de la profondeur de l’analyse et de la triangulation des données.

Le contexte sécuritaire n’a pas permis d’accéder à certaines réalisations notamment à Dori en raison des restrictions de déplacement dans certaines localités.

## ANALYSE DES DONNEES

L’évaluation a utilisé plusieurs sources et différents types de données afin d’apprécier la performance du Programme. En plus des données secondaires reçues du PNUD et d’autres parties prenantes, l’équipe d’évaluation a collecté des données factuelles auprès des parties prenantes par le biais des entretiens individuels, focus groups et perceptions des populations bénéficiaires. L’analyse de contenu a été employée pour le traitement des données et une triangulation qui a consisté à croiser les différentes informations, a été faite pour dégager les convergences et divergences dans les conclusions provenant des différentes sources de données. Les évidences tirées de l’analyse des données ont fait l’objet d’interprétation par l’équipe d’évaluation afin de répondre aux différentes questions évaluatives. Il est à souligner que l’analyse par axe est basée sur le cadre des résultats ajusté qui est devenu le cadre de référence du CPD.

## CONSTATATIONS

### Pertinence

**Les résultats identifiés dans le Programme de Coopération Pays sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays ?**

**Constat** : L’objectif global du Programme Pays est de contribuer à fonder une société ouverte, pacifique, résiliente face aux changements climatiques et sur la voie d’une croissance économique durable. Tenant compte de la situation qui prévaut dans le pays, cet objectif est pertinent et s’aligne sur le PNDES 2016-2020, lui-même ancré dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) et l’Agenda 2063.

L’analyse documentaire et le résultat des entretiens, confirment qu’il y a un haut niveau d’adéquation stratégique, entre le Programme Pays du PNUD et le PNDES, l’UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD, les ODD. Ainsi, il a su s’ajuster pour apporter une réponse aux priorités du pays, aux besoins des populations et aux priorités internationales. La convergence des orientations du CPD avec les aspirations et les attentes communautaires consacrent davantage l’ancrage du Programme au cœur des priorités nationales et celles des communautés. Cet alignement stratégique est démontré en détail dans l’analyse des trois axes du Programme.

#### 5.1.1 Pertinence en matière de gouvernance

Pour contribuer à l’atteinte de l’objectif global du Programme Pays, la composante « Gouvernance et paix durable » entend produire, comme effet que « D'ici 2022, l'efficacité des institutions est améliorée et la population du Burkina Faso, en particulier les personnes les plus exposées aux risques de conflit et d'insécurité, vit en paix et en sécurité dans un État de droit ».

A travers cet axe, le CPD vise à aider le Gouvernement à tenir ses promesses et à adopter une approche proactive en matière de prévention et d’atténuation des risques posés par certains facteurs qui pourraient compromettre le rythme des réformes ou alimenter le mécontentement social. L’atteinte de cet effet nécessite en conséquence de jouer sur le levier de l’efficacité des institutions de l’Etat pour obtenir les résultats que sont : le respect des droits de l’homme et de l’Etat de droit, la paix, la sécurité et la cohésion sociale. Cette composante, à travers ses trois piliers, s’aligne bien sur le premier axe du PNDES, qui est de « réformer les institutions et moderniser l’administration ». L’Axe 1 du PNDES comporte comme objectifs stratégiques de promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative, de promouvoir la bonne gouvernance économique et de renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale. Pour accompagner le Gouvernement dans l’atteinte de ces objectifs, le CPD dans sa composante « Gouvernance et paix durable » a projeté la réalisation des produits suivants, regroupés autour de trois piliers (voir le Tableau ci-dessous).

Tableau 3: Rappel des piliers et produits correspondant de l'effet 1 du Programme

|  |  |
| --- | --- |
| **Piliers** | **Produits** |
| Effet 1.1 : D'ici 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et la population du Burkina Faso, en particulier les plus exposés aux risques de conflit et d'insécurité, vit en paix et en sécurité dans un État de droit. | |
| **Efficacité institutionnelle** | **P1.1 :** Les structures nationales et locales en charge de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes et projets de développement disposent de connaissances techniques et d’outils pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques, stratégies, projets et programmes de développement alignés aux ODD, promouvant l’égalité H/F et la sécurité humaine et soutenant le relèvement post COVID-19. |
| **P1.2 :** Les populations, les institutions nationales et les OSC disposent d’informations, de compétences et d’outils pour des élections paisibles, inclusives, transparentes, prenant en compte la représentativité des femmes et leur participation à la prise de décision. |
| **Primauté du droit** | **P1.3 :** Les Institutions en charge de la primauté du droit, de l'aide juridique et de la réconciliation nationale ont une capacité opérationnelle pour fournir des services de justice équitable et accessible à la population, particulièrement les femmes et faciliter le processus de réconciliation. |
| **Cohésion sociale et sécurité** | * **P1.4 :** Les acteurs du secteur de la sécurité disposent de connaissances techniques et d'outils adéquats pour mener à bien leurs missions notamment, prévenir et atténuer les menaces à la sécurité, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d’égalité des sexes. |
| **P1.5 :** Les organisations de la société civile (OSC), les dirigeants communautaires (y inclus les femmes et les jeunes leaders) aux niveaux central et local et des zones frontalières disposent de fora de dialogues inclusifs et des structures et mécanismes de prévention et de gestion pacifique des conflits et de contrôle citoyen, intégrant les femmes et les jeunes. |
| **P1.6 :** Les collectivités territoriales disposent des outils et des compétences pour fournir des services publics de qualité de façon équitable aux populations, mettre en place et gérer des infrastructures socio-économiques et des équipements pour un développement communautaire durable, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes. |

*Source : Cadre des résultats (ajusté)*

Le Produit 1.1 (le premier produit de la composante 1) cible les structures nationales et locales en charge de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes et projets de développement dont le Programme entend renforcer les compétences techniques et qu’il entend doter d’outils pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques, stratégies, projets et programmes de développement alignés aux ODD, promouvant l’égalité H/F et la sécurité humaine et soutenant le relèvement post COVID-19. Ce produit répondait, à écouter les acteurs qui animent ces structures, à un besoin réel dans une perspective de positionnement stratégique pour une gouvernance économique conséquente, intégrant une démarche de planification suivant les standards recommandés au niveau international (l’alignement aux ODD).

Le Produit 1.2 cible un renforcement de la gouvernance politique, à travers une élévation du niveau de connaissance et de compétence des animateurs du processus électoral, y compris les OSC et les populations elles-mêmes, en vue d’un enracinement de la culture démocratique à travers l’organisation d’élections générales transparentes et pacifiques. L’enjeu d’un ancrage démocratique est d’une importance indéniable dans le contexte de fragilité de l’Etat burkinabè, secoué par les différentes crises qui le traversent, dont la crise sécuritaire, alimentée par les conflits socio-politiques. Il s’agissait pour le PNUD de faire en sorte que le processus électoral soit une occasion de renforcement de l’Etat de droit, de la démocratie et de la cohésion sociale et non le lieu d’accentuation des tensions sociales.

Le Produit 1.3 cible le secteur de la justice et de la réconciliation, dont il vise le renforcement des capacités opérationnelles aux fins de production de services publics de qualité. Il s’inscrit dans le renforcement de l’Etat de droit, à travers une concrétisation du droit d’accès à la justice, y compris dans sa forme transitionnelle. La pertinence de ce produit est telle que les acteurs espèrent bien une poursuite de l’appui du PNUD, afin de leur permettre d’accomplir leurs missions que les seules ressources étatiques ne leur permettent pas d’accomplir de façon significative. La complexité du monde judiciaire, du point de vue du justiciable ordinaire, à laquelle s’ajoutent le nom respect des délais légaux (faute de moyens), l’accumulation des dossiers judiciaires et/ou de réconciliation, etc., discrédite l’institution judiciaire aux yeux du public ; le renforcement de la capacité opérationnelle de ses acteurs est une action bien accueillie, au regard de ses multiples impacts.

Le Produit 1.4 quant à lui, cible directement les acteurs de la sécurité, dont il entend renforcer les connaissances techniques et les compétences pratiques en termes de lutte contre l’insécurité grandissante et multidimensionnelle, tout en respectant les fondamentaux de l’Etat de droit. Le contexte sécuritaire délétère ne laisse planer aucun doute quant à la pertinence des actions prévues, planifiées pour réaliser ce produit. Les acteurs interrogés en espéraient même davantage, dans la situation que vit le Burkina Faso. C’est à l’honneur du PNUD d’avoir intégré la dimension sécuritaire dans son programme, quand on connaît la réticence des partenaires techniques et financiers à appuyer les aspects liés aux questions de sécurité, rangées dans le lot des questions régaliennes dont la charge incombe entièrement aux gouvernements.

Le Produit 1.5 vient en complément au Produit 1.4, en ciblant l’environnement du secteur de la sécurité, constitué par les OSC, les leaders communautaires, les jeunes. Ce produit entend travailler à impliquer ces acteurs dans des initiatives à même de renforcer la cohésion sociale, en atténuant les tensions communautaires qui constituent des circonstances aggravantes pour la crise sécuritaire.

Le produit 1.6, quant à lui, vise à accompagner l’Etat dans l’atteinte de son objectif stratégique (1.3) de renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale. Il s’agit de renforcer les capacités des collectivités locales à produire des biens publics de qualité et à légitimer ainsi la présence de l’Etat et de ses institutions au niveau local. Le retard pris par l’Etat dans l’opérationnalisation de la décentralisation, notamment dans le transfert des ressources, et la faiblesse actuelle de la plupart des administrations des collectivités locales rendent salutaires les actions ciblant cette catégorie d’acteurs qui, s’ils jouaient pleinement leur rôle dans l’appareil d’Etat, améliorerait la proximité des services publics avec les populations.

Somme toute, l’ensemble des produits déclinés dans la composante ciblent des besoins bien réels, au regard de la situation nationale, et correspondent à des priorités inscrites comme telles dans le PNDES 2016-2020. Le niveau de pertinence se révèle très satisfaisant, ce qui s’explique par le caractère participatif du processus d’élaboration du CPD comme le reconnaissent la plupart des partenaires de mise en œuvre des actions du Programme (MINEFID, Ministère de la Justice, CNDH, CENI, autorités locales, collectivités territoriales, etc.). La pertinence de cet axe est jugée très satisfaisante (4/4).

#### 5.1.2 Pertinence en matière de croissance inclusive

Cet axe fait le constat que la population du Burkina Faso, déjà pauvre à hauteur de 40 % en 2017, est vulnérable à une triple menace : i) la concurrence pour l’occupation des sols et les conflits potentiels pour l’accès aux ressources naturelles ; ii) l’instabilité résultant de l’absence de possibilités d’emploi pour les jeunes ruraux ; iii) le risque de radicalisation provoqué par le fait que la population est privée de ses droits économiques et sociaux. En plus de ces vulnérabilités, l’accès limité à des services énergétiques modernes a entraîné des problèmes qui compromettent l’efficacité des politiques gouvernementales pour la gestion durable des ressources environnementales et des forêts, y compris pour la conservation de la biodiversité. Toute chose qui fait que, selon les estimations du PNDES 2016-2020, environ 20 % de la population souffre d’insécurité alimentaire. L’effet du CPD/UNDAF qui en découle est « Effet 2 : D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire ».

Cependant, les indicateurs et les sources de vérification tels que définis dans le CPD ne rendent pas compte que de la contribution du PNUD à l’atteinte des objectifs et priorités nationales, mais aussi des fruits de l’ensemble des efforts consentis au Burkina Faso. Ce qui ne permet pas d’évaluer et d’apprécier l’apport réel et effectif du PNUD au développement économique et social au Burkina Faso. A titre illustratif, l’indicateur « Nombre de ménages ayant accès à l’énergie moderne, y compris à des fins productives »*,* ne mesure pas la contribution du PNUD en la matière, mais les résultats de tous les efforts engagés au Burkina Faso pour élargir l’accès des ménages à l’énergie*.*

De plus, le produit 2.2 prend en comptes les réalités des zones d’intervention mais de façon partielle. En effet, les TIC malgré leur développement assez rapide dans le pays (au regard du taux de pénétration du téléphone mobile ainsi que l'utilisation de mobile money et les plateformes comme WhatsApp) demeurent encore inaccessible pour certaines couches de la population dans le milieu rural, zone de prédilection des interventions du PNUD. Dans ces conditions, créer des emplois dans le domaine des TIC en milieu rural peut s’avérer dans certains cas être difficile si les bénéficiaires ne disposent pas de ces outils technologiques. Toutefois, l’idée demeure louable du fait que les TIC deviennent incontournables dans le développement des zones rurales pour les pays en développement.

Enfin et en rapport avec les ressources disponibles, certains produits semblent difficiles à atteindre notamment, le passage du nombre de ménages burkinabè ayant accès à des services énergétiques modernes de 6.4% à 30% en moins de 5ans. Cependant, il faut noter que pour le PNUD, dans ces prévisions de mobilisation de ressources, cette ambition était réaliste. Mais la mobilisation auprès du Gouvernement pour la mise en œuvre de certains programmes comme le PADEL n’a pas été possible du fait de la situation sécuritaire.

Pour inverser cette situation en apportant des solutions appropriées aux vulnérabilités sus-soulevées, le PNUD a déployé des efforts et engagé ses partenaires pour que d’ici à la fin 2022, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire. L’axe croissance inclusive est composé de trois piliers et quatre produits.

Tableau 4 : Rappel des piliers et produits correspondant de l'effet 2 du Programme

|  |  |
| --- | --- |
| **Piliers** | **Produits** |
| Effet 2 : D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire. | |
| **Appui à l’accès à l’énergie** | **P2.1** : Les institutions nationales publiques et privées du secteur de l’énergie disposent de capacités matérielles et techniques, pour permettre l’accès aux services énergétiques de qualité, propres et durables, au profit des ménages cibles, des micros et petites entreprises locales, stimulant l’innovation et générateurs de revenus pour les femmes et les jeunes. |
| **Appui au développement des économies locales** | **P2.2** : Les jeunes et les femmes ont des compétences en entreprenariat et en développement durable et inclusif pour créer et promouvoir des entreprises locales viables ou bénéficier d'opportunités d'emplois verts et d'emplois liés aux TIC dans les zones ciblées. |
| **Gestion durable des ressources naturelles** | **P2.3** : Les structures centrales et locales, les communautés et les OSC des zones cibles disposent de compétences techniques et d’outils pour intégrer la gestion durable et équitable des ressources naturelles dans leurs plans de développement et facilitent l’accès et la participation à la prise de décision aux femmes et aux jeunes. |
| **P2.4** : Les exploitants-des centres agro-sylvo-pastoraux du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest disposent de connaissances, de données climatiques et agroécologiques, d’outils et de technologies de production et de consommation accrues et durables. |

*Source : Cadre des résultats (ajusté)*

La lecture du tableau 4 laisse percevoir clairement que, s’agissant de l’axe 2, le cadre des résultats du CPD 2018-2022 pour le Burkina Faso est défini de façon précise avec les effets, les produits, ainsi que les indicateurs de résultat. Il ressort, surtout, du tableau qu’il prend effectivement en compte les ODD, les priorités nationales, l’UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD.

#### 5.1.3 Pertinence en matière de résilience

Par rapport aux besoins des institutions publiques en charge de la production et de la diffusion de l’information climatique, cet axe prend en compte leurs besoins de renforcer leurs capacités pour prendre en charge les missions qui leur sont assignées dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques climatiques. La contribution prévue de cet axe dans le domaine du renforcement des capacités à travers l’équipement, la formation et la diffusion de l’information constitue une démarche pertinente.

Par rapport aux besoins et aspirations des populations et des communes : en termes d’informations ciblées sur les situations à risques et les données sur la production, l’axe 3 contribue au renforcement des capacités d’analyse et de gestion de l’IC et des alertes pour une participation plus active et responsable dans l’utilisation de l’IC. L’axe résilience comprend deux piliers et deux produits :

Tableau 5: Rappel des piliers et produits correspondant de l'effet 3 du Programme

|  |  |
| --- | --- |
| **Piliers** | **Produits** |
| Effet 3 :D'ici 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, dans les zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux. | |
| **Appui au système national d’information climatique** | **P3.1 :** Les structures nationales et locales impliquées dans la gestion des risques de catastrophes disposent de capacités et compétences en gestion des risques et d'un système de gestion / gouvernance des risques sensible au genre et prenant en compte les jeunes, axé sur la prévention des catastrophes, les interventions de préparation et le relèvement. |
| **Renforcement des capacités nationales et locales de résilience face aux risques de catastrophes et situations d’urgence** | **P3.2 :** Les populations disposent des compétences, des ressources et d’outils pour anticiper les menaces, se préparer aux chocs et se relever des crises et prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des groupes les plus vulnérables. |

*Source : Cadre des résultats (ajusté)*

L’hypothèse de mise en œuvre de cet effet est que : « Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques ». Dans son ensemble, l’efficacité de l’effet 3 est moyennement appréciée avec une valeur de 2,5 sur une échelle de 4. Cette appréciation découle tant des acquis que de l’état de mise en œuvre des projets, qui ne sont pas à la hauteur des attentes du CPD vis-à-vis des projets devant concourir à la résilience nationale face aux changements climatiques et aux urgences humanitaires.

Concernant l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes, il ne souffre d’aucune difficulté à soutenir que les produits et effets constituent des pas importants dans l’atteinte de ces objectifs.

Le caractère dynamique des cadres politiques, juridiques, économiques et institutionnels du pays ainsi que les crises successives et sanitaires ont impacté le Programme Pays tant dans son concept que sa mise en œuvre, entraînant ainsi des logiques et stratégies d’adaptation et de prise en compte des mutations.

**Constat :** Au niveau opérationnel, il ressort que globalement, les interventions du Programme ont apporté des réponses appropriées et opportunes à des problèmes réels vécus par les bénéficiaires institutionnels et les communautés. Cette adéquation aux besoins, confirmée lors des entretiens a été garantie par la stratégie adoptée, qui consiste à donner la responsabilité aux bénéficiaires, à travers l’implication des collectivités locales, d’identifier eux-mêmes, leurs besoins comme par exemple dans le cas de PVE, BCRR2, Appui COVID-19, CREME, PADEL, EBA FEM, COSED et de plusieurs autres projets.

**Les processus de formulation et de mise en œuvre ont-ils été participatifs et inclusifs ?**

**Constat :** Au niveau stratégique, le processus de planification qui est ancré dans celui de l’UNDAF, lui-même arrimé au PNDES est parfaitement participatif et inclusif. Ceci est confirmé par les structures nationales rencontrées aussi bien à Ouaga que dans les sites visités. Toutefois, un besoin de renforcement de la participation des structures nationales techniques dans le suivi de la mise en œuvre a été constaté. Ceci rend difficile l’identification des synergies sur lesquelles le CPD pourrait capitaliser pour une meilleure optimisation de ses résultats. Certains témoignages des responsables de l’administration nationale ont souligné cet état de fait. Egalement, des maires rencontrés dans les focus groups ont souhaité une plus grande autonomie dans la maitrise d’ouvrage en ce qui concerne les acquisitions de biens et services. Il est cependant opportun de souligner que le PNUD implique les entités nationales dans les comités de pilotage, les comités techniques, les revues de programme et les visites de terrain.

**Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?**

**Constat :** Le CPD 2018-2021 avait retenu une modalité mixte pour la mise en œuvre des projets notamment la modalité d’exécution nationale renforcée cependant par les services d’appui du Bureau Pays, notamment pour les acquisitions de biens et services, etc. et la mise en œuvre directe par le PNUD. L’évaluation note que la modalité d’exécution directe a été la plus utilisée (80% des projets). Bien que cette modalité ait des avantages certains (accélération de la mise en œuvre des activités pour l’obtention des résultats, économies d’échelle, recours à un réseau plus large de connaissances et pour les acquisitions, etc.), un renforcement progressif des capacités des partenaires en matière d’appropriation des règles et procédures du PNUD s’avère nécessaire en vue d’un recours plus élargi de la modalité NIM dans la gestion des programmes et projets. Par ailleurs, les activités d’assurance qualité sont en retard sur plusieurs indicateurs du HACT notamment, les visites programmatiques, les spot checks et les micro-évaluations (Cf. Integrated Financial Dashboard).

Par ailleurs, l’évaluation a constaté l’existence d’une multitude d’activités notamment dans les axes 2 et 3 qui méritent d’être regroupées à l’instar des efforts entrepris récemment par le bureau pour recentrer les interventions autour des trois grands programmes. Ces efforts méritent d’être poursuivis afin de parachever l’architecture programmatique en vue de profiter des synergies et complémentarités dans les interventions soutenues. Cela passe par l’adoption par les unités opérationnelles, d’une approche intégrée de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation de leurs interventions. L’architecture du Programme étant déjà en place, il s’agira, dans ce cadre, d’examiner la possibilité d’intégration des PTA par axe en vue de faciliter le suivi du processus transformationnel d’ensemble.

**Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?**

**Constat :** Les effets sont clairement précisés dans le cadre des résultats. Les stratégies adoptées permettent au Programme d’induire des effets dans les différents domaines d’intervention. Le budget global ajusté pour la période 2018-2022 est de 135 253 000 USD. A la date du 10 Octobre 2021, les ressources disponibles sont de 115 082 596 USD, ce qui représente 85,08% du budget global ajusté. Par ailleurs, les ressources humaines actuellement disponibles au sein du PNUD pour mener les activités sont relativement appropriées et les efforts de renforcement des équipes sont en cours pour répondre aux importants besoins suscités par l’extension.

**Les projets d’opérationnalisation du Programme de Coopération répondent-il aux objectifs ?**

**Constat :** Les projets affectés aux différents axes répondent bien aux objectifs du Programme Pays que ce soit dans le domaine de la gouvernance, de la croissance inclusive et de la résilience. Le Programme Pays a su s’adapter au contexte national pour réorienter ses interventions sur la cohésion sociale, la sécurité et la paix dans une approche qui s’articule dans un Nexus-Humanitaire-Développement-Paix et l’initiative “Sustaining Peace” des Nations Unies dans une perspective de renforcement de l’approche sensible au genre. Cela a été observé également au niveau de l’environnement et l’énergie afin de rendre la croissance inclusive et durable, et promouvoir la création d’emplois décents et la sécurité alimentaire pour tous, et au niveau de la résilience des populations face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux urgences humanitaires. A cet effet, l’adoption de l’approche programme a véritablement pris son envol avec la formulation de grands programmes/projets.

**Les arrangements de gestion étaient-ils convenables ?**

**Constat :** Dans le cadre des arrangements de gestion, le PNUD Burkina Faso est dans une phase d’extension due au volume des ressources disponibles. Pour mieux délivrer des produits de qualité, au Gouvernement et à la population du pays, il a récemment restructuré son architecture autour de trois grandes unités qui correspondent aux différents axes du CPD. Ce sont : Unité Gouvernance et paix durable, Unité Résilience, Unité Environnement et Énergie. Ces unités sont complétées par une Unité Stratégique Gestion des Connaissances et Innovation, une Unité de Communication et l’Unité Compliance et Oversight qui est nouvelle aussi et les Opérations. Ces unités sont dirigées par des responsables (Team Leaders). Elles travaillent avec les cinq Bureaux intégrés à Kaya, Dori, Fada, Bobo et Ouahigouya.

Un rapprochement plus poussé avec les agences du Système des Nations Unies a permis d’entreprendre des initiatives conjointes de façon harmonieuse et complémentaire avec l’établissement des bureaux intégrés. Certains PTF (Ambassade du Royaume des Pays-Bas) sont d’avis que les bureaux intégrés peuvent se développer comme des soutiens forts aux autorités régionales et locales. Ils souhaitent être informés sur les rôles, résultats et soucis des bureaux intégrés car leur rôle comme intégrateur des soutiens dans chaque région est important.

Ces derniers éprouvent toutefois des difficultés de fonctionnement en raison des lourdeurs des procédures qui ne leur permettent pas d’apporter des réponses aux sollicitations dans les délais requis. Par ailleurs, l’équipe d’évaluation a constaté que le personnel de ces bureaux est constitué de staff des projets en cours. Cette situation peut être préjudiciable à la durabilité de ces structures et impacter négativement l’obtention de résultats de qualité.

**Partenariats**

En termes de partenariat, contrairement à la période passée, la stratégie adoptée depuis 2019 par le PNUD a permis de diversifier et renforcer des partenariats stratégiques et opérationnels avec les services gouvernementaux et nouer de nouveaux partenariats notamment avec le secteur privé. Un accent fort a été mis pendant la période sur le développement et le renforcement des partenariats avec les PTF bilatéraux et multilatéraux. De façon spécifique, ce partenariat a concerné le Gouvernement en premier lieu avec un fort accent sur le partenariat stratégique et la mobilisation des ressources ainsi que des donateurs multilatéraux notamment l’Union Européenne, bilatéraux l’Allemagne, la Suède, les Pays Bas, le Japon, l’Inde, le Luxembourg, le Danemark et la Suisse, les fonds tels que Funding Window[[1]](#footnote-2), GEF, PBSO, etc. Les PTF ont tous confirmé la qualité du partenariat actuel. Ils pensent également que le PNUD pourrait jouer un rôle important dans la réforme des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD), en vue de leur permettre d’être plus efficace dans le suivi de la mise en œuvre du PNDES dans les secteurs concernés.

Le partenariat avec les autorités nationales et locales dans la gestion du dossier de la réconciliation au niveau national et local ainsi que des actions des programmes/projets PAPCiDDeL, PACOS, GOLCOS, PADEL ont été salutaires et ont permis de renforcer davantage la visibilité et la crédibilité des actions du PNUD au niveau communautaire et le travail avec les structures locales. Le Programme Pays a également maintenu et renforcé le partenariat avec les ONG, les organisations de la société civile, les instituts de recherche et le secteur privé dans la mise en œuvre des activités et la mobilisation des parties prenantes pour l’atteinte des résultats. Le partenariat au sein du SNU a permis de consolider la mise en œuvre de l’UNDAF et le développement d’initiatives et de programmes conjoints.

Le partenariat avec les instituts de recherche a permis de développer des plants de jatropha et faire des tests confirmés sur la qualité du tourteau de jatropha comme fertilisant pour plusieurs spéculations et sur l’efficacité des foyers utilisant l’huile de jatropha comme combustible afin de fournir aux populations des zones rurales une source d’énergie abordable et de qualité tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso.

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur privé dans le cadre de l’entreprenariat des jeunes et femmes est prometteur dans le cadre de l’initiative d’une approche innovatrice par la mise en place d’un dispositif d’incubateurs avec dix incubateurs ainsi que le soutien au démarrage de 20 nouvelles entreprises portées par des jeunes. Dans le cadre du nouveau programme conjoint avec TEF pour l’entrepreneuriat pour les jeunes du Sahel, le PNUD travaille étroitement avec United Bank for Africa (UBA). Cette collaboration a permis de renforcer la position du PNUD dans la promotion de l’auto-emploi et d’accompagner au moins 100 nouveaux entrepreneurs au Burkina Faso. De plus, le partenariat opérationnel avec IAMGOLD en soutien aux femmes productrices maraîchères de Dambam1 (Commune de Markoye) a permis de conférer une continuité de l’appui technique à travers une mobilisation de personne ressource par les soins d’IAMGOLD, suite à la phase de construction et de mise en service des infrastructures du site maraîcher. Ces types d’actions doivent être maintenues et élargies afin d’accroitre l’autonomisation des femmes et la création d’emploi pour les jeunes afin de réduire le taux de chômage dans le pays.

Ces multiples partenariats ont permis de mobiliser d’importantes ressources techniques et financières particulièrement pendant l’année 2020 où la cible de mobilisation des ressources est passée de 23 209 404 USD à 53 358 224 USD, soit presque le triple de la cible pendant l’année. Cet important accroissement est dû en partie à l’approfondissement des crises sécuritaires et sanitaires que connait le pays mais aussi et surtout, à l’adoption par le PNUD d’une stratégie de communication très agressive qui a permis de mieux faire connaitre sa capacité de travailler aussi bien dans l’urgence que dans le développement pour apporter l’assistance aux pays et aux communautés. Mais, cette expansion exige de la part du PNUD une démonstration de sa capacité à délivrer les produits attendus dans les délais convenus afin de maintenir sa crédibilité. Ce qui constitue un défi majeur en raison des contraintes notées en termes de procédures et de faiblesse des capacités couplée à un contexte peu propice à une mise en œuvre efficace des actions du développement.

**L’analyse de la communication a été guidée par la question suivante : la communication sur les résultats du Programme Pays a-t-elle été efficace ?**

**Constat :** La stratégie de communication mise en œuvre par le PNUD pendant la période a été pertinente et efficace en termes de visibilité et de mobilisation de ressources importantes auprès des partenaires. La diversification des canaux traditionnels de communication couplée à une bonne utilisation des réseaux sociaux a assuré au PNUD une bonne présence et amélioré la compréhension des actions et interventions sur le terrain par le grand public.

Egalement, la visibilité globale s’est améliorée grâce à la production d’infographies sur les objectifs et les résultats des projets. La communication ciblée sur les partenaires et focalisée sur les résultats de développement atteints par le pays avec la contribution du PNUD a été soutenue par les outils et visuels de bonne qualité (infographie sur un aperçu du CPD, infographies de plus de 20 fiches de projets, film sur les interventions du PNUD au Burkina Faso, blogs, capsules, etc.), ainsi que la participation du PNUD à certaines émissions TV qui a permis de rehausser la visibilité des actions du PNUD et ses résultats dans les divers domaines d’intervention. Les partenaires techniques et financiers ont tous confirmé que la visibilité de leur organisation a été assurée de façon appropriée dans les activités qui les concernent. Néanmoins, ils pensent que la communication pourrait être améliorée dans le domaine des visites de terrains et leur participation au suivi des progrès. En outre, la réactivité aux mails est un point à renforcer.

Du côté du Gouvernement toutefois, un besoin de renforcement de la communication sur les procédures opérationnelles du PNUD a été noté lors des entretiens. Par ailleurs, la stratégie de communication devrait aller au-delà des évènementiels et communiquer sur les résultats engrangés.

**Mobilisation de ressources et situation financière du CPD.**

La mobilisation de ressources par partenaire se présente comme suit :

Tableau 6: Contribution des bailleurs de fonds (2018-2021) en dollar US

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Total** | **%** |
| **TOTAL** | **114 918 916,00** | **100%** |
| Contribution du PNUD | **25 969 968,00** | 23% |
| Allemagne | **24 879 022,00** | 22% |
| Union européenne | **9 580 116,00** | 8% |
| Government cost sharing | **9 558 372,00** | 8% |
| PBSO | **8 317 097,00** | 7% |
| GEF | **7 327 795,00** | 6% |
| Funding Window | **7 215 542,00** | 6% |
| Suède | **7 095 808,00** | 6% |
| Luxembourg | **5 453 408,00** | 5% |
| Pays Bas | **4 134 610,00** | 4% |
| Japon | **3 165 431,00** | 3% |
| Danemark | **1 221 747,00** | 1% |
| Inde | **1 000 000,00** | 1% |
| Suisse | **110 180,00** | Moins de 0,01% |
| BCPR | **53 500,00** | Moins de 0,01% |

*Source : PNUD Burkina Faso*

**Les approches et les ressources mises à disposition du CPD ont-elles été cohérentes pour concrétiser les effets attendus ?**

**Constat :** Dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, le Programme apparaît compatible avec d’autres interventions menées au sein du SNU et des projets portés par le gouvernement dans le cadre du PNDES et d’autres. Il a par ailleurs, respecté toutes les normes et tous les critères internationaux pertinents auxquels le PNUD a adhéré. Toutefois, le cadre des résultats ne paraît pas, au regard de la chaîne des résultats à même d’assurer une atteinte totale des résultats attendus.

Le cycle de programmation étant un processus continu, tout en tirant les leçons des cycles antérieurs, le Programme s’est appliqué à respecter les principes de droits humains, d’égalité des sexes, le principe de « ne laisser personne de côté ». Quoique des actions en faveur des personnes vivant avec un handicap ne soient clairement définies, le Programme s’est imposé une gestion souple qui s’est ajustée au besoin, aux situations particulières afin de garantir les droits humains. Ce fut le cas par exemple, des actions entreprises dans le cas de la lutte contre la COVID 19. La pertinence globale est très satisfaisante (4/4).

### 5.2 Cohérence

L’analyse de la cohérence repose sur l’examen de la cohérence interne et externe. La cohérence interne porte sur l’analyse du cadre logique et la théorie du changement qui le sous-tend. Il s’est agi d’apprécier dans quelles mesures le cadre logique et la théorie changement sont cohérents au regard des objectifs du CPD. La cohérence externe quant à elle, s’est focalisée sur la compatibilité, la synergie, la complémentarité du CPD avec d’autres interventions au Burkina. Il s’est agi d’analyser dans quelle mesure le CPD s’inscrit dans un cadre plus global et quelle a été sa valeur ajoutée. Plusieurs questions ont guidé l’évaluation et les évidences reposent principalement sur les informations contenues dans la revue documentaire, notamment le cadre des résultats et le ROAR.

**Cohérence interne** : le cadre des résultats ajusté reste cohérent dans l’ensemble, au regard du lien qui existe en entre les effets, les produits et les indicateurs. Cependant, des efforts pour renseigner les valeurs de référence et les cibles des indicateurs sont nécessaires pour permettre un suivi-évaluation adéquat du processus de changement transformationnel des résultats du CPD et faciliter l’appréciation des progrès réalisés dans ces indicateurs sur une base quantitative (calcul des taux de réalisation).

En outre, pour les indicateurs qui ne disposent pas de référence, l’usage des proportions n’est pas adéquat car il exige de connaitre le nombre total de la population cible. Ainsi, l’évaluation recommande pour de tels indicateurs, les quantités en lieu et place des proportions. A titre illustratif, l’indicateur 1.4.1 : Pourcentage des acteurs du secteur de la sécurité disposant de connaissances techniques et d'outils adéquats …, pourrait être reformulé de la manière suivante : Nombre d’acteurs du secteur de la sécurité disposant de connaissances techniques et d’outils adéquats…

Au niveau des produits, l’évaluation note que les formulations montrent la volonté du CPD d’adresser les principaux problèmes identifiés lors des évaluations. Elle souligne une intervention simultanée sur les trois piliers tout en montrant à travers la théorie du changement l’existence des liens entre les différents produits.

Il y a lieu de souligner que certains produits initialement prévus dans la matrice des résultats ont été remplacés par d’autres, en raison des changements intervenus dans le contexte afin de mieux répondre aux besoins. Ces modifications sont du reste, une illustration de la flexibilité du Programme à s’adapter aux variations des priorités nationales. Ainsi, l’axe 1 qui avait 5 produits comporte 6 produits dont certains ont été renforcés (P1.3, P1.4 et P1.5), le produit P1.1 a complètement changé. Pour l’axe 2, les produits P2.1 et P2.3 ont été renforcés et le produit P2.4 nouvellement formulé. L’axe 3 qui avait 3 produits se retrouve avec 2 dans le cadre ajusté. Le produit P3.1 a été renforcé et le produit P3.2 nouvellement formulé.

**Cohérence externe**: le CPD reflète bien la cohérence des actions avec celles des structures nationales, les organismes de développement et les agences du SNU aussi bien au niveau stratégique qu’opérationnel. Le CPD s’inscrit dans une vision plus globale et partagée du développement. Ses axes et produits sont en cohérence avec plusieurs objectifs nationaux et internationaux (Cf. point synergie ci-dessous). La cohérence est jugée très satisfaisante (4/4).

**Quelles ont été les synergies développées ?**

**Constat** : Le CPD a développé une forte synergie avec les autres programmes des agences du système des Nations Unies et d’autres agences de développement, démontrant sa gestion intégrée.

La synergie des actions s’est traduite par l’appui du PNUD et le partenariat avec les autres structures. A titre illustratif, le PNUD a appuyé dans le cadre du CPD, l’Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) en logistique (matériel roulant, site web et outils de monitoring des médias) et facilité l’installation de 20 points focaux régionaux dans 05 régions sensibles qui ont permis à l’ONAFAR d’être opérationnel. Il a également appuyé le SP-CONASUR, à examiner et à mettre à jour le plan d’urgence nationale multirisque de contingence pour les 03 prochaines années, rendant le gouvernement mieux outillé pour gérer les catastrophes naturelles.

En outre, l’appui du PNUD a permis l’utilisation du système d'information géo climatique, agro écologique et hydrologique (SICOFORMO) mis en place avec le financement du Fonds pour l’Environnement Mondial par les planificateurs du secteur du développement rural et des collectivités des régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest, pour la planification et le suivi-évaluation des actions de résilience climatique.

La synergie s’est également matérialisée à travers un partenariat fructueux, reposant sur les avantages comparatifs des différents partenaires dans le domaine d’intervention du CPD. Par exemple, l’évaluation note que le partenariat avec le HCDH a permis aux deux agences d’apporter un appui conjugué à la CNDH en matière de renforcement du dispositif national de protection des défenseurs de droits humains et notamment dans la documentation des violations des droits humains et la création d’un mécanisme de protection des défenseurs des droits humains. De même, le partenariat avec la Suède a abouti à la mobilisation des ressources pour renforcer la capacité d’intervention du COSED et celui avec ONU Femmes a permis un plaidoyer de la loi sur le quota et la formation et le coaching des femmes candidates aux élections. En outre, dans le cadre de la sécurité, un partenariat avec UNMAS a permis de travailler en synergie sur la définition des besoins relatifs aux dangers des mines et engins explosifs improvisés (EEI), et d’envisager la programmation conjointe.

Par ailleurs, dans la perspective de partage d’expériences, de bonnes pratiques et de synergies, le PNUD a coopéré avec la Fondation Tony Elumelu dans le domaine de l’entrepreneuriat, et avec l’Agence Universitaire de la Francophonie pour la mise en œuvre d’un cycle d’ateliers d’intelligence collaborative associant universités et incubateurs du Burkina Faso.

Enfin, la mise en œuvre du CPD a bénéficié de la collaboration du PNUD avec les autres organisations des Nations Unies, notamment l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) en vue de donner la priorité aux investissements dans les approches au niveau local et à la participation active des communautés, particulièrement en matière de résilience. De même, la collaboration entre l’UNOPS, le PNUD, l’ALG et le SIDA pour soutenir la zone du sahel en crise sécuritaire, a permis l’élaboration d’un projet conjoint pour l’électrification de zones rurales dans le Liptako Gourma.

L’évaluation a également constaté les efforts en faveur d’initiatives conjointes avec le SNU. A titre d’exemples, dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits, trois projets conjoints financés dans le cadre du PBF notamment les projets “Jeunes et Paix, une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina” mis en œuvre par l’UNFPA et le PNUD, “Gestion Pacifique des Conflits Locaux” simultanément mis en œuvre par le HCR et le PNUD, “Améliorer la confiance entre Populations, Administration et FDS dans les régions du Sahel et du Nord” mis en œuvre par l’OIM et le PNUD et qui fait intervenir la République Fédérale d’Allemagne ainsi que bien d’autres programmes et projets qui sont soutenus par les divers partenaires sont en cohérence avec leurs priorités et domaines d’intervention.

Dans le contexte du renforcement de la résilience des populations, les projets « Renforcement des moyens d’existence des femmes dans la région du Centre-Nord » et « Renforcement des capacités nationales pour un relèvement résilient » sont deux projets qui se complètent en vue d’améliorer les revenus des femmes. Par ailleurs, des synergies ont été développées avec les programmes de la FAO, le PAM et l’UNICEF en vue de donner la priorité aux investissements dans les approches au niveau local et à la participation active des communautés, particulièrement en matière de résilience. De même, la collaboration entre l’UNOPS, le PNUD, l’ALG et le SIDA pour soutenir la zone du sahel en crise sécuritaire, a permis l’élaboration d’un projet conjoint pour l’électrification de zones rurales dans le Liptako Gourma. Ces types d’initiatives conjointes renforcent la communication, la complémentarité des actions entre des agences SNU et permettent d’établir le pont entre l’humanitaire-développement-paix.

**Conclusion**

L’évaluation du CPD 2018-2022 a permis de mettre en exergue les acquis indéniables des interventions du PNUD relativement à certains défis majeurs du pays, notamment : i) le renforcement de la gouvernance démocratique ; ii) la mise en œuvre efficace des actions prioritaires pour une croissance économique inclusive durable et travail décent ; et iii) la transition vers une trajectoire de développement résilient dans le contexte de lutte contre le changement climatique et les chocs sécuritaires.

Globalement, il ressort de cette évaluation que les interventions réalisées dans les principaux domaines de coopération du PNUD avec le gouvernement du Burkina Faso sont restées alignées sur les priorités nationales de développement telles que déclinées dans le PNDES. Elles prennent bien en compte les ODD, les engagements pris par l’Etat dans le cadre des accords régionaux et internationaux et demeurent toujours pertinentes au vu du contexte. L’examen des différents portefeuilles du Programme de Coopération, en application de la théorie du changement et des paramètres d’alignement (conceptuel, stratégique et opérationnel), a permis de mieux cibler les interventions d’appui du Bureau Pays en lien avec le contexte national qui a prévalu. Ceci a permis de renforcer le positionnement du PNUD dans le pays. Ainsi sur la base de ces constats, l’évaluation juge satisfaisante la cohérence du CPD (3,5/4).

### Efficacité

L’analyse de l’efficacité s’est focalisée sur la mesure dans laquelle les objectifs et les résultats des interventions du CPD ont été atteints, ou sont en voie de l’être. Les données de base ont été tirées des rapports des projets (rapports d’évaluation, PTA, rapports annuels) et la plateforme IRRF du PNUD.

#### 5.3.1 Efficacité en matière de gouvernance

L’effet 1 recherché par l’axe 1 du Programme, à travers l’ensemble de ses six produits, répartis sur trois piliers, à la réalisation desquels interviennent des actions, est que : « D'ici 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflit et d'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit ». En rappel, pour la réalisation de cet effet, la sous-composante s’est déclinée en six produits, organisés autour de 3 piliers.

**L’efficacité institutionnelle**

**Le Produit 1.1** a ciblé spécifiquement les structures centrales et locales en charge de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes et projets de développement. L’action du PNUD a consisté à doter ces structures de connaissances techniques et d’outils pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques, stratégies, projets et programmes de développement alignés aux ODD, promouvant l’égalité H/F et la sécurité humaine et soutenant le relèvement post COVID-19. Bien que cela n’ait pas été retenu dans le cadre des résultats ajustés du Programme, il convient de mentionner que les structures en charge de la passation des marchés ont également été visées par les interventions directes du PNUD, lesquelles peuvent encore être capitalisées au titre du produit 1.1 de l’effet 1, bien que la révision du cadre des résultats du CPD ait supprimé le produit y afférant.

Le produit 1.1 a été ciblé spécifiquement par le Projet d’Appui à la mise en œuvre du PNDES (PA PNDES). Y a contribué également le Projet d’Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL), pour ce qui concerne les collectivités territoriales.

**Constat :** Le Programme enregistre à son actif, le renforcement des capacités des structures et des acteurs en charge de la planification pour la formulation des politiques publiques, projets et programmes tenant compte des principes-clés de programmation (DGEP, rapport PA/PNDES, septembre 2020), grâce à la disponibilisation d’un certain nombre d’outils, on pourra citer comme exemple, le guide de formulation de politiques, de projets et de programmes de développement intégrant les principes de programmation arrimés au budget programme afin d’accroitre l’efficacité du développement (DGEP, rapport PA/PNDES, septembre 2020). Ce guide permet au comité national de validation des projets et programmes d’apprécier la maturité des projets et programmes et de faire le classement des projets comme le prévoit la réglementation générale des projets et programmes de développement (ROAR 2020) ; le guide méthodologique d’articulation entre pôle de croissance et compétitivité et les politiques sectorielles et plans locaux de développement, l’évaluation de la mise en œuvre de la règlementation générale des projets et programmes exécutés au Burkina Faso (Décret N°2018-092) ; et la stratégie proactive, assortie d’un plan d’action, de ciblage, de promotion, de mobilisation des investissements de la diaspora burkinabè et d’incitation à investir au Burkina Faso.

**Constat :** Le Programme a outillé également une vingtaine de cadres des départements sectoriels pour former leurs pairs à l’utilisation du guide national de maturation et d’évaluation *ex ante* des projets et programmes de développement (DGEP, rapport PA/PNDES, septembre 2020).

**Constat :** A l’endroit des acteurs locaux, le Programme a accompagné 20 communes de la région du Sahel à se doter d’un supplétif aux guides de planification locale qui servent de référentiel national pour l’élaboration des plans locaux de développement de qualité, et a facilité l’actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD) de la région de la Boucle du Mouhoun, permettant à 8 communes de la zone de concentration de disposer de PCD axés sur les résultats et prenant en compte les ODD. Vingt communes ont bénéficié des volontaires opérationnels qui ont permis de résorber en partie le déficit en ressources humaines auxquels elles sont confrontées.

A l’endroit des structures en charge de la passation des marchés publics, le Programme a apporté son appui technique et financier pour former 15 administrateurs à l’administration et à l’utilisation de la solution de dématérialisation des processus de passation des marchés publics.

En ce qui concerne la chaîne de passation des marchés publics, si des progrès sont enregistrés, l’impact attendu, en termes de réduction des délais, de renforcement de la transparence et de respect des règles dans le processus de passation et d’exécution des marchés publics ne s’est pas complètement réalisé. Le processus de dématérialisation des marchés publics censé provoquer ces progrès a été suspendu depuis début 2020, suite à l’engagement d’un processus d’évaluation par le MINEFID (ROAR 2020).

**Pour ce qui concerne le Produit 1.2** dont les cibles principales ont été les institutions et les acteurs chargés ou impliqués dans l’organisation des élections (MATD, CENI, CSC, CNDH, OSC, populations), dans le cadre essentiellement du PAPE, les résultats sont palpables, ils ont reçu l’appui technique et financier du PNUD qui a consisté à renforcer les capacités des acteurs électoraux, rendre opérationnel le dispositif d’alerte précoce et de gestion et prévention des conflits, de sensibiliser les jeunes, les femmes sur leur participation au processus électoral, faire la promotion et le coaching des candidatures féminines.

**Constat** : l’appui du PNUD a impacté positivement le processus de consolidation de l’Etat de droit et de la démocratie au Burkina Faso, dans l’ensemble, grâce à la mobilisation des partenaires par le PNUD. Cependant l’évaluation constate que la place des femmes et des jeunes dans l’hémicycle, s’est réduite (7,08% en 2020 contre 10,53% en 2015), en dépit des efforts déployés. Mais, la non-atteinte des objectifs en matière de la participation des femmes et des jeunes s’explique du fait de la résistance de la classe politique en place qui a, à l’occasion du dialogue politique national, décidé de geler des dispositions de la loi sur le « quota genre », dispensant les regroupements politiques de l’obligation d’impliquer davantage de femmes et de jeunes. Il serait donc intéressant de prendre en compte une sensibilisation des partis politiques, du Gouvernement, des femmes et des jeunes en vue de favoriser une meilleure appropriation des questions de genre dans les processus électoraux. L’efficacité des interventions du PNUD dans la réalisation de ce produit est jugée satisfaisante (3,5/4).

**Primauté du droit (Produit 1.3)**

Le Pilier 2 de l’axe 1 du Programme Pays du PNUD au Burkina Faso – Primauté du droit – comporte un seul produit, ciblant essentiellement les institutions et acteurs en charge de la justice, de l’aide juridique et de la réconciliation nationale dont il entend accroître les capacités opérationnelles**.**

**Constat :** Le Produit 1.3 est essentiellement le résultat du Programme COSED (dans sa composante 1), mais également du Projet Accès à la justice, du Projet Jeunes et Paix et du Projet d’appui au processus de Vérité, justice et réconciliation nationale (VJRN) du Burkina Faso. L’efficacité du Programme, dans ce pilier, se mesurerait à l’accroissement de la compétence des acteurs cibles dans la délivrance d’un service de justice équitable, de qualité, accessible, de promotion / protection des droits humains et de réconciliation nationale (cf. Indicateur 1.3.1).

Au titre des principales réalisations du Programme, sous les différents Projets et programmes contributeurs au Produit 1.3, on peut retenir celles en matière de protection des droits de l’homme, à travers le Programme COSED et le projet JDDP qui a permis de mettre en place un environnement juridique plus favorable aux questions liées aux droits de l’homme, celles en matière de soutien à la justice à travers le Projet « Accès à la justice » qui a consisté à former et renforcer les capacités matérielles et techniques des acteurs juridiques et le Programme COSED et celles sur la réconciliation nationale, à travers le Programme COSED et le Projet VJRN qui a permis de créer les conditions pour renforcer les capacités des acteurs dédiés à la réconciliation et vulgariser les mécanismes existants.

**Constat**: En ce qui concerne le renforcement du secteur de la justice, il est aisé de constater que l’intervention du PNUD a produit des résultats palpables. L’appui à l’organisation des audiences foraines et des assises criminelles a permis notamment de vider des dossiers vieux parfois de plusieurs décennies (interview des acteurs). A titre d’exemple, pour la seule juridiction de la Cour d’appel de Bobo, dont les statistiques actualisées ont été fournies à la mission, le nombre d’audiences foraines de la Chambre criminelle est passé de 61, en 2016 (les audiences foraines ayant été suspendues dans l’intervalle, du fait du gel du budget national y afférant) à 124, en 2021, soit plus du simple au double, grâce principalement à l’appui du PNUD.

Des témoignages laissent voir un effet inattendu des audiences foraines et de la délocalisation des assises criminelles, qui est l’éducation des populations. Le caractère extraordinaire de ces activités et, surtout, les activités de communication autour, attirent généralement les populations qui viennent assister aux audiences, ce qui leur donne l’occasion d’entendre, de vive voix, le rappel des normes par les acteurs de la justice et d’apprendre, un tant soit peu, sur les procédures judiciaires. Un autre effet non affiché, mais réellement constaté sur le terrain, se situe au niveau du renforcement de l’efficacité institutionnelle de certains acteurs, au-delà du renforcement ponctuel de leur capacité opérationnelle. Les actions de formation du personnel et de soutien matériel et logistique du CSM et de l’Inspection des Services Techniques Judiciaires ont pour effet d’améliorer la poursuite de leurs missions respectives par ces structures, permettant ainsi indirectement, au corps judiciaire d’accomplir ses missions.

|  |
| --- |
| *Témoignage : « Un effet que nous n’avions pas attendu, mais qui s’est révélé au fil du temps, c’est le caractère pédagogique des audiences foraines. La publicité des audiences a attiré beaucoup de personnes qui pouvaient, la plupart pour leur première fois dans la vie, s’entendre dire les règles de droit, directement de la bouche de personnes habilitées » (entretien avec le Président de la Cours d’Appel de Bobo Dioulasso).* |



**Il apparaît ainsi que l’appui du PNUD a atteint un niveau de réalisation très satisfaisant, en termes d’amélioration d’accès à la justice et de renforcement de l’efficacité institutionnelle (4/4).**

En ce qui concerne la promotion des droits humains, l’appui du PNUD a été déterminant pour la dynamisation de la Commission nationale des droits humains (entretiens CNDH) et l’opérationnalisation du dispositif national de protection des défenseurs des droits humains. L’appui institutionnel du PNUD a permis, en effet, à la CNDH de mener des missions dans des circonstances particulières (Yirgou et Tanwalbougou), mais également en période ordinaire, que la dotation budgétaire nationale ne lui permettait pas d’accomplir. Il est arrivé à un moment déterminant pour permettre à l’institution de s’affirmer sur la scène nationale. C’est d’ailleurs sous son égide que le mécanisme de protection des défenseurs des droits de l’homme est en marche.

Son efficacité institutionnelle s’en trouve ainsi renforcée, bien que cela ne figure pas parmi les objectifs affichés du Programme. Le niveau d’efficacité est très satisfaisant (4/4).

L’efficacité du Projet VJRN et des actions du PNUD en appui au processus de réconciliation nationale, quant à elle, reste moyenne. En effet, le rapport d’évaluation du Projet VJRN donne une impression mitigée quant au succès du projet, et l’atteinte des cibles, en ce qui concerne le nombre d’affaires de justice traditionnelle traitée, que ce soit par le HCRUN ou par les juridictions ordinaires, n’est pas avérée. Les entretiens avec les animateurs du HCRUN laissent voir également une certaine déception quant à leurs attentes du PNUD. Le rapport d’évaluation finale du Projet estime que « les résultats du projet quant à l’atteinte de ses objectifs peuvent être jugés satisfaisants sur le volet du renforcement des capacités du HCRUN mais insuffisants quant à l’aide psychologique et juridique aux victimes. Le but ultime de vérité, justice et réconciliation ne semble pas non plus atteint de façon satisfaisante. » Il la juge donc d’une efficacité « mitigée ». Des actions ont été entreprises par le PNUD à l’endroit du nouveau ministère en charge de la réconciliation nationale et de la cohésion, mais dont l’efficacité n’a pu être mesurée dans le cadre de la présente mission, par défaut de disponibilité des sources de vérification.

La question du genre, si elle n’apparaît pas systématiquement dans les actions relevant de ce pilier, n’en demeure pas moins prise en compte. Les interventions du PNUD en soutien à la promotion des droits humains, notamment, mettent l’accent sur le genre et sur les personnes vulnérables. Les actions de renforcement de capacité du personnel du secteur tiennent compte également du genre, quant à l’identification des bénéficiaires. Pour le Pilier 1.2 dans son ensemble, l’efficacité demeure satisfaisante (3,5/4).

**Cohésion sociale et sécurité**

Le Pilier 3 de l’axe 1 du Programme Pays du PNUD au Burkina Faso (2018-2022) comporte trois produits qui ont tendu à répondre aux préoccupations nées du contexte sécuritaire dégradant, qui tend à annihiler tous les efforts de développement du pays, en général, et des zones les plus en proie à la menace terroriste, en particulier.

**Produit 1.4**

L’analyse s’appuiera sur l’efficacité observée du point de vue des projets contributeurs à la réalisation du produit.

**Constat**: Ce produit est essentiellement la cible du Programme COSED, notamment de sa composante 2, auquel il faut ajouter le Projet d’Appui-Conseil Stratégique à la Gouvernance du Secteur Sécuritaire (Projet RSS, mis en œuvre de septembre 2017 à décembre 2019), sur les acquis duquel il s’est construit. L’appui du PNUD a ciblé trois dimensions : le renforcement de connaissances techniques du personnel dans la lutte contre le terrorisme, le renforcement des compétences des agents de sécurité dans la prise en compte des droits humains dans leurs actions de lutte contre le terrorisme et le renforcement de la capacité stratégique des institutions en charge de la défense. Les réalisations majeures ont consisté notamment à renforcer les capacités du personnel des forces de défense dans les zones à risque dédiés par exemple à plus de 2100 agents de sécurité des zones les plus affectées par l’insécurité (Sahel, Nord, Centre-Nord, Boucle du Mouhoun et Sahel) qui grâce à l’appui du PNUD, en partenariat avec l’UNMAS, ont des connaissances pratiques sur les Engins Explosifs Improvisés (EEI); et le Gouvernement dispose d’une Politique de sécurité nationale et d’une stratégie de sécurité nationale en phase d’adoption.

Les réalisations du Programme sont d’une importance indéniable. Toutes les dimensions du produit ont été concernées par les réalisations intervenues avec le concours du PNUD. Non seulement des éléments des forces de défense et de sécurité ont vu leur connaissance technique et pratique améliorée dans la détection des EEI, mais en plus, leur sensibilité aux questions des droits de l’homme et de genre a été améliorée. De plus, le secteur de la sécurité nationale dispose dorénavant de référentiels, à savoir la Politique de sécurité nationale, élaborée de façon participative, impliquant les acteurs du niveau central et du niveau déconcentré, y compris les populations des zones menacées par l’extrémisme violent. D’un point de vue qualitatif, l’intervention du PNUD est d’une efficacité satisfaisante, ce qui est confirmé par une prise en compte de l’efficacité des projets contributeurs au produit.

En effet, pour ce qui concerne le projet RSS, son évaluation finale, en tenant compte des aspects quantitatifs et qualitatifs, lui a attribué le score de 4/6. Quant au Programme COSED, l’appréciation ne peut être que partielle, étant donné qu’une bonne partie des activités du Programme sont prévues pour être exécutées en 2021 (pratiquement les 2/3, en termes de poids financiers ; Cf. PTA2021). Toutefois, bien que non documentée, l’un des principaux outputs attendus est la Stratégie de sécurité nationale. Dans l’ensemble, un satisfecit se dégage auprès des bénéficiaires, pour ce qui concerne l’efficacité des interventions du PNUD (entretiens avec les acteurs).

La prise en compte du genre a été effective dans les différentes réalisations, soit en tant que thématique spécifique des actions de renforcement de capacité, soit par une intégration systématique des femmes parmi les bénéficiaires. Toutefois, la formulation de l’indicateur ne permet pas d’appréhender le degré de prise en compte de la question dans la planification. La représentation des femmes parmi les bénéficiaires paraît ainsi relativement faible, ce qui s’explique du fait de leur sous-représentation dans les corps des FDS. L’efficacité de ce produit est très satisfaisante (4/4).

**Produit 1.5**

Pour apprécier le niveau d’efficacité des réalisations du Programme, dans la perspective du Produit 5 de l’effet 1, on fera recours à une appréciation qualitative, même si une agrégation des réalisations étaiera l’argumentation.

**Constat :** En sus du Programme COSED, trois projets conjoints financés dans le cadre du PBF contribuent à la réalisation de ce produit : le projet “Jeunes et Paix”, mis en œuvre par l’UNFPA et le PNUD, le projet “Gestion Pacifique des Conflits Locaux” simultanément mis en œuvre par le HCR et le PNUD et le projet “Améliorer la confiance entre Populations, Administration et FDS dans les régions du Sahel et du Nord” mis en œuvre par l’OIM et le PNUD. Au titre des réalisations à observer, on pourrait citer comme exemple, celles des cadres de dialogue entre les FDS et les OSC y compris les autorités traditionnelles et religieuses fonctionnels et des dialogues tenus entre les structures nationales de contrôle civil et les institutions de sécurité dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins et du Centre-Nord (Rapport annuel 2020, COSED) ; 08 couloirs de transhumance balisés et dotés de 03 points d’eau ont été établis dans le Sahel pour réduire les incidents entre éleveurs et agriculteurs (Rapport annuel, Gestion Pacifiques des Conflits locaux, 2020) ; et la disponibilité d’une stratégie nationale de cohésion sociale au profit du Ministère en charge de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (soumise pour adoption au Conseil des ministres) et l’enclenchement du processus d’élaboration d’une stratégie de Réconciliation nationale, etc.

Les indicateurs permettent de voir si au moins des changements sont intervenus. L’ensemble des réalisations permet de conclure que des foras inclusifs (incluant les jeunes et les femmes – voir Projet « Jeunes et Paix ») ont été tenus, grâce à l’appui du PNUD (indicateur 1), que les OSC ont des agents connaissant les techniques de prévention et de gestion des conflits et disposent de mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

En plus des réalisations entrant dans ce registre, les interventions du PNUD, dans le cadre de ce produit, ont tendu à rendre effectifs les foras de dialogues, de prévention et de gestion des conflits à différents niveaux, permettant aux agents des OSC d’acquérir des connaissances techniques de prévention et de gestion des conflits et des mécanismes contribuant ainsi à la réalisation de l’objectif du Pilier. L’efficacité est donc d’un niveau satisfaisant (3/4).

**Produit 1.6**

Ce produit a été essentiellement la cible du Projet d’Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL), un projet initié par le Gouvernement Burkinabé en collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg et le PNUD. Il tire l’essentiel de ses produits du PNDES et des nouveaux référentiels de la décentralisation (la politique nationale, la vision et la stratégie décennale 2017-2026 de la décentralisation). Il s’inscrit dans le cadre de l’UNDAF 2018-2020 auquel il contribue à l’atteinte des résultats de façon transversale à travers les trois (03) effets du document du programme pays, dont l’effet 1.

Les indicateurs de réalisation du Produit, orientent l’appréciation qualitative de l’efficacité du programme dans la réalisation du Produit.

**Constat** : Au titre de ce Produit, le CPD comptabilise principalement les résultats suivants :

* Les communes cibles du PAPCiDDeL ont eu leur capacité institutionnelle renforcée, de façon structurante en disposant des Plans de Développement Communaux (PDC), en améliorant le niveau de compétences en maîtrise d’ouvrage, et installant des comités de gestion dans le cadre des infrastructures économiques comme par exemple dans les communes de Yaho et de Sibi, où des comités de gestion ont été mis en place pour la gestion du centre de tissage de Fobiri et du site de maraîcher culture de Sorobouly ;
* Les communes cibles ont leur système de communication amélioré, permettant ainsi de rendre visible les potentialités économiques locales et les conditions d’attractivité, en rendant transparent les procédures et les coûts d’accès des services publics locaux ;
* La performance des communes cibles dans la délivrance des services publics aux populations s’est améliorée, avec notamment la réduction des délais de délivrance des actes d’état civil, de deux semaines à moins de trois jours dans les vingt (20) communes cibles grâce à l’équipement des services d’état civil en matériel informatique et au renforcement des compétences. Deux des vingt (20) communes cibles du projet ont été primées meilleures communes de la région de la Boucle du Mouhoun à la compétition pour l’excellence dans la gouvernance locale (COPEGOL).

Ces réalisations laissent voir une certaine efficacité de l’intervention du PNUD, au regard des indicateurs 1 et 3, contrairement à l’indicateur 2. Au titre de l’indicateur 1, on note que 92% des communes cibles de l’intervention disposent, pendant la durée du projet, de l’apport de VNUC qui les appuient dans la délivrance des services publics, notamment la délivrance des actes d’état civil. Au titre de l’indicateur 3, on note également que 92% des communes ciblées disposent d’une situation sur l’amélioration du niveau des compétences des CT en matière de maîtrise d’ouvrage local, de normes et de directives et d’un plan de formation adapté.

Par contre, les réalisations ne laissent pas voir, pour le compte de l’indicateur 2, une mise à disposition des collectivités territoriales cibles d’agents disposant des connaissances ou d’action de renforcement des compétences en gestion des infrastructures économiques. Toutefois, le Programme a produit des effets non indexés qui peuvent être capitalisés, notamment au titre du Produit 1. Il s’agit de tous les produits du Projet se rapportant au renforcement des capacités des collectivités locales, pour la délivrance de services publics de qualité et dans des délais raisonnables, et en matière de passation des marchés.

Par rapport aux questions évaluatives, il apparaît que les interventions du Programme, à travers le PAPCiDDeL, ont renforcé les capacités stratégiques et opérationnelles des collectivités locales de la zone d’intervention du Projet, leur permettant de délivrer des services publics de qualité. Le changement opéré par l’appui du PNUD favorise un rapprochement et renforce la confiance entre les collectivités locales et les populations, ce qui est de nature à favoriser la cohésion sociale. Au regard de ces aspects, l’efficacité de l’intervention du PNUD, pour ce produit demeure satisfaisante (3,5/4).

Au regard de ses effets sur la gouvernance locale et, partant, sur le rapprochement entre l’Etat et les citoyens, l’expérience du PAPCiDDeL gagnerait à être étendu, afin de bénéficier à une masse critique de collectivités territoriales. L’efficacité des collectivités locales permettra de renforcer leur légitimité et celle de l’Etat.

En prenant en compte les trois produits contributeurs au Pilier 1.3, l’efficacité des interventions du PNUD, sous ce Pilier, est d’un niveau satisfaisant (3,5/4), même si une amélioration des indicateurs pouvait permettre une appréciation plus précise et tranchée. Il est impératif que la qualité des indicateurs soit améliorée, à la fois pour mieux correspondre avec les produits et pour donner des références par rapport auxquelles l’évaluation peut se faire. De façon générale, l’efficacité de l’axe 1 est satisfaisante avec un taux d’exécution (réalisations / prévisions) de 78%.

#### 5.3.2 Efficacité en matière de Croissance inclusive

Dans le cadre de la croissance inclusive et durable, travail décent et sécurité alimentaire, l’analyse a porté sur l’appui à l’accès à l’énergie, l’appui au développement des économies locales et la gestion durables des ressources naturelles. Les projets contributeurs sont entre autres les projets EBA/FEM, ProFeJeC, PAMED, PADEL, le Projet Jatropha et COLIBRIS et PAPCiDDeL. L'inclusion dans cette analyse a pris en compte également les approches innovantes visant à ne "laisser personne de côté" dans le cadre de coopération PNUD. On peut noter des outils tel que AccLab, le choix des approches de digitalisation dans plusieurs projets toujours pour l'accessibilité des services à plus nombre de la population.

**Appui à l’accès à l’énergie**

L’accès à l’énergie est un facteur déterminant pour l’activité économique. Il constitue à ce titre, un facteur d’inclusion dans le processus de production économique et partant de lutte contre le chômage et la pauvreté. C’est pourquoi, le PNUD avec l’appui des PTF est vigoureusement engagé dans la promotion de la production des services énergétiques modernes par des jeunes et des femmes à des fins de consommation domestique ou d’activités économiques.

**Produit 1 de l’effet 2.**

**Constat** : L’appui du PNUD à la promotion de l’accès des ménages à l’énergie s’est concrétisé par la mise en œuvre des projets dont les plus importants sont le projet PADEL et le projet « Promotion du jatropha curcas comme source de agrocarburant durable au Burkina Faso ».

En ce qui concerne ce produit, l’intervention du PNUD à travers le projet Jatropha curcas a contribué au renforcement des capacités techniques du Comité Interministériel chargé de la Coordination des Activités de développement des Filières Biocarburants au Burkina Faso (CICAFIB). On note qu’un cadre réglementaire et normatif relatif à la qualité des produits de la filière est adopté. Cependant, l’existence du cadre règlementaire propice pour l’investissement du secteur privé dans l’électrification hors réseau fait défaut. Toutefois, plusieurs ménages cibles ont vu leur condition d‘existence s’améliorer en ayant accès aux services énergétiques modernes pour leur consommation domestique.

**Constat** : En effet, l’intervention du PNUD a permis d’améliorer le cadre de vie de plus de 55 000 bénéficiaires directs et 138 000 bénéficiaires indirects en dotant 22 localités rurales d’équipements solaires. En outre près de 345 micros et petites entreprises ont été raccordés. 580 ouvrages intégrant des solutions d’énergies renouvelables dans de courts délais dont 239 sont déjà en exploitation par 2067 personnes dans la région du Sahel selon le rapport 2019 du PADEL.

L’amélioration du cadre de vie de la population burkinabé s’est faite également à travers le projet « Promotion du jatropha curcas comme source d’agrocarburant durable au Burkina Faso ». Ainsi les actions de mise en œuvre mettant en évidence les co-bénéfices générés par la filière Jatropha Curcas, ont permis de séquestrer plus 14 000 (tCO2eq) de Carbone par la réalisation de 5 625 ha de plantation de jatropha supplémentaires sous l’impulsion du projet. De plus, le PNUD à travers ce projet a favorisé la création et l’amélioration des AGR des femmes au niveau de 15 PTMF qui ont été accompagnées et dotées de presses pour leur fonctionnement à l’huile de jatropha en substitution du gasoil. Ainsi des revenus supplémentaires avoisinant en moyenne 800 000 FCFA par PTFM par an ont été générés.

Enfin, les interventions ont permis substantiellement d’accroitre l’accès des femmes et des jeunes aux services énergétiques à des fins domestiques et d’activités économiques. La contribution fondamentale de l’intervention du PNUD réside dans le fait qu’elle a doté les bénéficiaires de capacités et de moyens de produire par eux-mêmes l’énergie pour leurs besoins propres de consommation ou d’activités économiques. Ce qui participe de manière significative, concrète et structurelle à l’autonomisation socioéconomique des jeunes et femmes bénéficiaires des projets.

Au regard des résultats obtenus dans la mise en œuvre de l’axe 2 qui contribuent largement à l’inclusion économique des bénéficiaires, les efforts doivent être poursuivis et renforcés en améliorant d’abord l’efficacité interne de certains projets notamment le projet « Promotion du jatropha curcas comme source de agrocarburant durable au Burkina Faso » qui a un taux d’exécution des activités faible de 46,66%. Aussi de veiller à assurer l’existence du cadre réglementaire propice pour l’investissement du secteur privé dans l’électrification hors réseau.

**Appui au développement des économies locales**

Les interventions pour la réalisation du produit 2 de l’axe 2 visent à terme à permettre aux femmes et jeunes d’avoir des revenus conséquents, de sortir ainsi de la pauvreté et d’assurer en conséquence la sécurité alimentaire.

**Constat** : L’appui du PNUD a consisté à réunir les conditions pour que les femmes, les jeunes et de façon générale les couches vulnérables aient des capacités qui leur permettent de s’insérer et de participer au processus de création de richesses et d’emplois. Ainsi, le PNUD a structuré son intervention en faveur des femmes, des jeunes et des couches vulnérables en deux piliers :

* **Premier pilier** : Renforcer les capacités des bénéficiaires pour les doter d’attitudes et d’aptitudes tournées vers l’entrepreneuriat ;
* **Deuxième pilier** : Doter les bénéficiaires de formations en entrepreneuriat, d’équipements et outils de production et construire des infrastructures socioéconomiques pour élargir les perspectives économiques au profit des femmes et des jeunes à la base.

**Produit 2 de l’effet 2**

**Constat**: Pour atteindre les résultats recherchés, les projets comme le ProFeJeC, le PAMED, le PADEL, PAPCiDDeL le Projet « Promotion du jatropha curcas comme source de agrocarburant durable au Burkina Faso » ou encore le projet COLIBRIS ont servi d’instruments opérationnels.

A l’issue de la mise en œuvre de ces projets notamment le ProFeJeC, des jeunes et des femmes ont vu leurs compétences en entreprenariat et en développement durable et inclusif pour créer et promouvoir des entreprises locales viables, renforcées. En effet, des formations en entrepreneuriat et sur les modes de production et de consommation durables ont été organisées à l’intention des femmes, des jeunes et des associations ou groupements.

|  |
| --- |
| *Témoignage : « Nous avons été formées à la fabrication des foyers à trois pierres améliorées. Ce sont des pierres qui consomment moins en bois et dégagent moins de fumé » (focus group avec les femmes à Kaya sur les modes de production et de consommation durables).* |



Focus group avec les femmes fabricantes de foyers à trois pierres améliorées Kaya

Des résultats importants ont été réalisés dans ce domaine avec, à titre d‘exemple, 300 jeunes filles et garçons détenteurs de CQP par région ont été formés en entrepreneuriat dans le cadre du Programme de Renforcement de la Résilience au Burkina Faso, de même que 200 bénéficiaires de l’approche HIMO par région. Dans la même veine, 10 incubateurs de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ont été dotés de compétences techniques et en équipements, leur permettant un encadrement de qualité de 100 jeunes et femmes en gestion d’entreprise opérationnelle et citoyenne dans le cadre du ProFeJeC.

|  |
| --- |
| *Témoignages : « Grâce à l’appui du PNUD, de rien, je me suis hissé au rang des six sérigraphes les plus connus de la ville de Dori » ; « Les bénéfices de l’appui du PNUD à mon égard sont nombreux. Grâce à lui, en plus de mon atelier qui s’est renforcé, j’ai pu réaliser beaucoup de choses sur le plan personnel : j’ai pu construire un logement (un non-lotis), j’ai fondé une famille et je dispose d’un moyen de déplacement » (deux jeunes bénéficiaires des actions de formation du PNUD à Dori).* |



Bénéficiaire d’une entreprise de sérigraphie à Dori

Pour le compte du Projet « promotion du Jatropha curcas comme source de biocarburant durable au Burkina Faso », on peut noter également, que des communautés dans des communes frontalières ont été formées afin de développer de petites activités socio-économiques dans le cadre du Programme régional conjoint d’appui à la mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière dans la Région du Liptako-Gourma.

Outre le renforcement des capacités acquises, des femmes et des communautés ont bénéficié d’équipements et de biens destinés à améliorer les conditions d’exploitation et de valorisation de leur production (la filière jatropha). En exemple, dans le cadre du PADEL, 516 infrastructures concernant les domaines Bâtiments-Administration et transport (20), eau et assainissement (128), Energie (33) et commercialisation (516) dans le cadre du PADEL ont été effectivement réalisées pour promouvoir et créer les conditions du développement local. Il y a aussi le projet EBA/FEM qui a permis d’aménager 50 basfonds pour la production agro écologique du riz en faveur de 1 051 femmes dans la Boucle du Mouhoun à travers une plateforme d’agro écologie.

Dans le cadre du projet PAPCiDDeL, des micro-projets d’aviculture et d’apiculture sont mis en œuvre respectivement dans les communes de Douroula et de Pompoï au profit de 50 apiculteurs dont deux femmes dotées de matériels apicoles dans la commune de Ouarkoye et 80 éleveurs dont 46 femmes ont été équipés dans les communes de Pompoï et de Douroula. Les bénéficiaires ont été formés et équipés dans les domaines considérés. Le développement des économies locales permettra d’accroitre la production locale et le revenu de ces producteurs.

Enfin, dans le cadre du projet COLIBRIS, il est prévu le renforcement des capacités d’insertion socioprofessionnelle dans les chaînes de valeur à fort potentiel d’innovation et de création d’emplois décents durables de 5000 jeunes hommes, jeunes filles et femmes adultes d’ici à fin 2023.

Dans l’ensemble, ces bénéficiaires ont été dotés d’attitudes et d’aptitudes tournées vers l’entrepreneuriat et ont bénéficié d'opportunités d'emplois verts et d'emplois liés aux TIC dans les zones ciblées. Ces compétences acquises ont contribué à favoriser leur inclusion et leur participation à la production de richesse et d’emploi et partant, au développement socioéconomique à la base.

Plusieurs jeunes, femmes et groupements ont ainsi acquis des capacités à entreprendre et à contribuer activement au développement du pays. Ces capacités ont été complétées par des dotations en capital, équipements et outils de production/commercialisation pour les aider à s’installer, à lancer leurs activités économiques élargissant ainsi, les perspectives économiques au profit des femmes et des jeunes. Ces actions ont, au bout d’un à deux ans, rendu certains bénéficiaires autonomes. Selon les témoignages, des femmes déclarent avoir pu scolariser leurs enfants et prendre en charge leur santé, grâce aux revenus générés par les emplois crées.

Il a été constaté qu’à travers la mise en œuvre de ces différents projets, le PNUD a ainsi contribué vigoureusement à améliorer la participation des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables au processus de développement socio-économique par la création des AGR et des emplois décents fondés sur la gestion durable des ressources et à sortir les communautés bénéficiaires de la pauvreté et du chômage. Ces interventions contribuent ainsi à la croissance inclusive et durable.

Toutefois, il convient de noter que certaines initiatives entreprises n’ont pas eu les résultats escomptés. A titre illustratif, il est ressorti lors des visites et entretiens sur le terrain que les 80 maçons communautaires formés en techniques de construction d’habitats durables, résilients aux catastrophes, notamment les inondations et les vents violents des régions de l’Est et du Centre parmi lesquels 05 femmes se retrouvent pour la plupart aujourd’hui encore en chômage. Celles-ci n’ont certainement pas tenues compte du contexte et des opportunités économiques dans les zones d’interventions.

*Témoignage : « Nous avons utilisé l’argent reçu du PNUD pour acheter la terre pour fabriquer les foyers. Mais la production de ces produits ne correspond pas aux besoins du marché car depuis que nous avons fabriqué ces foyers après la formation, ils n’ont pas été achetés. C’est UNHCR qui nous avait promis de nous aider à les écouler depuis Août 2020 mais jusqu’à maintenant nous les attendons toujours » (entretien avec les femmes du groupement Relwendé ayant reçu la formation sur la fabrication des foyers améliorés à Kaya).*

Coopérative Relwendé fabricantes de foyers à trois pierres améliorées Kaya

**Gestion durable des ressources naturelles**

Le PNUD dans ses interventions accorde une attention aux capacités des institutions centrales et locales à conduire le processus de développement avec un accent particulier sur la conception des instruments de développement et la prise en compte de la gestion durable des ressources.

**Produit 3 de l’effet 2**

**Constat**: Plusieurs actions sont entreprises pour atteindre ce produit qui veut que les structures centrales et locales, les communautés et les OSC des zones cibles disposent de compétences techniques et d’outils pour intégrer la gestion durable et équitable des ressources naturelles dans leurs plans de développement et facilitent l’accès et la participation à la prise de décision aux femmes et aux jeunes. En effet, le PNUD a été un acteur important dans l’élaboration du PNDES 2016-2020 et 2021-2025. Il a pleinement participé à la mise en œuvre du PNDES à travers le projet d’Appui à la mise en œuvre du PNDES.

**Constat** : Au niveau local, le PNUD a contribué à assurer aux communes et régions une capacité de pilotage du développement et de gouvernance tournée vers les résultats. Ainsi, avec la mise en œuvre du PAPCiDDeL, 92% des communes cibles disposent de plans développement comme référentiel d’orientation du développement local (20 communes de la Boucle de Mouhoun). En plus, ces PCD sont orientés vers les résultats et prennent en compte les préoccupations des populations et les ODD. Par ailleurs, le PNUD a appuyé, la validation, l’édition, la reproduction en 1000 exemplaires du supplétif aux guides méthodologiques de planification locale, et le suivi de l’assurance qualité de l’élaboration des PCD qui ont été réalisés à 100%.

**Constat** : L’évaluation constate également que les acteurs des communes de la zone de concentration du projet ont été dotés en outils et compétences leur permettant de réduire les délais de la commande publique et améliorer le respect des règles en la matière. La construction de 20 infrastructures dans les domaines de Bâtiments-Administration et le transport ont renforcé les capacités des communes dans les zones d’intervention et insuffler ainsi une dynamique nouvelle au développement à la base. Par contre, l’appui nécessaire pour la mobilisation à temps, et selon les cibles, des ressources centrales nécessaires pour leurs besoins de financement, n’a été réalisé qu’à hauteur de 66,6%. Ce résultat s’explique par le fait que le plaidoyer à travers l’organisation du panel animé par les acteurs concernés (spécialiste du domaine, STD impliqués, AMBF, ARBF) pour le respect des taux annoncés de transfert et des délais de mise à disposition à temps des ressources financières n’a pas été réalisé à cause de l’indisponibilité des acteurs, selon le rapport annuel 2020 du projet.

Au total, l’appui du PNUD a significativement contribué à renforcer les capacités des collectivités locales en matière de gestion durable des ressources et à asseoir les bases du développement local au profit des populations. Les maires rencontrés lors des visites de terrain ont, tous, exprimé leur satisfaction de l’engagement du PNUD dans la consolidation du processus de développement à la base. Toutefois, ils ont souhaité bénéficier davantage de formation pour renforcer leurs capacités à assurer efficacement le rôle de maitres d’ouvrage locaux. Ils ont en outre, suggéré que le PNUD, dans ses interventions, priorise l’expertise locale dans les acquisitions et implique les premiers responsables d’exécutif locaux dans la planification et les processus d’acquisitions afin d’éviter les difficultés rencontrées relatives aux matériels défectueux acquis.

**Constat** : Le PNUD dans ses interventions accorde une importance à procurer des moyens et techniques de productions durables aux populations notamment, aux jeunes et aux femmes. En la matière, il est aisé de savoir qu’en Afrique et notamment au Burkina Faso l’accès à la terre est une problématique qui entrave l’inclusion des femmes et des jeunes dans le processus de production agro-pastorale. La terre étant en elle-même source de richesse et convaincu que la sécurisation foncière est l’une des conditions préalables à la durabilité des actions, le PNUD s’est investi considérablement dans la récupération et la préservation des terres au profit des couches exclues de la possession foncière en l’occurrence les femmes et les jeunes notamment. Les interventions ont surtout visé l’appropriation, par les femmes et les jeunes, des techniques agricoles durables et adaptées au climat.

**Produit 4 de l’effet 2**

**Constat**: Au titre de ce produit, plusieurs exploitants-des centres agro-sylvo-pastoraux du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest disposent dorénavant de connaissances, de données climatiques et agro écologiques, d’outils et de technologies de production et de consommation accrues et durables. Cela a été possible grâce aux projets EBA/FEM et Agri Finance, PADEL à travers lesquels un système d’informations géo-climatiques a été mis à disposition par le PNUD et des zones ont été aménagées (espaces aménagés en sites maraichers ou produits forestiers non ligneux) pour les AGR des femmes. Une initiative pour une gestion des terres à travers la réalisation des études sur les ressources naturelles (terres, forêts, ressources en eaux) est réalisée dans la Région de la Boucle du Mouhoun et des fermes agro-pastorales ont été mises en place avec des outils qui permettent de préserver les ressources des femmes. Afin de minimiser les risques climatiques sur la production agricole, le PNUD envisage former des coopératives agricoles mixtes et coopératives agricoles féminines de base dans la gestion d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles. Au total (12) coopératives agricoles mixtes et neuf (09) coopératives agricoles féminines de base ont été concernées avec plus de mille cinq cents (1500) membres directement et des milliers d’autres personnes bénéficiaires indirectement dont plus de 40% de femmes.

Quatre sites communautaires pilotes avec plus de 20 Hectares de superficie ont été identifiés. Ces sites sont destinés à la réalisation de fermes agro écologiques polyvalentes servant en même temps de champs écoles dans chaque commune. Les membres des coopératives et 4500 personnes déplacées internes installées dans les communes de Dédougou et Fara dont plus de 60% de femmes ont été identifiées. Ils sont engagés à être formés, équipés et encadrés à travers ces fermes. Pour cela, une liste de matériel et équipements communautaires a été établie et les spécifications techniques des aménagements élaborées. La préparation des dossiers d’appel d’offre des travaux a aussi été amorcée.

Le PAMED a permis de former des pairs formateurs pour assurer la formation de petits (es) exploitants (tes) agricoles notamment des personnes déplacées internes de disposer des compétences. En outre des infrastructures socio-économiques (05 infrastructures) ont été réhabilitées par région et ainsi que 890 ha d’écosystèmes dans la région du Sahel et de la Boucle du Mouhoun.

En somme, l’appui du PNUD a permis de former des masses de femmes et de jeunes, mais aussi et surtout permis à des personnes déplacées internes d’être capables désormais d’utiliser des techniques agricoles durables et adaptées au climat pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles. Ces femmes et jeunes compétents en techniques agricoles durables avec un accès assuré à la terre et aux moyens de production contribuent alors activement à la création de richesse donc à la croissance durable et peuvent assurer alors, par leurs propres actions, leur propre sécurité. De ce fait, on déduit aisément que l’appui du PNUD, dans ces ressorts d’intervention, contribue fondamentalement à l’autonomisation économique des femmes et des jeunes.

**Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés de l’axe croissance inclusive et durable, travail décent et sécurité alimentaire ?**

**Constat :** La vision qui entoure la conception et la mise en œuvre des projets de l’axe « Croissance sans exclusion et durable, travail décent et sécurité alimentaire » est un facteur déterminant dans la réalisation d’effet des projets/programme de la composante.

Les produits obtenus dans la mise en œuvre des projets/Programmes de l’axe 2 sont tangibles. Des femmes et des jeunes ont désormais accès à l’énergie, participent activement à la production de richesse et se sont appropriés sans grande résistance, selon les entretiens et visites du terrain, les techniques et méthodes en phase avec les exigences de travail décent et de gestion durable des ressources. Cela a été possible parce que la vision qui sous-tend l’intervention du PNUD dans cet axe est « d’aider les couches vulnérables à disposer des capacités leur permettant de s’insérer durablement comme acteurs à part entière dans la société, dans le circuit de production de richesse et de se passer, en dernier ressort, de l’aide et de l’assistanat ». De cette manière de procéder, les bénéficiaires se sentent d’abord valorisés et fiers de pouvoir par eux-mêmes subvenir à leurs propres besoins. Dès lors, ils deviennent réceptifs et disposés à adopter les changements et techniques nécessaires pour la mise en œuvre des initiatives conçues pour inverser leur situation de nécessiteux ou chômeurs en acteurs actifs du développement à la base. Toutefois ces produits se chevauchent et rendent la capitalisation des actions assez complexe.

**Les effets / produits du CPD dans son axe croissance inclusive et durale, travail décent et sécurité alimentaire ont-ils renforcé la capacité de résilience des populations vulnérables aux changements climatiques ?**

**Constat :** Les interventions du PNUD à travers la mise en œuvre des projets/Programme de la axe2 ont permis de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables face aux changements climatiques et à l’insécurité.

La plupart des projets de l’axe 2 vise prioritairement à développer les capacités propres des bénéficiaires, ce qui constitue un facteur déterminant de résilience. A titre illustratif avec le PAPCiDDeL, les populations, en particulier les jeunes et les femmes, ont adopté des modes de production et de consommation durables. Le Programme de Renforcement de la Résilience au Burkina Faso a renforcé les capacités entrepreneuriales de 300 jeunes filles et garçons détenteurs de CQP par région. Il en est de même de l’approche HIMO qui a renforcé leurs capacités entrepreneuriales et créé des Activités Génératrices de Revenus au profit 200 bénéficiaires par région. Avec plus de 14 000 tCO2eq de carbone séquestré, le cadre de vie des populations s’est amélioré. Les paquets technologiques diffusés à la base auprès de 1500 femmes et 600 producteurs ont permis de renforcer leurs compétences en termes de production agricole mais surtout d’augmenter leurs revenus. La sécurisation de la production à travers plus de 5600 hectares de plantations de jatropha en haies vives autour des exploitations agricoles et l’équipement des communautés à la base vont davantage favoriser la création des AGR.

Certains de ces résultats pourraient être capitalisés dans une approche de chaine des valeurs au vu des activités menées par le PNUD dans le cadre des projets PADEL et EBA FEM. Ces activités ont ravivé certaines filières porteuses par la construction de marchés à bétail et de sites maraichers au sahel et l’aménagement et l’équipement de périmètres maraichers dans la boucle du Mouhoun. Il en est de même dans le projet PAMED en cours d’exécution. En effet, les filières porteuses sont un canal approprié pour toucher des personnes vulnérables vivant en milieu rural agricole. L’adoption d’une telle approche pourrait significativement booster l’économie locale (production, transformation et commercialisation de produits agricoles etc.) et contribuer à l’amélioration des revenus des populations. Le constat, très visible, est que les interventions du PNUD ont contribué fortement à renforcer les capacités individuelles et collectives propres des bénéficiaires et concourent ainsi à renforcer et solidifier leurs résiliences vis-à-vis des changements climatiques et des chocs exogènes.

**Le CPD dans son axe « croissance inclusive et durable, travail décent et sécurité alimentaire » contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?**

**Constat :** Les interventions du PNUD dans l’axe2 contribuent à l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes.

Au moment de sa conception, cet axe constituait le cœur du CPD Burkina Faso 2018-2022 du fait qu’on lui avait affecté environ 95,5% du montant total indicatif des ressources attribuées au programme. En outre, plus de 70%[[2]](#footnote-3) des projets/Programmes qui composent le CPD ont, au moins, un produit qui concoure à la réalisation d’une croissance sans exclusion et durable, travail décent et sécurité alimentaire.

Les interventions du PNUD dans l’axe 2 contribuent significativement à l’atteinte des objectifs du PNDES notamment en son axe qui veut que « La croissance et le développement profitent à tous et soient durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus ». Les différents projets du programme ont intégré clairement la question du genre et des jeunes dans la conception et l’exécution des projets.

Il est noté également une bonne appropriation par les bénéficiaires, ce qui a constitué un facteur de succès dans la mise en œuvre des projets de la composante.

De manière générale, l’efficacité des interventions de l’axe 2 est satisfaisant (3/4) avec un taux d’exécution de 82%. Toutefois, certains produits restent à être révisés pour améliorer l’efficacité de cet axe du CPD. C’est notamment l’existence du cadre règlementaire propice pour l’investissement du secteur privé dans l’électrification hors réseau qui fait défaut. Il y a également le nombre faible des entreprises privées en charge de la promotion de l’énergie ayant au moins deux techniciens connaissant les techniques de déploiement de mini-réseau en milieu rural du fait de l’intervention du PNUD. Ainsi, « la promotion du *Jatropha curcas* comme source de biocarburant durable au Burkina Faso » gagnerait à être reconduit en raison de l’importance qu’il représente au niveau des sources alternatives d’énergie.

#### 5.3.3 Efficacité en matière de résilience

Une quinzaine de projets cohérents et transversaux, dont huit (08) encore en cours d’exécution, sont mis en œuvre et sont en cohérence avec ces OS du PNDES. Les projets majeurs entrant dans ce cadre sont le Projet Renforcement des Capacités Nationales De Résilience (Composante CREME 2), le projet Renforcement des Capacités pour un Relèvement Résilient -Phase 2, le Projet de création d’emploi d’urgence pour le relèvement et le développement, Projet de création d’emploi pour les jeunes en situation poste crise au Burkina Faso.

**Constat** : Les projets comme PAMED (2020-2024), EBA-FEM (2015- 2020) et le projet Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation à l’appui de la résilience dans la région du Sahel (2019-2021) possèdent des actions entrant dans le renforcement de la résilience des populations. Ce nombre important de projets et programmes témoignent de l’effort de consultation et d’implication consentis par le PNUD dans son partenariat avec l’Etat burkinabè pour permettre au CPD d’être en harmonie avec les priorités locales et nationales. Ces contributions sont salutaires, d’autant plus qu’avec la complexification de la situation nationale, l’Etat éprouve des difficultés pour répondre aux multiples sollicitations, aussi cruciales soient-elles (besoins en assistance). Cet axe du CPD est construit autour de deux piliers et trois produits.

La réalisation de ces produits s’est matérialisée à travers la mise en place des projets qui se sont orientées vers le renforcement de capacité des structures étatiques en charge des questions de résilience et la mise en place d’un dispositif opérationnel de production et diffusion d’information climatique pour la prise de mesures de prévention et d’adaptation aux changements climatiques.

**Le CPD contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?**

**Constat :** L’appui du Programme a largement contribué à la promotion de l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes. En effet, la prise en compte du genre s’évalue tant dans l’implication des femmes dans les activités, que dans la mise à leur disposition des produits qui en ont résulté.

Les structures nationales et locales impliquées dans la gestion des risques de catastrophes notamment le CONASUR possèdent des capacités et compétences en gestion des risques. En effet, l’intervention du PNUD au Burkina a permis au CONASUR de renforcer son mécanisme d’alerte. Les capacités nationales de prévention / gestion des catastrophes & crises de la CONASUR renforcées avec un accent particulier sur les personnes déplacées. En 2015, il y avait seulement 8 institutions qui disposaient d’au moins deux agents connaissant une gestion des risques catastrophiques. Ce nombre est passé à 12 après l’intervention du PNUD. A travers le projet Renforcement des Capacités pour un Relèvement Résilient -Phase 2, le PNUD a contribué à répondre à la demande croissante du pays en matière d'assistance technique pour renforcer les cadres institutionnels, politiques et financiers pour un relèvement résilient, mener des activités post-catastrophe, évaluer les besoins, planifier et mettre en œuvre des processus de redressement complets à tous les niveaux, tout en promouvant l'innovation en tant qu'élément transversal.

Par ailleurs, avec le Projet Renforcement des Capacités Nationales De Résilience (Composante CREME 2), le PNUD a contribué à réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes et crises pour une culture de la résilience au plan national. Les trois produits de ce projet ont contribué à la réalisation du produit 1 de cet axe. En effet, ce projet a permis d’accorder des subventions à 60 associations pour la création de 60 unités de production/transformation ou commercialisation dans les 30 communes bénéficiaires. Cette activité a permis d’atteindre la cible de 600 emplois directs et indirects pour femmes et jeunes. De plus, lescommunes rurales frontalières avec le Mali (régions du Sahel et du Nord) disposent d’infrastructures spécifiques (économiques ou sociales) réhabilitées en utilisant l’approche HIMO. Cela a permis de donner des revenus à 955 personnes soit 93 personnes vivant avec handicap, 164 femmes vulnérables, 280 jeunes filles et 418 jeunes garçons.

En ce qui concerne le système de gestion / gouvernance des risques sensible au genre et prenant en compte les jeunes, axé sur la prévention des catastrophes, les interventions de préparation et le relèvement, notons que dans le domaine du relèvement post crise et de la résilience des femmes et des filles, l’appui du PNUD a permis de soutenir financièrement, en matériels ou kits pour la création d’activités génératrices de revenus dans les régions les plus affectées notamment le Sahel, le Nord, le Centre Nord, l’Est mais aussi la région du Centre. Au moins 4500 femmes ou filles ont bénéficié de l’accompagnement pour développer des AGR pour leur relèvement et le renforcement de leur autonomisation et leur résilience.

Les femmes du marché résilient face à la COVID 19 de Kaya

Ces interventions ont permis de générer des revenus importants pour les bénéficiaires. Toute chose qui permet à celles-ci d’améliorer leurs conditions de vie, de devenir plus autonomes vis-à-vis de leurs époux et de prendre en charge les besoins quotidiens de leurs ménages.

En termes de prévention de l’extrémisme violent et de gestion des conflits, au minimum 2000 femmes et filles ont été bénéficiaires directes des actions de sensibilisation, de théâtre forum, de caravanes et d’initiative de coopération civilo-militaire. Leur participation à ces diverses activités a renforcé leur confiance vis-à-vis des FDS et a amélioré leur implication dans la gestion des conflits au niveau communautaires.

Enfin, en matière de développement des capacités entrepreneuriales et en gestion de micros entreprises, au moins 1500 femmes ont été renforcées et maitrisent les outils simplifiés de management. Elles parviennent ainsi à améliorer la tenue de leur commerce et micro entreprises.

*Témoignage : « Grace à l’appui que j’ai reçu du PNUD, j’ai commencé mon commerce. Je vends du dêguè et avec le bénéficie engrangé, je réussi à scolariser mes enfants. Je ne me sens pas comme une femme déplacée » (entretien avec les femmes de Kaya sur la gestion de micro entreprises).*

62 organisations de la société civile ont amélioré leurs capacités dans la gestion des micro entreprises et la transformation des produits locaux, chaque organisation a, par la suite, embauché une dizaine de jeunes pour un total de 620 jeunes employés. Dans 30 communes rurales faisant frontière avec le Mali (nord) et le Niger (région du sahel), le PNUD a aidé à restaurer les infrastructures locales à travers des activités HIMO et a fourni 955 emplois d'urgence à des jeunes (18-35 ans).

Le PNUD a également soutenu à Dori, Sebba, Gorom-Gorom et Djibo, 250 jeunes et femmes en renforçant leurs capacités d'entrepreneuriat et en leur accordant des micro-subventions et des programmes d'entrepreneuriat pour créer leur propre entreprise.

Le genre est donc largement pris en compte dans l’axe 3 du CPD. Cette implication est d’ailleurs à renforcer dans les approches futures du PNUD, d’autant plus que dans le contexte national, les femmes constituent un acteur majeur de la dégradation des écosystèmes forestiers, lorsqu’elles sont plus exposées et plus vulnérables aux chocs climatiques et aux urgences humanitaires, particulièrement en termes de production agricole, d’approvisionnement en eau et en ressources alimentaires, etc.

**Renforcement des capacités nationales et locales de résilience face aux risques de catastrophes et situations d’urgence**

Le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire et climatique, exposant les couches sociales démunies à une vulnérabilité économique et humanitaire.

**Constat**: Pour accompagner l’Etat dans les réponses adéquates à apporter, plusieurs projets de résilience sont développés dans le cadre du CPD 2018-2022[[3]](#footnote-4). Ces interventions permettent de soutenir l’action sociale de l’Etat et d’assister les personnes en situation de vulnérabilité ou d’urgence humanitaire du fait des chocs climatiques ou de l’insécurité. Dans son ensemble, la mise en œuvre de ces projets est satisfaisante. Par exemple, le nombre de personnes vulnérables aux chocs climatiques est passé de 925 600 en 2018 à 300 000 en 2019, soit une régression de 67%. Cela a été possible grâce au PNUD à travers le renforcement des capacités du CONASUR.

Les quatre produits qui composent ce projet ont contribué fortement à l’atteinte des produits 2 et 3. En effet, avec les différentes formations, les institutions nationales en charge de la gestion des crises et du relèvement ont acquis des connaissances pour mieux prévenir et gérer efficacement les crises et mener au mieux le processus de relèvement post catastrophe. De même, les appuis financiers dont bénéficient les populations les plus vulnérables, en particulier les personnes déplacées internes, ont permis d’améliorer la résilience de ces populations.

**Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés ?**

**Constat**: L’effet 3 attendus dans le CPD est « D’ici à 2020, les populations dans les zones ciblées, en particulier les groupes vulnérables, sont plus résistantes aux chocs climatiques et écologiques ».

Les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation de l’effet intermédiaire sont entre autres la disponibilité des partenaires financiers pour le financement du CPD, la bonne collaboration entre le PNUD et l’Etat burkinabè dans la définition des priorités et la mise en œuvre des projets, la manifestation réelle du besoin marquée sur le terrain par l’adhésion et la collaboration des cibles, le dynamisme et l’efficacité des certaines parties responsables, etc.

L’évolution du contexte national, sous-régional et international marquée par la pandémie de la COVID 19 (depuis Déc. 2019) et la détérioration quasi généralisée de la situation sécuritaire (depuis 2018), ont freiné et perturbé la réalisation du CPD. En effet, la plupart des projets (par rapport à leurs chronogrammes initiaux) ont accusé un retard de démarrage et/ou d’exécution. C’est le cas notamment du PAMED, du Programme régional conjoint d’appui à la mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière dans la Région du Liptako-Gourma qui ont été exécutés en 2020, alors qu’ils ont été adoptés dès 2018 déjà.

En outre, les rapports finaux de 30% des projets à termes recensés (selon les périodes de mise en œuvre indiquées) sont indisponibles. Ce constat sous-tend un non-respect partiel des délais de programmation et d’exécution physique et financière. Cette situation se justifie par les mesures restrictives prises par le Gouvernement pour contrer la pandémie de la COVID 19 d’une part, et d’autre part, par la situation sécuritaire délétère qui rend difficile l’accès à certaines zones pour l’exécution de certaines activités. La non-réalisation des effets escomptés pourrait également résulter de la défaillance de certaines parties responsables, qui n’ont pas été résilientes ou proactives face à l’évolution du contexte national.

Dispositif lave-mains anti COVID 19 dans l’enceinte de la Mairie de Bobo Dioulasso

**Conclusion**

Les défis environnementaux au Burkina Faso portent prioritairement sur la déforestation, la désertification et la pénurie de précipitations. Les effets du changement climatique s’y manifestent par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que la modification du calendrier et du régime pluviométrique, les inondations, les sécheresses, les poches de stress hydriques, les vents violents, etc. Cette situation, conjuguée aux actions humaines inappropriées, expose le pays à l’appauvrissement des sols et des ressources agro-sylvo-pastorales, et par ricochet à l’insécurité alimentaire. Ces manifestations touchent le capital de production des couches vulnérables, à savoir les populations rurales qui sont agro-pastorales et majoritaires. A cette incertitude climatique peuvent s’adjoindre les défis émergents, portant sur la restriction des superficies agricoles du fait de l’insécurité et de l’expansion non harmonieuse des villes, pour renforcer la vulnérabilité des populations et alimenter les crises de cohabitation ou d’accès aux ressources environnementales.

Dans sa mise en œuvre, l’axe 3 du CPD s’est effectivement intéressé à la réduction des risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment celles liées aux changements climatiques, à travers des projets et programmes qui ont été mis en œuvre. Dans l’ensemble, l’effet 3 du CPD contribue à l’atteinte des objectifs environnementaux et de résilience du PNDES. Cependant, les acquis sont largement inférieurs aux cibles et attentes, en raison des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre. Ces difficultés découlent pour l’essentiel de la perturbation des calendriers d’exécution du fait de l’insécurité, de la modification des régimes pluviométriques, de la crise climatique, des mesures restrictives entreprises par l’Etat pour contenir la COVID 19 (constat de terrain).

Cependant, en dépit des acquis notables relevés, la mise en œuvre globale des projets à incidence environnementale n’est pas à la hauteur des attentes du CPD, vis-à-vis de la résilience nationale face aux changements climatiques et aux urgences humanitaires. Cette contre-performance est en partie justifiée par l’avènement de la pandémie de la COVID-19 et la détérioration de la situation sécuritaire. Le taux d’exécution de l’axe 3 est de 88%. L’efficacité de l’effet 3 est satisfaisante (3/4).Au total, l’efficacité générale des trois axes est satisfaisante (3/4) avec un taux d’exécution global de 83%.

#### 5.3.4 Efficacité du dispositif de suivi-évaluation

L’examen du suivi et de l’évaluation a été guidé par les principales questions suivantes : le suivi et l’évaluation ont-ils été efficaces ?

A la lumière de l’analyse documentaire et des entretiens, il convient de signaler que la fonction suivi et évaluation a été suffisamment prise en compte dans la gestion du Programme avec la présence d’une expertise dédiée et l’existence d’une Unité Oversihgt au sein du bureau qui fait le suivi des indicateurs dans les différentes plateformes du PNUD (ATLAS, ROAR, IRRF, IATI) et appuie l’ensemble des projets. L’animation de la fonction de suivi et évaluation obéit à la politique d’évaluation du PNUD et aux directives du Groupe d’Evaluation des Nations Unies (UNEG).

Le CPD est assorti d’un plan d’évaluation 2018-2020 budgétisé posté sur le site du PNUD et d’un plan de suivi. Le suivi et l’évaluation se font sur la base des PTA. Les principaux mécanismes de suivi et évaluation du PNUD sont : les revues annuelles, les évaluations à mi-parcours et finale, les visites de terrain et missions conjointes avec le Gouvernement, les réunions internes de programmes, les réunions des comités de pilotage devenues réunions de comités de revue des programmes budgétaires qui se tiennent deux fois l’an, les évaluations de projets, etc.

Il serait pertinent de tenir des réunions des projets par axe d’intervention du CPD afin de renforcer la communication et la cohérence programmatique. Ceci pourrait passer par un plan de suivi harmonisé par axe d’intervention et permettrait d’avoir une meilleure appréciation de la qualité des résultats tant au niveau des produits du CPD, qu’au niveau de la contribution du PNUD aux résultats d’effet.

La mission a noté également la disponibilité des comptes rendus des comités de pilotage et des revues. Toutefois, il a été constaté que les rapports d’activités sont plus axés sur les processus que sur les résultats. Précisément, ils se focalisent sur l’appréciation des activités et des budgets et ne renseignent pas suffisamment sur les processus de changement au niveau des résultats. Un début d’effort a été toutefois observé à ce niveau dans les rapports annuels de 2019 et 2020 plus orientés sur les résultats de développement. Des difficultés existent également dans la collecte des données dans les zones d’insécurité qui ne reçoivent pas de visites de terrain rendant difficile la comptabilité exhaustive des résultats.

### 5.4 Efficience

L’analyse de l’efficience s’est faite en faisant le rapprochement entre les résultats obtenus et les moyens utilisés. Tandis que l’analyse du contenu des ressources humaines déployées et des matériels utilisés s’est faite par axe, celle relative aux ressources financières a été faite de façon globale compte tenu des informations disponibles.

#### 5.4.1 Efficience en matière de gouvernance

Le critère d’efficience mesure la manière dont les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés en résultats. Il pose ainsi la question de savoir si le Programme Pays, dans son ensemble, et sa composante 2, en particulier, a été mis en œuvre avec une gestion optimale et rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières. Quel a été le rapport coût/résultats (coût/bénéfice) ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour le prochain programme ?

De façon plus concrète, la question de l’efficience dans la gestion de l’axe 1 du Programme pose la question de la capacité de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de l’effet 1 du Programme, de l’optimisation de la gestion des ressources mobilisées.

Il convient de relever que la mise en œuvre de l’axe 1 du Programme pays du PNUD – Burkina Faso 2018-2022 est assurée par l’Unité Gouvernance au sein du Bureau Pays, avec le support tout naturellement de l’Unité des opérations et du Management général du Bureau. Organisée autour d’un Team Leader Gouvernance et Paix durable, l’Unité comporte des Unités de coordination ou de gestion de projets / programmes constituées essentiellement de Coordonnateurs, de chargés de projet et de chargés de suivi-évaluation. Les Coordonnateurs et les chargés de mission sont affectés aux Projets et / ou Programmes, en fonction de leur spécialité. Ils peuvent ainsi cumuler plusieurs projets ou programmes dans leurs portefeuilles. Certains projets provenant de sources de financement spécifiques (tels que PBF) peuvent échapper à cette organisation du travail au sein de l’Unité Gouvernance. Cette organisation instaure une certaine rationalité dans la gestion des ressources humaines et favorise non seulement une certaine capitalisation interne des projets et programmes, mais également une cohérence opérationnelle du fait du nombre réduit des intervenants.

En ce qui concerne la mobilisation et l’allocation des ressources, il sied de mentionner, au titre des points forts du Portefeuille Gouvernance et Paix durable, sa capacité à mobiliser les ressources financières. Au niveau de la mobilisation, le Portefeuille est passé d’un budget de 5 756 572,41 dollars, en 2018, à plus de 23 000 000 en 2020, soit plus de 4 fois le budget initial. Sur une prévision initiale de 8 883 000 dollars (voir le Cadre des résultats figurant dans le Document du Programme Pays), le cumul des ressources mobilisées et dépensées en date du 30 septembre 2021 s’élève à 50 089 301,77 dollars (cf. situation financière de l’Unité Gouvernance et Paix durable), soit plus de 6 fois le montant initialement prévu. Une telle performance témoigne de l’aptitude de l’équipe à fédérer les partenaires et de la confiance de ceux-ci à l’endroit du PNUD dans la conduite ou la coordination des actions entrant dans l’axe 1 du CPD. Toutefois, mis à part quelques grands Programmes et Projets (COSED, PAPE et GOLCOS), la mobilisation des ressources se fait à travers des projets de taille relativement petite, ce qui démultiplie les projets et éloigne le PNUD de l’approche programmatique.

En ce qui concerne l’allocation des ressources, une analyse rapide laisse voir un ratio Coût / investissement très intéressant. Ainsi, dans la moyenne des cas, les coûts de gestion (la rubrique Gestion / Coordination du Projet / Programme) se situent autour de 10% des montants des Projets (cf. Situation financière de l’Unité Gouvernance et Paix durable), soit bien en deçà de la norme nationale (Cf. Décret 092-2018 portant règlementation des projets et programmes exécutés au Burkina Faso) qui prévoit que 75% soit alloué aux investissements. Quelques projets font exception, mais n’influent pas significativement sur l’ensemble du portefeuille. Ce taux relativement faible des coûts de gestion s’explique par la configuration de l’équipe qui ne recours pas systématiquement au recrutement de nouveaux Coordonnateurs de projets ou programmes, mais en confie la gestion ou la coordination à des membres du personnel déjà en place.

Pour ce qui concerne la gestion du temps, l’on observe une tendance de cumul des dépenses dans les dernières années des projets. Peu d’activités sont généralement exécutées la première année de projet. Cela se comprend par le besoin de préparation des activités par l’équipe du projet. Mais il peut être la conséquence d’une insuffisante maturation des projets et programmes et d’une insuffisante appropriation par les parties prenantes. L’appropriation se fait plus pendant la mise en œuvre, ce qui explique beaucoup de lenteurs, beaucoup de débats sur les modalités de mise en œuvre, sur les activités éligibles, etc. (Cf. entretiens avec les partenaires de mise en œuvre, notamment CNDH, MJDHPC et CENI). La conséquence de cette concentration des activités vers la fin du projet, c’est la difficile capitalisation des effets du projet au moment de son évaluation. En termes de gestion du temps, il est observé également une adoption tardive des PTA, généralement entre février et mars (voir aussi les dates de signatures des différents PTA), ce qui a pour effet de retarder l’exécution des activités et d’en concentrer une bonne partie dans le dernier trimestre.

Le PNUD devrait travailler à une plus grande maturation des projets, non seulement au sein de ses équipes, mais également, avec les parties prenantes afin de s’assurer d’une réelle appropriation au moment de l’élaboration.

Il ressort du terrain, une perception négative du mode de gestion directe choisi par le PNUD (DIM), tout au moins dans le Portefeuille « Gouvernance et Paix durable ». En effet, exception faite du PA PNDES, tous les projets et programmes sont en mode DIM. Sans doute par défaut de communication, vis-à-vis des parties responsables, ce modèle est considéré comme non transparent, de la part des partenaires. Ceux-ci estiment ne pas maîtriser les coûts des interventions, voire les budgets annuellement alloués aux projets et programmes. Ils se voient juste associés dans l’identification des activités pour l’élaboration des PTA, sans avoir une idée claire, par avance, de l’enveloppe disponible. Le PNUD procèderait ainsi seul à l’arbitrage quant aux activités à mettre dans le PTA. De façon globale, l’efficience de l’axe 1 du programme est satisfaisante (3,5/4).

#### 5.4.2 Efficience en matière de croissance inclusive

Il convient de relever que la mise en œuvre de la composante 2 est assurée par l’Unité « Environnement et énergie » au sein du Bureau Pays. Cette unité est constituée par des spécialistes dans le domaine de la gestion de l’environnement, des ressources naturelles, du foncier et de l’énergie. Ils sont donc affectés aux projets selon leur expérience dans le domaine concerné. Par ailleurs, le plan des ressources humaines indiqué dans les rapports annuels des projets fait voir une organisation solide, mise en place de façon optimale en fonction de l’envergure du projet, constitué souvent d’une équipe de coordination et de supervision (projet jatropha, rapport annuel 2019).

Pour la mise en œuvre, le PNUD a mobilisé plus de 10 millions de dollar entre 2018 et 2021 qui pourraient augmenter dans le futur eu égard aux sollicitations de financement exprimées dans les protocoles des projets en cours. Cela témoigne de la crédibilité du PNUD vis à vis des partenaires financiers et techniques. Toutefois ce montant ne représente que 15,5% des dépenses totales du PNUD entre 2018 et 2021. L’efficience de cet axe a été quelque peu impactée par la faible réalisation du projet « promotion du jatropha curcas comme source de biocarburant durable au Burkina Faso » qui est un projet important du portefeuille et qui n’a exécuté que 46% de ses activités. Par ailleurs, des entretiens, il ressort que certains projets ont démarré avec des retards du fait que les postes clefs autres que celui du Coordonnateur n’ont pu être pourvus respectivement qu’après six mois à une année de mise en œuvre. D’autres raisons ont trait aux procédures de mobilisation de ressources qui sont souvent complexes et peu maitrisées par les utilisateurs. Cela nécessite alors une mise à niveau de toutes les parties responsables dès l’entame de l’exécution des projets.

Toutefois plusieurs activités restent à être exécutées d’ici la fin 2022 dans le cadre du projet PAMED et les autres projets comme « Projet gestion intégrée et durable du paysage d’aires protégées du complexe Pô-Nazinga-Sissili (PONASI) ». Les résultats de ces activités contribueront à rehausser le niveau d’efficience de l’axe 2 du CPD. De façon globale, l’efficience de l’axe 2 du Programme est satisfaisante (3/4).

#### 5.4.3 Efficience en matière de résilience

Pour mieux impacter la question de la résilience, le PNUD a instauré l’unité résilience en décembre 2019 composée de spécialistes des questions de gestion des risques de catastrophe, de prévention des crises et de résilience. Créée dans un contexte d’urgence, l’unité n’a pas pu recruter de nouveau personnel pour la mise en œuvre des projets. Mais en un temps record, elle a pu élaborer et mettre en exécution une dizaine de projets avec des résultats déjà assez appréciables. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l’effet 3 s’est révélée être un défi étant donné le très faible niveau de mobilisation observé en début du cycle programmatique. Cependant cette situation s’est améliorée dans le cadre de l’extension du CPD qui a accordé 11% du montant global des ressources du PNUD à la résilience. Toutefois, la mission constate que la mobilisation des ressources dans ce volet s’est faite à travers des micro-projets dont les impacts sur le terrain sont difficiles à capter.

La composante 3 a été confrontée à des difficultés de mise à disposition des fonds aux parties responsables, impactant négativement les résultats. Cependant, les projets comme « Building Capacities for Resilient Recovery Phase II » et « Projet de renforcement des capacités nationales de résilience (composante CREME 2) » mis en œuvre entre 2019 et 2021, ont connu un taux d’exécution financière de l’ordre de 90% pour un taux de réalisation physique de 86,5% en moyenne pour 2019 et 2020 (rapport annuel 2019 et 2020).

En ce qui concerne l’analyse coût / investissement il ressort que le ratio moyen est assez élevé de l’ordre de 40% (rapport annuel, 2019 et rapport final, 2019-2021 du projet Building Capacities for Resilient Recovery Phase II »), comparé à la norme nationale fixée à 25% pour les coûts de fonctionnement (Cf. Décret 092-2018 portant règlementation des projets et programmes exécutés au Burkina Faso). Ceci pourrait s‘expliquer par le fait que cette unité est récente et que l’essentiel de son travail a été consacré à la mise en place des bureaux intégrés ; ce qui est un exercice fastidieux et très couteux. Par ailleurs, au moment où la crise était à son niveau le plus élevé, avec beaucoup de problèmes sécuritaires et mouvements de populations déplacées, toutes les énergies ont été consacrées à mobiliser des fonds d’urgence pour assister les populations et prévenir l’extrémiste violent. De façon globale, l’efficience de l’axe 3 du Programme est satisfaisante (3/4).

#### 5.4.4 Efficience en matière d’allocation des ressources

De façon générale, en termes de répartition, les ressources extérieures provenant des Partenaires Financiers représentent 69% du volume des ressources contre 23% des ressources propres du PNUD et 8% pour la contribution du Gouvernement pour la période 2018 à Octobre 2021.

Figure 1: Contribution des bailleurs (2018-2021)

Le budget global ajusté du Programme 2018-2022 est de **135 253 000 USD.** Les ressources disponibles pour la période (2018 à Octobre 2021) sont 115 082 596 USD soit 85,08% du budget global ajusté.

Tenant compte des cibles annuelles que le Bureau s’est fixé, les taux d’exécution (cibles annuelles sur dépenses/réalisations) l’évaluation constate un niveau satisfaisant sur la période : 86% en 2018, 114% en 2019, 118% en 2020 et 68% au 31/12/2021 soit une moyenne globale de 96,5% (source Atlas PNUD).

L’initiative prise par le Bureau Pays de ramener les estimations financières à 135 253 000 USD est pertinente et plus réaliste pour couvrir les activités du Programme. En outre, la mission a constaté l’effort fourni dans la réaffectation des ressources par axe afin de répondre aux multiples demandes et exigences imposées par la situation du contexte national.

En plus le ratio de management du Bureau (dépenses de fonctionnement sur dépenses de programme) est de 5,3%. Ce qui est largement en deçà du seuil de tolérance du PNUD (15% mais variant selon le volume des ressources dépensées).

Tableau 7: Ratio de management

|  |  |
| --- | --- |
| **Années** | **Taux** |
| 2018 | 13,8% |
| 2019 | 8,8% |
| 2020 | 5,7% |
| 2021 | 5,3% |

*Source: Atlas PNUD (Integrated Financial Dashboard)*

Figure 2 : Ratio de management

Globalement, l’efficience du Programme est satisfaisante (3/4) avec un taux d’exécution opérationnelle de 83% et un taux d’exécution financière de 96,5%.

### 5.5 Durabilité

De façon générale, l’option stratégique consistant pour le Programme Pays du PNUD à s’aligner sur les priorités et les axes d’intervention du Gouvernement (PNDES) est porteuse de germes de durabilité. Certaines actions, soit de par leur nature même, soit de par le procédé de réalisation, se sont avérées plus enclines à une appropriation nationale que d’autres.

**Au niveau de la Gouvernance**, ce sont entre autres, le renforcement des capacités qui est un levier important pour garantir la durabilité des résultats au niveau technique. L’implication des autorités publiques locales dans le fonctionnement des observatoires régionaux, provinciaux, voire départementaux, de prévention et de gestion des conflits communautaires qui semble de nature à pérenniser les acquis de l’appui du Programme COSED.

Le Gouverneur, quelques membres du démembrement de l’ONAPREGC de la région des Hauts-Bassins avec l’équipe des consultants au Gouvernorat de Bobo Dioulasso « nous avons appris comment se comporter face aux conflits et trouver des solutions durables ».

Concernant la justice, il est à craindre que les foras qui ne sont pas intrinsèquement ancrés dans l’architecture institutionnelle nationale ne disparaissent si tôt les actions arrêtées. Toutefois, la durabilité est menacée par l’instabilité institutionnelle des cadres nationaux bénéficiaires des résultats du Programme.

**Au niveau de la croissance inclusive**, l’élaboration des plans de développement locaux par les collectivités permet d’inscrire les actions dans un cadre formalisé de développement local qui pourrait assurer la durabilité institutionnelle des résultats. L’implication des autorités locales, l’existence d’un cadre formalisé et pérenne d’appropriation des acquis avec la possibilité de les amplifier par des initiatives fondées sur des ressources endogènes est un gage de garantie pour la pérennisation. De plus, les projets qui ont été affectés aux agents de mise en œuvre (ATD, APIl, CPF, CONASUR, etc.), sur la base entre autres, de leurs plans stratégiques donc de leur champ d’intervention, pourrait garantir une continuité des actions des projets du PNUD même après la fin de la période de mise en œuvre.

**Au niveau des bénéficiaires et des communautés (résilience)**, le renforcement des capacités a été un levier important pour garantir la durabilité des résultats. En effet, au niveau de tous les projets, des sessions de formation ont été nécessaires incluant théorie et pratique. Mais, l’appropriation des actions n’est pas encore totalement acquise en raison du fait que la plupart des projets sont à leur début et le faible accès des communautés à des sources de financement adaptés, autres que les ressources apportées par les projets, constitue un risque pour la pérennisation et le développement des activités. Concernant les infrastructures communautaires, le manque de moyens au niveau des services étatiques déconcentrés et le manque de capacités de supervision par les collectivités, constituent également un risque. De façon globale, la durabilité du Programme est jugée moyenne (2,5/4).

### 5.6 Genre

Sans une véritable analyse sexospécifique préalable prenant en compte les besoins et les priorités des hommes et des femmes, l’évaluation constate les efforts très appréciables déployés par le Bureau Pays pour la prise en compte du genre, aussi bien au niveau conceptuel que dans la mise en œuvre. Ainsi, la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont été abordées dans les trois axes du Programme. Les facteurs d’appréciation du niveau de prise en compte de la dimension genre s’est faite sur la base des facteurs tels que : le degré de prise en compte de la dimension genre lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du CPD et le degré de contribution du CPD à la promotion de l’égalité des genres, à l’autonomisation de la femme et à l’émergence des mécanismes d’inclusion.

**Dans le domaine de la Gouvernance,** les femmes ont été une cible importante dans les activités de promotion de la gouvernance politique entreprise au cours de la période. Les résultats atteints dans le cadre du renforcement du leadership politique des femmes montrent à suffisance la contribution du Programme dans ce domaine.En effet,avec l'appui du PNUD, le Burkina Faso a élaboré une politique nationale sur le genre, intégrant la programmation sensible au genre et une gouvernance de la gestion des risques sensible au genre. Des formations ont été dispensées à la police et à la gendarmerie sur les questions de violences basées sur le genre à travers le ministère en charge de la femme et le secrétariat permanent de la femme (199 FDS de manière élargie dont 27 femmes (Eaux et forêts, douane, police gendarmerie, GSP) ont été formées pour améliorer leur compréhension des VBG – source ROAR 2020). Au niveau pénitentiaire, des actions ont été initiées pour que toutes les maisons d’arrêt soient impliquées et le plaidoyer continue.

**Dans le cadre de la Croissance Inclusive et Durable**, le Programme a effectivement contribué à l’amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables à travers l’accès aux services énergétiques de qualité, propres et durables, la promotion de l’emploi vert et des AGR, l’accès et la participation à la prise de décision des femmes et des jeunes. Ces actions ont porté sur le plaidoyer, la sensibilisation, la formation, afin de renforcer la prise en compte des groupes vulnérables dans les plans stratégiques ainsi que le renforcement des capacités. A titre d’exemples, quatre sites communautaires pilotes avec plus de 20 Hectares de superficie ont été identifiés afin de permettre aux petits (es) exploitants (tes) agricoles de la zone d’intervention du projet et des sites des personnes déplacées internes de disposer d’équipements et d’intrants de qualité leur permettant d'accroitre les rendements tout en gérant durablement les ressources naturelles, pour ne citer que ceux-là. En outre, une attention soutenue a été portée à la situation des femmes déplacées internes qui sont désormais capables d’utiliser des techniques agricoles durables et adaptées au climat pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles.

**Dans le domaine de la Résilience face aux changements climatiques**, les interventions du PNUD ont permis de réduire le nombre de personnes vulnérables aux chocs climatiques, au travers de la création d’emplois et d’emplois verts (plateformes agro écologiques), d’unités de production et de transformation au profit des femmes vulnérables, de nouvelles opportunités aux jeunes en termes de capacités de résilience face aux chocs sociaux et économiques, tout en leur permettant de résister à la tentation de rejoindre des groupes extrémistes ou armés. Pendant les inondations et la crise sécuritaires dans les 5 régions en crise, l’appui du PNUD a été salutaire et a permis l’amélioration des conditions de vie et la résilience de plus de 1200 femmes et jeunes bénéficiaires des interventions. Il a contribué entre autres, à renforcer les moyens d'existence des femmes vulnérables, avec la création des activités génératrices de revenus pour 600 femmes issues des ménages les plus vulnérables des PDI et communautés hôtes à travers le renforcement des capacités.

**Concernant les droits de l’Homme**, des actions ont été menées au plan national avec la redynamisation du Haut Conseil pour la Réconciliation et l’Unité Nationale, qui a été doté d’une vision et d’une stratégie pour la gestion des dossiers majeurs de violation des droits de l’homme et des réparations aux victimes. Grâce à l’appui du PNUD, 213 forces de défense et de sécurité dont 40 femmes ont acquis les connaissances pour prévenir et prendre en charge les cas de violences basées sur le genre dans sept régions (Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest, Centre-Nord, Sahel, Centre-Sud, Centre-Ouest). Ce qui a amélioré le respect des droits de l’homme par les forces de défense et de sécurité dans l’exercice de leurs missions, notamment le droit des femmes et des enfants (ROAR 2020).

**Dans le cadre de la réponse au VIH**, les interventions ont permis d’avoir un document provisoire de la loi révisée portant lutte contre le VIH/SIDA et Protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que son décret d’application. Par ailleurs, des formations ont été organisées sur les questions de stigmatisation et discrimination, la prévention et la prise en charge du VIH en milieu carcéral  avec pour résultats : 87 personnes dont 26 femmes (Officiers de police judiciaires, magistrats, avocats, responsables coutumiers, religieux et acteurs de la société civile) formées et engagées sur les questions de stigmatisation et de discrimination et 27 agents de la chaine judiciaire dont 04 femmes (agents de santé, garde de sécurité pénitentiaires) formés sur la prévention et la prise en charge du VIH en milieu carcéral (Rapport du SP-CNLS, décembre 2019 ; ROAR 2019).

**La promotion du Genre et l’autonomisation des femmes** ont été traitées de façon visible dans les trois axes du Programme au vue des activités réalisées mais de façon variable. Toutefois, ces actions ne s’inscrivent pas dans une vision globale de la prise en compte du genre qui peut démontrer des résultats transformationnels dans une cohérence d’ensemble. La mission constate l’initiative prise par le bureau de réaliser une revue de la prise en compte du Genre dans le portefeuille du Bureau Pays PNUD au Burkina Faso 2018-2020 et une analyse genre afin d’évaluer le niveau de prise en compte du genre dans le processus électoral de 2020. En outre, tous les projets des différents portefeuilles comportent des marqueurs genre indiquant le niveau d’implication et des budgets correspondants. Ceci devrait se poursuivre et se renforcer pour aller au-delà de l’inscription et des activités spécifiques pour appliquer les recommandations de ces revues afin d’examiner les rôles, les droits, les besoins et préoccupations des groupes vulnérables (femmes, hommes, jeunes, personnes vivant avec handicap) afin d’assurer une véritable prise en compte du genre, des droits humains. Le prochain Programme devrait s’assurer que tous les produits du CPD et des PTA contiennent des indicateurs précis et correctement renseignés ainsi que des activités dédiées, qui feront l’objet d’un suivi constant pour veiller à mesurer l’avancement vers les résultats transformationnels pour assurer la visibilité des changements.

### 5.7 Innovation

Le PNUD à travers le projet Laboratoire d’Accélération (AccLab) a permis d’accélérer les progrès de développement en se basant sur des mécanismes innovants d’actions collectives en vue de réduire la pauvreté et les inégalités dans le monde.

Le projet AccLab a contribué à l’animation du réseau mondial d’apprentissage en participant au « weekly drop-in » sur la plateforme zoom et skype à travers des échanges d’expériences avec d’autres pays. L’écriture de 07 Blogs et leur mise en ligne sur le site web du PNUD et sur TEAMS. Les mises à jour sur l’approche du laboratoire sont connues du staff de AccLab Burkina à travers une formation virtuelle organisée par AccLab global. Les solutions cartographiées sont disponibles sur la plateforme de cartographie des solutions et sur TEAMS pour tous les potentiels utilisateurs.

Les réseaux sociaux ont été mis à contribution par la création et la gestion d’une page Facebook « Laboratoire d’Accélération du PNUD Burkina Faso » afin d’interagir avec les populations sur les ODD ainsi que le recueil des besoins des jeunes/femmes et d’idées innovantes. Autre point d’innovation important introduit par le PNUD est le relai communautaire dans l’exécution des différentes activités qui a permis d’atteindre les zones les plus reculées et difficilement accessibles.

## CONCLUSION

Dans l’ensemble, à un an de la fin du Programme Pays, les progrès enregistrés vers la réalisation des effets sont satisfaisants. Les interventions ont contribué à des changements significatifs dans le pays au niveau des institutions et au sein des communautés en termes d’acquisition de capacités, de développement de compétences de production, d’amélioration de revenus, d’accès aux infrastructures communautaires de base, etc., améliorant ainsi, les conditions de vie des populations vulnérables (Jeunes, Femmes, PDI) dans les zones touchées et le renforcement de la cohésion sociale. Au regard du contexte qui prévaut, l’évaluation juge les axes du CPD toujours pertinents. Les actions méritent d’être poursuivies et les résultats consolidés afin de contribuer aux effets recherchés dans le PNDES et les autres référentiels de développement.

## RECOMMANDATIONS

**A l’attention du PNUD**

* Réaliser une étude de capitalisation des résultats atteints dans les différentes interventions en vue de favoriser l’apprentissage, le partage d’expériences et la réplication des actions.
* Poursuivre les actions en lien avec la promotion et l’intégration du genre sur la base des recommandations de la revue genre.
* Faire de l’efficacité institutionnelle, une thématique transversale pour toutes les interventions du PNUD afin de mettre les partenaires de mise en œuvre ou les bénéficiaires institutionnels de l’appui du PNUD en état d’accomplir leurs missions et de fournir des services de qualité aux populations en appuyant d’autres organisations/institutions pour améliorer leur efficacité.
* Etendre l’expérience du PAPCiDDeL afin de bénéficier à une masse critique de collectivités territoriales, au regard de ses effets sur la gouvernance locale et, partant sur le rapprochement entre l’Etat et les citoyens.
* Améliorer l’analyse des besoins des populations dans la zone concernée et favoriser la mise en œuvre des projets à fort potentiel de développement en fonction des opportunités disponibles ou à créer de manières connexes.
* Renforcer la communication auprès des parties prenantes sur les modalités de gestion afin d’améliorer la compréhension du rôle du PNUD et les procédures, organiser des ateliers de renforcement des capacités, anticiper la préparation des PTA et envisager leur intégration par axe dans une optique d’approche programme.
* Poursuivre les actions en cours afin de les consolider et porter certaines à l’échelle.
* Poursuivre des approches NEXUS HDP et sensible aux conflits en s’investissant dans une stratégie de partenariat renforcée pour adresser les besoins d’urgence en termes de moyen d’existence (vivres et non vivres), la reconstitution des dossiers administratifs, le développement des activités économiques (reconstitution des outils de production, accès à la terre, amélioration de l’accès aux services sociaux de base, renforcement de la coexistence pacifique et la cohésion sociale, en s’appuyant sur les dispositifs locaux de résolution des conflits.

**A l’Attention du PNUD et Institut National de la Statistique**

* Réaliser une étude situationnelle pour fournir des valeurs de référence aux indicateurs le prochain cycle du CPD et constituer une base de données actualisée pour un meilleur suivi des indicateurs de performance prenant en compte le genre, les droits humains et les personnes vivant avec un handicap.

**A l’attention du PNUD et de la Direction en charge de la Réforme Budgétaire**

* Assurer la cohérence entre les indicateurs des projets/programmes du PNUD avec ceux des programmes budgétaires de l’Etat à travers l’exploitation du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2017-2019).

**A l’attention du PNUD et de l’ensemble des parties prenantes (Ministères, etc…)**

* Travailler à une plus grande maturation des projets, non seulement au sein de ses équipes, mais également, avec les parties prenantes afin de s’assurer d’une réelle appropriation au moment de l’élaboration. Cela pourrait se concrétiser par l’introduction de PTA indicatifs dans les Documents de Projet, permettant d’étaler par avance les actions pendant la durée de vie du projet / programme. Cela suppose une sécurisation des promesses de financement de la part des partenaires financiers du PNUD dans le document de programme/projet.
* Étudier la faisabilité d’intégrer les PTA du même axe en vue d’assurer une cohérence d’ensemble dans l’exécution et optimiser les complémentarités et les synergies, dans une approche programme.
* Associer l’ensemble des Ministères techniques à la formulation des indicateurs.
* Systématiser la conception des stratégies de sortie des projets et programmes afin d’assurer la durabilité des résultats.

**A l’attention du PNUD et du Ministère de l’Agriculture**

* Reconsidérer les filières porteuses identifiées par le Ministère de l’agriculture et tenir compte de l’ensemble des autres maillons des chaines de valeur.

Tableau 8: Synthèse des recommandations

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DEFIS IDENTIFIES** | **RECOMMANDATIONS** | **REPONSES DU PNUD** |
| Absence de données de base et de cibles pour les indicateurs du CPD rendant difficile la mesure du processus transformationnel des résultats | Le PNUD devrait réaliser une étude situationnelle pour fournir des valeurs de référence aux indicateurs permettant de mesurer et évaluer les progrès réalisés par le CPD.  Constituer une base de données actualisée pour un meilleur suivi des indicateurs de performance prenant en compte le genre.  Un partenariat pourrait être noué avec l’INS |  |
| Des efforts considérables ont été mis en œuvre par le PNUD pour l’intégration des aspects liés au genre dans la mise en œuvre du CPD. Cependant, les inégalités de genre persistent et le processus d’autonomisation des femmes reste assez lent. | Poursuivre les actions en lien avec la promotion et l’intégration du genre sur la base des recommandations de la revue genre :   * Assurer le financement du plan d’action genre * Mettre en place un budget spécifique lié au genre pour les projets ayant des impacts élevés sur le genre * Renforcer la synergie avec les partenaires œuvrant pour la promotion du genre, notamment ONU Femmes |  |
| Difficulté de mobilisation des ressources financières de l’Etat | Assurer la cohérence entre les indicateurs des projets/programmes du PNUD avec ceux des programmes budgétaires de l’Etat à travers l’exploitation du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2017-2019)  Assurer la cohérence au niveau des cibles des indicateurs des projets/programmes avec les indicateurs des programmes budgétaires de l’Etat. |  |
| Besoin d’un appui plus conséquent pour assurer l’efficacité institutionnelle au regard des besoins importants des institutions | Faire de l’efficacité institutionnelle, une thématique transversale pour toutes les interventions du PNUD afin de mettre les partenaires de mise en œuvre ou les bénéficiaires institutionnels de l’appui du PNUD en état d’accomplir leurs missions et de fournir des services de qualité aux populations.  Apporter l’appui institutionnel à d’autres organisations/institutions pour améliorer leur efficacité en plus des structures en charge de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des projets et programmes de développement. |  |
|  | Au regard de ses effets sur la gouvernance locale et, partant, sur le rapprochement entre l’Etat et les citoyens, l’expérience du PAPCiDDeL gagnerait à être étendue, afin de bénéficier à une masse critique de collectivités territoriales. L’efficacité des collectivités locales permettra de renforcer leur légitimité et celle de l’Etat. |  |
| Adoption tardive des PTA, généralement entre février et mars entrainant un retard dans l’exécution des activités  Faible connaissance des procédures de l’exécution directe par le PNUD  Méconnaissance de certaines procédures du PNUD en matière de partenariats et HACT influence négativement la mise en œuvre du CPD (retard de décaissement, non réalisation de certaines activités, etc.) | Travailler à une plus grande maturation des projets. PTA indicatifs Envisager une intégration des PTA par axe  Renforcer la communication auprès des parties prenantes sur le mode de gestion afin d’améliorer la compréhension du rôle du PNUD et les procédures  Organiser des ateliers de renforcement des capacités |  |
| Durabilité encore fragile des résultats | Poursuivre les actions en cours afin de les consolider  Systématiser la conception des stratégies de sortie des projets et programmes afin d’assurer la durabilité des résultats. Ceci pourrait se faire entre autres par :   * Un plaidoyer auprès de la partie gouvernementale afin d’assurer la continuité des activités jugées clefs pour un changement structurel * La mise en place d’un mécanisme approprié de consolidation des acquis, de renforcement continu des capacités des bénéficiaires et des ressources nationales pour prendre en charge le fonctionnement régulier et efficace des différentes structures mises en place   Réaliser une étude de capitalisation des résultats atteints dans les différentes interventions en vue de favoriser l’apprentissage, le partage d’expériences et la réplication des actions. |  |
| En matière de croissance inclusive, nécessité de considérer les filières porteuses qui sont un canal approprié pour toucher des personnes vulnérables vivant en milieu rural agricole. | Le PNUD devrait reconsidérer les filières porteuses identifiées par le ministère de l’agriculture et tenir compte de l’ensemble des autres maillons des chaines de valeur. |  |
| La persistance de l’extrémisme violent et les conflits agriculteurs-éleveurs, etc., nécessite la poursuite des approches HDP NEXUS et sensible aux conflits | Une stratégie de partenariat renforcée pour adresser les besoins d’urgence en termes de moyen d’existence (vivres et non vivres). Poursuivre l’appui à la reconstitution des dossiers administratifs, au développement des activités économiques (reconstitution des outils de production, accès à la terre, amélioration de l’accès aux services sociaux de base, renforcement de la coexistence pacifique et la cohésion sociale, s’appuyer sur les dispositifs locaux de résolution des conflits. |  |

## ENSEIGNEMENTS TIRES

* La stratégie de coupler les activités économiques des personnes déplacées avec les actions de cohésion sociale ont permis aux PDI dans les zones concernées de sortir de la précarité et amorcer des activités viables.
* Le mapping fait par GOLCOS a permis de savoir qui fait quoi et où, pour un meilleur renforcement de complémentarité et de synergie d’actions entre les partenaires.
* L’agriculture mixte (céréales et fourrage) est accessible à tous, elle ne nécessite pas une technologie complexe, facilement adaptable en fonction de la zone climatique –important à considérer dans les chaines de valeurs des filières porteuses.
* L’ingénierie sociale associée à la construction d’infrastructures permet une appropriation du processus de réalisation et une organisation plus structurée des bénéficiaires à l’effet d’une gestion pérenne de ces infrastructures.

## PERSPECTIVES

Le Burkina Faso, demeure un pays fragile du fait de la persistance des problèmes sécuritaires avec leurs impacts sur la paix et la quiétude des populations. Les conflits intercommunautaires et fonciers, l'exclusion, les inégalités et la discrimination qui ont aggravé la discorde sociale entre les communautés et au sein de celles-ci ne sont pas encore totalement résolus. Le manque de confiance, la capacité limitée de l'Etat à protéger les communautés et à fournir des services de base à la population dans les régions concernées qui ont affaibli la confiance entre la population et ses autorités au niveau local sont encore d’actualité, au vu des récents évènements relatifs à la demande de démission du Président de la République par certains groupes. Tenant compte du contexte de cette situation, les interventions consignées dans le CPD devront se poursuivre, se renforcer comme prévu avec un besoin accru de ressources pour appuyer les différents domaines.

Le PNUD, grâce à sa capacité de mobilisation et à sa crédibilité, a pu mettre en place, des partenariats appropriés qui ont eu une influence largement positive sur les progrès réalisés pour l’atteinte des résultats escomptés. Aussi, il est bien outillé pour accompagner l’Etat dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du nouveau PNDES 2 et renforcer la résilience face aux menaces sécuritaires. Dans cette perspective, dans le domaine de la cohésion sociale, le soutien au Gouvernement est nécessaire pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de cohésion sociale, en vue de renforcer le climat de confiance et de paix entre les communautés, les capacités des acteurs locaux pour la résolution pacifique des conflits et leur prévention, l’appui à l’observatoire etc.

Dans le domaine de la gouvernance, de l’Etat de droit et de la sécurité, en dépit du soutien dont a bénéficié le secteur de la sécurité qui s’est doté des référentiels de base (Politique de sécurité nationale, stratégie de sécurité nationale) et dont certains acteurs ont bénéficié du renforcement de capacités, la situation sécuritaire du pays ne fait que s’empirer, réduisant de plus en plus le champ d’intervention de l’action publique et, partant, la présence de l’Etat. Il est impérieux que les partenaires du Burkina Faso, au rang desquels le PNUD joue un rôle de lead, s’investissent davantage à appuyer le Gouvernement en vue de relever ce défi qui est déterminant pour la pérennité même de l’Etat. Les appuis pourraient cibler la poursuite et le parachèvement de la réforme du secteur de la sécurité, mais également le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des éléments des forces de défense et de sécurité, et cela de façon assez structurante. Dans cette perspective, l’expérience GARSI (groupe d'action rapide et d'intervention du Sahel) qui a formé des unités opérationnelles dont la compétence sur le terrain est indéniable pourrait inspirer. Il apparaît manifeste que les forces de défense et de sécurité, au-delà de l’insuffisance des moyens matériels et logistiques, n’ont pas réussi à s’adapter adéquatement à la nouvelle donne sécuritaire.

En rapport avec la consolidation de la démocratie et de l’Etat de droit, l’appui du PNUD à travers son projet d’appui au processus électoral a joué un rôle fondamental dans l’accompagnement du Gouvernement à réussir le pari de réussir l’organisation des élections législatives et présidentielle dans un contexte difficile (insécurité, tensions politiques, etc.). Il paraît de la plus haute importance que les partenaires renouvellent leur engagement et poursuivent leur appui pour réussir le deuxième pari, relatif aux élections locales, ce d’autant plus que le contexte sécuritaire s’est davantage dégradé. Le leadership du PNUD et la confiance placée en lui du fait de sa neutralité sont des faits indéniables qui pourraient contribuer significativement à l’amélioration de la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision et plus particulièrement dans la gouvernance démocratique et les actions de consolidation de la paix.

En matière d’accès à la justice, les acquis engrangés grâce, entre autres, à l’appui du PNUD et de ses partenaires (COSED), demeurent fragiles et nécessitent une attention. Tout en prospectant pour une stratégie de pérennisation des réalisations de son appui, une mobilisation des partenaires autour de l’opérationnalisation du droit d’accès à la justice s’avère opportune, afin d’éviter d’assister à une annihilation du fruit des efforts consentis. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, en dépit des efforts dont ont bénéficié les acteurs, le mal perdure et mérite un soutien continu. Les appuis pourraient viser la mise en œuvre effective de l’arsenal juridique apprêté par les institutions en charge de la lutte contre la corruption. Le journalisme d’investigation se révèle aussi un moyen efficace pour mettre sous les projecteurs les pratiques de corruption et mériterait un soutien.

En matière de croissance inclusive, du fait que la plupart des actions entreprises ont été destinées aux populations vulnérables en milieu rural agricole, des actions futures pourraient s’inscrire dans une perspective de chaine des valeurs en considérant les filières porteuses qui sont un canal approprié pour toucher des personnes cibles. Dans cette optique, les filières porteuses déjà identifiées par le Ministère de l’agriculture pourraient être une opportunité en tenant compte de l’ensemble des autres maillons des chaines de valeur. En termes de moyen d’existence des populations, travailler davantage à la sécurisation des terres cultivables surtout pour les couches vulnérables notamment les femmes et jeunes.

# ANNEXES

##### A1. TDR de l’évaluation



**Termes de Référence**

**…………………..**

**EVALUATION DU PROGRAMME DE COOPERATION PAYS 2018-2022 DU PNUD**

**RECRUTEMENTS DE CONSULTANTS INDIVIDUELS**

**Avril 2021**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé qui est confronté depuis quelques années à une insécurité causée par les attaques de groupes armées qui fragilise son processus de développement économique et social. Cette situation difficile a créé de nombreux défis sur le plan du développement et sur le plan humanitaire qui a nécessité la mobilisation de nombreux partenaires et l’application de nouvelles approches de développement.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui est actif dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités au Burkina Faso depuis 1966 contribue de manière soutenue au processus de développement et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Il accompagne ainsi la mise en œuvre des priorités de développement du pays déclinées dans les plans nationaux de développement. A cet effet, des programmes de coopération pays sont formulés et mis en œuvre avec la collaboration de divers partenaires nationaux et non nationaux.

Le programme de coopération en cours a été formulé et adopté en janvier 2018 pour couvrir la période 2018 à 2020 et répondre aux priorités du Plan national de Développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Il a connu une extension qui court jusqu’en décembre 2022 pour prendre en compte de nouveaux défis en attendant la formulation du prochain plan national de développement. Le programme poursuit trois « Effets » notamment : (i) le renforcement de l’Efficacité institutionnelle, de l’Etat de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; (ii) la promotion de la Croissance inclusive et durable et du travail décent ; et (iii) le renforcement de la Résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. Quelques ajustements de forme et de fond ont cependant été apportés au niveau « produits » pour être plus focus sur des thématiques comme la sécurité et l’énergie, mieux refléter le genre et tenir compte de la pandémie de la COVID-19.

Sur la période de mise en œuvre du programme, les priorités ont porté sur : la prévention des conflits et la cohésion sociale ; l’accès à la justice ; la gouvernance sécuritaire ; la gouvernance et le développement local ; l’appui aux processus électoraux ; la gestion durable des terres et l’adaptation et la mitigation des changements climatiques ; l’autonomisation économique, la création d’emploi et l’entreprenariat des jeunes et des femmes, le renforcement de la résilience des populations face aux chocs et crises, la prévention de l’extrémisme violent et la lutte contre la COVID-19.

Une vingtaine de projets ont été mis en œuvre pour l’opérationnalisation du programme de coopération sur la période 2018-2020 dans plusieurs régions du pays principalement les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et de l’Est.

La mise en œuvre du programme a fait l’objet de revues annuelles en 2019 et 2020 et d’une évaluation indépendante du Bureau des évaluations indépendantes du PNUD en 2019. Ces revues et évaluation ont montré des acquis et relevés des défis dans la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays dont la prise en compte devrait permettre d’améliorer son efficacité.

Conformément au dispositif de suivi et évaluation du programme de coopération pays, chacun des trois effets du programme devrait faire l’objet d’une évaluation en 2020. Mais à la faveur de l’extension, le PNUD a entrepris cette année 2021, la réalisation d’une évaluation indépendante du programme en lieu et place des évaluations de chaque effet, initialement prévues. Les résultats de l’évaluation permettront d’orienter la formulation du prochain Programme de Coopération Pays dont le processus devrait débuter au deuxième semestre de l’année 2021.

1. **PORTEE DE L’EVALUATION ET OBJECTIFS**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso. Elle couvrira au niveau temporel, la période 2018-2020 et au niveau spatial, les régions cibles du programme, notamment les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins, du Centre Ouest, du Centre Nord, du Nord, du Sahel et de l’Est.

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays en analysant les effets et impacts obtenus et les contraintes rencontrées.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays du PNUD sur la période 2018-2020. De façon spécifique il s’agit : (i) d’apprécier la pertinence du Programme de Coopération Pays par rapport au contexte national, aux priorités nationales, au cadre de coopération des Nations Unies, au Plan Stratégique du PNUD ainsi qu’aux besoins de , (ii) d’apprécier la stratégie de mise en œuvre adoptée ; (iii) d’apprécier l’efficacité et l’efficience de la mise en œuvre du programme ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iii) d’apprécier les effets et l’impact sur les populations et l’environnement ; et (iv) proposer des recommandations pour le prochain cycle de programmation.

**NB :** Le rapport d’évaluation finale attendu devra également faire ressortir d’éventuelles bonnes pratiques dans la mise en œuvre des interventions relatives aux différentes thématiques.

1. **QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la pertinence du programme, l’efficacité, l’efficience et l’Impact de la mise en œuvre, et la durabilité des résultats. Les questions devant guider l’évaluation se présentent comme suit par critère d’évaluation :

* **La pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le Programme de Coopération Pays sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ? Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? Les interventions du PNUD à travers les programmes et projets sont-elles pertinentes par rapport aux effets attendus de l’UNDAF ? Les interventions du PNUD sont-elles pertinentes et adéquates par rapport au Plan Stratégique du PNUD ? Le Programme de coopération répondait-il aux besoins des populations ? Les projets d’opérationnalisation du Programme de coopération répondaient-il aux objectifs du Programme de coopération ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats attendus ? Comment le Programme de Coopération Pays a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ? Dans quelles mesures a-t-il contribué au renforcement de l’efficacité institutionnelle, de l’état de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; à la promotion de la croissance inclusive et durable et du travail décent ; et au renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés ?
* **L’efficience**: le Programme de Coopération Pays a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines, matérielles, temporelles et financières ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour le prochain programme ?
* **L’impact :** quels ont été les effets du Programme de Coopération Pays sur les populations bénéficiaires et le développement du pays ? Quelle a été la contribution à l’atteinte des ODD ? Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des effets ?
* **La durabilité :** dans quelle mesure les bénéfices et résultats de développement obtenus via le Programme de Coopération Pays ont un impact durable ? Quel est le niveau d’appropriation locale, régionale et nationale du Programme ? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le programme ont-t-elles produit des effets durables ? Dans quelle mesure la formulation du Programme de Coopération a-t-elle été participative ?

Par ailleurs, la mission devraévaluer également **l’Égalité des genres, la promotion féminine ainsi que l’inclusion** : dans quelles mesures le Programme de coopération PNUD a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l’autonomisation de la femme et à l’émergence des mécanismes d’inclusion ? Elle devra apprécier l’efficacité du dispositif de mise en œuvre et de suivi du Programme de coopération.

1. **METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L’évaluation sera conduite par une équipe de trois consultants/es individuels /les. Les évaluateurs devront définir et proposer une méthodologie détaillée permettant d’atteindre les objectifs de l’évaluation. La méthodologie de déroulement de l’évaluation sera essentiellement basée sur la revue et l’analyse documentaires et sur les entretiens et interviews avec les acteurs et les partenaires. Elle devra entre autres prendre en compte :

* Une séance de briefing avec le PNUD et avec le Gouvernement au début de la mission au cours de laquelle les consultants devront présenter, pour validation, une méthodologie plus détaillée ainsi qu’un plan de travail spécifique assorti d’un chronogramme, y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation,
* Une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, PTA, ATLAS, ERBM, revues annuelles, évaluations de projets, rapports annuels de projets...) et externes (document cadres nationaux, PNDES, PUS, EPCP…) ;
* Des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonnage, etc. ;
* Des séances de travail avec les agences du SNU, les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans les mêmes domaines pour vérifier la complémentarité des interventions ;
* Des visites d’observations sur le terrain ;
* Un traitement et une analyse des données ;
* Une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la pertinence, l’efficacité, l’efficience, l’impact et la durabilité.

L’équipe des évaluateurs aura à échanger avec un comité technique mixte de suivi du PNUD et du Gouvernement (mis en place pour le suivi de la mission d’évaluation) sur les TDRs et la méthodologie de l’étude. Il soumettra ensuite, au cours d’une première réunion du Comité Technique de Suivi, pour appréciation et validation, un rapport initial comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie à suivre et le chronogramme de la mission d’évaluation. Elle devra rechercher auprès des parties prenantes y compris les partenaires techniques et financiers, toutes informations pertinentes à même de lui fournir les éléments nécessaires aux analyses requises.

1. **LIVRABLES ATTENDUS DE L’EVALUATION**

La mission d’évaluation devra aboutir à un rapport qui fait ressortir de manière objective les résultats de la mise en œuvre du Programme de Coopération Pays et leurs contributions à la réalisation des objectifs du PNDES et à l’atteinte des objectifs de développement durable.

**Trois (03) principaux livrables** sont attendus des évaluateurs au cours du processus de réalisation de l’évaluation. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, d’un rapport provisoire et d’un rapport final de l’évaluation finale.

* **Un rapport de cadrage**comprenant la méthodologie et le chronogramme détaillés de la mission. Plus particulièrement ce rapport indiquera clairement comment chaque objectif spécifique sera traité, notamment comment chaque question évaluative sera abordée à l’aide de méthodes appropriées. Ce rapport sera validé par l’équipe technique de suivi. Ce rapport illustre la compréhension des évaluateurs des résultats attendus de l’évaluation et de la manière d’y parvenir et décrit notamment les stratégies, les activités, les produits et les résultats escomptés ainsi que les relations entre ces différents éléments. Le rapport de cadrage devra comporter entre autres :
* **L’objet et la portée de l’évaluation** : objets de l’évaluation clairement exposés et principaux aspects ou éléments de l’initiative à examiner.
* Les **critères et questions de l’évaluation** : critères et les questions retenus lors de l’évaluation pour apprécier la performance et la logique.
* **La** **méthodologie de l’évaluation** : Description des méthodes de collecte de données comparatives significatives et des sources de données à utiliser ; les instruments de collecte d’information, les protocoles et les discussions au sujet de la fiabilité et de la validité de l’évaluation et du plan d’échantillonnage. Des questionnaires semi-structurés pour les interviews et les focus groups doivent être joints en annexe.
* La **matrice d’évaluation** : Identification des questions clés de l’évaluation et la manière d’y répondre par les méthodes choisies
* **Un calendrier des étapes clés**, des prestations et des responsabilités.
* **Un rapport provisoire consolidé** des résultats des analyses préliminaires comprenant au moins les éléments suivants :
  + Une analyse **de la pertinence et de la cohérence** du projet par rapport au contexte du PNUD, au contexte national et aux priorités nationales ;
  + Une analyse de **l’efficacité, de l’efficience, de l’impact et de la durabilité** de sa mise en œuvre ;
  + Une analyse de la **prise en compte du genre** et des questions liées au renforcement de capacités des partenaires nationaux ;
  + Une analyse du **partenariat** développé pour la mise en œuvre du Programme de coopération ;
  + Des **leçons** **tirées** et des **recommandations** pour informer les appuis ultérieurs en la matière.
* **Un rapport final** intégrant les observations jugées pertinentes sur le rapport provisoire. Le rapport final sera déposé chez le commanditaire en format électronique. Après validation du rapport provisoire, les consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

La Mission d’évaluation du Programme de Coopération Pays du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso sera conduite par une équipe de trois (03) consultants individuels dont un(e) Consultant(e) principal(e) international, Chef de Mission et, deux Consultant(es) associé(es). Les qualifications requises de ces consultants sont ci-dessous précisées :

**Profils des Consultant (e)s**

|  |
| --- |
| **Profil 1 : Consultant(e) Principal(e) International(e), Chef/fe de mission** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins dans une discipline des sciences sociales comme l’économie, la gestion des projets, la sociologie, les sciences juridiques et politiques matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, ou en sciences économiques, en planification du développement ou en gestion de projets ou diplôme équivalent |
| 1. Justifier d’au moins dix (10) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programmes, de la planification ou de la gestion du développement |
| 1. Disposer d’expériences internationales dans la conduite d’études similaires sur l’évaluation finale des projets et programmes |
| 1. Justifier d’une expérience pertinente en matière d’amélioration des revenus et d’analyse de la pauvreté |
| 1. Avoir une capacité avérée en matière de communication et de management d’équipe pluridisciplinaire |

Le Consultant Principal, Chef de mission est responsable :

* de la coordination générale de la mission pour en assurer la cohérence,  de la conception et de la mise en œuvre toutes les étapes du processus de l’évaluation du Programme de Coopération du PNUD;
* de la clarification de la division de travail entre lui et les consultants associés pour couvrir tous les domaines de la mission et ce, conformément aux TDR ;
* de l’élaboration du document de cadrage de la mission (méthodologie, conception des outils et autres supports, calendrier d’exécution) et de sa présentation au cours des réunions y relatives ;
* de la restitution des conclusions d’évaluation et des recommandations aux parties prenantes au cours des rencontres organisées à cet effet ;
* de la rédaction et de la qualité du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* de l’intégration des amendements et de la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonnes dates au commanditaire de la mission d’évaluation.

Avec l’appui des consultants associés, le consultant Principal / chef de mission aura la responsabilité de proposer et de mettre en œuvre les solutions les plus adéquates pour la réalisation de cette évaluation.

|  |
| --- |
| **Profil 2 : Consultant (e) Associé(e), responsable de la thématique « Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale et sécurité »** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en sciences juridiques et politiques, en sciences économiques, en gestion de projets, en sociologie ou tout diplôme équivalent |
| 1. Justifier d’au moins cinq (5) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes de développement. |
| 1. avoir des connaissances et une riche expérience en matière de gouvernance économique, politique ou locale |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l’Etat, des institutions décentralisées et de la société civile relatives à la cohésion sociale, à la Etat de droit ou à la sécurité |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de l’évaluation de la prise en compte du genre dans les programmes de développement |

|  |
| --- |
| **Profil 3 : Consultant (e) Associé(e) responsable de la thématique «  Croissance inclusive et durable, travail décent et résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires ».** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en matière de gestion durable des terres et des ressources naturelles, en environnement, ou en sciences économiques, ou en gestion de projets ou diplôme équivalent |
| 1. Justifier d’au moins cinq (5) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes. |
| 1. Avoir des connaissances et une riche expérience en matière d’environnement et du développement durable |
| 1. Avoir une connaissance approfondie des programmes de promotion de l’emploi des jeunes, du travail décent et de lutte contre la pauvreté. |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de l’évaluation de la prise en compte du genre dans les programmes de développement |

**Les Consultant (es) Associé(es)** en étroite collaboration avec le/la Consultant/e principal/e, devront :

* contribuer à l’élaboration du document de cadrage ;
* fournir les éléments pertinents relatifs au domaine thématique de leur responsabilité au consultant principal pour la consolidation des livrables nécessaires aux différentes étapes de la mission (cadrage, sorties terrain, restitution à mi-parcours, restitution finale) ;
* contribuer à l’animation des rencontres et à la préparation des communications ainsi qu’à la prise en compte des observations et des recommandations y relatives ;
* contribuer à la finalisation du rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée).

**N.B. :** En sus des qualifications requises, sont considérés comme :

* une exigence : la disponibilité du/ de la consultant/e à exercer pendant toute la durée de la mission ;
* des atouts :
* Une expérience avec le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et une bonne connaissance de leurs mandats.
* la parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l’anglais ;
* la capacité à travailler sous pression et à assurer des déplacements sur le terrain dans un environnement multiculturel.

1. **ETHIQUE DE L’EVALUATION**

L’évaluation doit être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme.

« La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

1. **ARRANGEMENT DE GESTION**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le Bureau Pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes. Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec la DGEP à travers un comité mixte de suivi.

**Les Spécialistes en Suivi Evaluation du Bureau Pays du PNUD Burkina** apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité technique mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation finale du Programme et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité technique de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus ;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* Examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**L’équipe de consultants/es retenus** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L’équipe de consultants pourra s’adresser au responsable Suivi & Evaluation du PNUD pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **DUREE, FINANCEMENT ET CALENDRIER DE LA MISSION D’EVALUATION**

La durée d’exécution de l’évaluation est de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Le financement de la prestation est assuré par le PNUD.

**Le Calendrier du processus de l'évaluation** est ci-dessous

|  |  |
| --- | --- |
| **Période** | **Activités et produits clés** |
| 2 au 15 Mai | * Processus de sélection et recrutement |
| 17 mai | * Démarrage de la mission |
| 25 mai | * Finalisation de la conception de la méthodologie d'évaluation |
| Jusqu’au 05 juillet | * Conduite de l'évaluation, la collecte de données/analyse, les visites de site, etc. |
| 06 juillet | * Remise rapport provisoire |
| 13 juillet | * Transmission des premières observations |
| 20 juillet | * Tenue de l’atelier de partage des résultats |
| 25 juillet | * Intégration des observations et transmission du rapport final |

1. **CRITERES D’EVALUATION**

La sélection du consultant sera effectuée par le PNUD sur la base d’un dossier comprenant une offre technique et une offre financière.

L’offre technique fera apparaitre :

* Le CV détaillé du consultant (montrant des missions similaires)
* Une proposition de méthodologie claire et précise pour conduire la mission permettant d’apprécier la compréhension du mandat et faisant apparaitre les activités à mener ainsi que l’approche préconisée ;
* Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission fera ressortir l’articulation entre les différentes étapes du travail et respectant la date limite de dépôt des rapports

La méthode d’évaluation combinée sera utilisée avec une pondération à 70% de la partie technique et 30% pour la partie financière.

L’offre financière comprendra l’ensemble des dépenses afférentes à l’exercice de la mission (Honoraires, frais de déplacement et toutes autres dépenses éligibles).

L’offre technique et l’offre financière doivent être envoyées uniquement à l'adresse suivante **offres.burkina@undp.org** au plus tard le lundi 31 juin 2021.

Les candidats doivent préciser le poste pour lequel ils soumissionnent.

1. **ANNEXES**

* **Annexe 1 : Canevas Modèle de rapport d’évaluation (voir Page 53 du Guide d’évaluation du PNUD, version de 2018)**
* **Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation**

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* Le Guide d’évaluation du PNUD ;
* Le CPD 2018-2020 et le cadre de résultats ajusté 2018-2022 ;
* Les rapports de progrès vers les résultats du programme pays 2018-2020 par composante ;
* Les rapports d’évaluation des projets du Programme de Coopération Pays2018-2020 ;
* Les rapports de revues annuelles du Programme de Coopération Pays ;
* Le rapport annuel 2019 & 2020 du PNUD ;
* La nouvelle règlementation des projets et programmes ;
* Le Plan National de Développement Economique et Social (2016 – 2020)
* Programme d’Urgence Sahel
* L’Evaluation de la Prévention et la consolidation de la Paix
* Etc.

##### A2. Tableau des normes de performance

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateur** | **Méthodes de collecte de données** | **Répondants (personne interrogées)** | **Méthode d’analyse** |
| **PERTINENCE et COHERENCE** | | | | |
| Les résultats identifiés dans le Programme de Coopération Pays sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays ? Aux priorités du SNU et du PNUD ? | Cadre des résultats complets traduisant une chaine rigoureuse : ODD/Priorités nationales / UNDAF/ Plan Stratégique du PNUD, PNDES | Revue documentaire | DGEP  Services techniques régionaux  SNU  Autorités locales | Triangulation des données : comparaison des cadres et confrontation avec les résultats des interviews |
| Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? | Pertinence des orientations stratégiques et programmatiques recommandées pour la mise en œuvre | Entretiens avec le  PNUD, les agences du SNU, le Gouvernement, les partenaires | DGEP  Services techniques régionaux  SNU  Autorités locales | Triangulation des données : comparaison des cadres et confrontation avec les résultats des interviews |
| Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ? | Cadre de résultats | Guide d’entretien  Revue documentaire | DGEP  Services techniques régionaux  SNU  Autorités locales | Triangulation des données : comparaison des cadres et confrontation avec les résultats des interviews |
| Le Programme de coopération répond-il aux besoins des populations ? | Perception des bénéficiaires sur la réalisation du CPD ;  Niveau réalisation des besoins identifiés dans les plans stratégiques locaux | Revue documentaire  Guide d’entretien | Autorités locales  Communautés bénéficiaires | Analyse de contenu |
| Les projets d’opérationnalisation du Programme de coopération répondent-il aux objectifs du Programme de pays ? | Niveau complémentarité des projets ;  L’existence de théorie du changement des projets montrant le lien entre le projet et les objectifs du CPD | Guide d’entretien  Revue documentaire | Administration centrale, décentralisée et déconcentrée | Analyse de contenu ; |
| **EFFICACITE** | | | | |
| Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats attendus ? | Niveau d’atteinte des cibles/Produits  Etat des indicateurs de réalisation de l’effet  Perceptions des bénéficiaires du CPD  Importance du partenariat établi | Revue documentaire  Entretiens avec : le staff du PNUD, des Directions nationales, les coordinations des projets, les agents de réalisation, les bénéficiaires,  Les collectivités territoriales | PNUD  Parties prenantes  Communautés | Analyse de la matrice des résultats ; des documents /rapports ; PTA |
| Le Programme de Coopération Pays a-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ? | Les changements observés au niveau économique, social, politique et environnemental dans les localités d’intervention du projet ;  Degré de liaison entre les objectifs du CPD et ceux du PNDES (mesuré par les alignements des objectifs)  Perception du gouvernement | Guide d’entretien | Structures techniques nationales  PNUD | Analyse critique des résultats d’entretien ;  Analyse de contenu du programme pays et le PNDES. |
| De façon spécifique, a-t-il contribué au renforcement de l’efficacité institutionnelle, de l’état de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; à la promotion de la croissance inclusive et durable et du travail décent ; et au renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires. | % d’institutions locales renforcées ;  % de personnes formées aux différentes techniques agricoles  Nombre AGR crées  Nombre de personnes exerçant une AGR  Perception des communautés bénéficiaires | Guide d’entretien  Revue documentaire | Parties prenantes  Bénéficiaires | Examen du marqueur genre ;  Analyse des risques ;  Triangulation des données. |
| Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés ? | Nombre et nature des facteurs ayant facilité et/ou entravé la livraison des produits ; | Revue documentaire  Guide d’entretien | Parties prenantes | Triangulation des données. |
| **EFFICIENCE** | | | | |
| Le Programme de Coopération Pays a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines,matérielles, temporelles et financières ? | Taux de mobilisation des ressources  Taux d’exécution financière  Qualité des ressources disponibles  Respect des délais de décaissements | Revue documentaire  Entretien avec le PNUD | RR, RRA,  Teams leaders  Partenaires de réalisation | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien  Mise en exergue de la qualité des procédures d’acquisition |
| Quel a été le rapport coût/résultats (coût/bénéfice) ? | Niveau des Coûts comparés à la qualité des produits  Ratio investissements / coûts de gestion | Les rapports d’audit et d’évaluation | RR, RRA,  Teams leaders  PTF  Partenaires de réalisation | Calcul et analyse des ratios |
| Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour le prochain programme ? | Analyse SWOT de la mise en œuvre de CPD | Guides d’entretien | RR, RRA,  Teams leaders  PTF  Partenaires de réalisation | Appréciation des réalisations physiques et de leur utilité sociale |
| **EFFETS/IMPACT** | | | | |
| Quels ont été les effets du Programme de Coopération Pays sur les bénéficiaires (institutionnels et communautaires) et le développement du pays ? | Changements observés sur les bénéficiaires du CPD. | Revue documentaire | Responsables institutionnels  Collectivités territoriales  PNUD | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien |
| Quels ont été les effets du Programme de Coopération Pays sur les partenaires de mise en œuvre (étatiques et non étatiques) | % de partenaires renforcés dans le cadre de mise en œuvre du CPD ; | Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, les coordinations des projets, les agents de réalisation, les bénéficiaires, les collectivités locales… | Partenaires de mise en œuvre étatiques et non étatiques | Triangulation  Analyse de contenu |
| Quelle a été la contribution à l’atteinte des ODD ? | Les changements observés sur les bénéficiaires en lien avec les ODD. | Guides d’entretien  Revue documentaire | PNUD  Parties prenantes | Triangulation  Analyse de contenu |
| Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des effets ? | Analyse SWOT de CPD | Guides d’entretien  Revue documentaire | PNUD  Parties prenantes | Triangulation  Analyse de contenu |
| **DURABILITE** | | | | |
| Dans quelle mesure les bénéfices et résultats de développement obtenus via le Programme de Coopération Pays ont un impact durable ? | Évolution du budget national d’investissement public pour la reproduction des acquis ; | Revue documentaire | PNUD | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien |
| Quel est le niveau d’appropriation locale, régionale et nationale du Programme ? | Texte/cadres institutionnels de gouvernance, au niveau national et local ; | Entretiens individuels et ou collectifs | Parties prenantes | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien |
| Les capacités nationales et locales développées etrenforcées par le programme ont-t-elles produit des effets durables ? | Délais et qualité de l’appui/conseil fourni par les capacités nationales et locales.  Existence d’outils et de stratégies de développement de l’appropriation nationale et locale | Visites de sites d’exécution et d’ouvrages réalisés | Parties prenantes | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien |
| Dans quelle mesure la formulation du Programme de Coopération a-t-elle été participative ? | Nombre de bénéficiaires (personnes et institutions) s’étant approprié les réalisations à leur profit ;  Nombre de personnes et/ou d’institutions ayant bénéficié d'un renforcement de capacité. | Visites de sites d’exécution et d’ouvrages réalisés | Parties prenantes  Bénéficiaires | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien |

##### A3. Matrice d’évaluation

| **Questions clés** | **Sous- questions spécifiques** | **Sources de données** | **Méthodes/Outils de collecte de données** | **Indicateurs/Normes de réussite** | **Méthodes d’analyse des données** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. **Pertinence et cohérence** | | | | | |
| Les résultats identifiés dans le Programme de Coopération Pays sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays ? Aux priorités du SNU et du PNUD ?  Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?  Les effets et résultats attendus sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?  Le Programme de coopération répond-il aux besoins des populations ?  Les projets d’opérationnalisation du Programme de coopération répondent-il aux objectifs du Programme de pays ? | Le CPD contribue- t-il à résoudre une ou plusieurs problématiques de développement du Burkina Faso ? De quelle manière contribue-t-il au PNDES ? Aux engagements internationaux (ODD, Agenda 2030) et régionaux (CEDEAO, UEMOA, Conseil de l’Entente, G5 Sahel) du pays ?  Les arrangements de gestion étaient-ils convenables, et quel a été le niveau ainsi que la qualité du partenariat pour optimiser les complémentarités et les synergies ?  La théorie du changement du CPD est-elle clairement articulée en reliant les ressources et les activités aux extrants, effets et impacts ?  Les approches et les ressources mises à disposition du CPD ont-elles été cohérentes pour concrétiser les effets attendus ?  Le cadre des résultats du CPD a-t-il été défini de façon complète et précise (effet, produits, indicateurs, cibles, référence…) en prenant en compte les ODD, les priorités nationales, l’UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD et la disponibilité des ressources ?  Le CPD est-il en phase avec les préoccupations / besoins des bénéficiaires institutionnels (Ministères et Structures) et des populations ciblées au niveau opérationnel et communautaire ?  Les cadres de résultats des projets/programmes sont-ils complets (effet, produits, indicateurs, cibles, référence…), et en cohérence avec celui du CPD ? | Plan National de Développement  Economique et Social, documents de stratégies sectorielles  Rapport de l’évaluation indépendante du programme de pays du PNUD ;  Plan Stratégique du PNUD ; BCP ; UNDAF ; CPD ; rapports de suivi/plan national des ODD    Conventions de partenariat, documents de projets/programmes  Matrice des ODD ; PNDES ; Plan Stratégique du PNUD ; Cadres des Résultats et des ressources, UNDAF, CPD, et Projets/ Programmes.  BCP  CPD  Bilan de mise en œuvre du PNDES  Cadre des Résultats des Projets/Programmes  CPD  Résultats des entretiens  PRODOC  Matrice des résultats  PNDES | Revue documentaire  Entretiens avec le  PNUD, les agences du SNU, le Gouvernement, les partenaires    Guides d’entretien  Revue documentaire  Guides d’entretiens  Guides d’entretien | Cadre des résultats complets traduisant une chaine rigoureuse : ODD/Priorités nationales / UNDAF/ Plan Stratégique du PNUD  Pertinence des Orientations stratégiques et programmatiques recommandées pour la formulation du Programme Pays. | Triangulation des données : comparaison des cadres et confrontation avec les résultats des interviews  Triangulation |
| 1. **Efficacité** | | | | | |
| Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats attendus ?  Le Programme de Coopération Paysa-t-il contribué à réaliser les objectifs du PNDES ?  De façon spécifique, a-t-il contribué au renforcement de l’efficacité institutionnelle, de l’état de droit, de la cohésion sociale et de la sécurité ; à la promotion de la croissance inclusive et durable et du travail décent ; et au renforcement de la résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires.  Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation, ou non des effets escomptés ? | Quels ont été les niveaux quantitatifs et qualitatifs de réalisation des objectifs du CPD (produits et effets) tels qu’ils ressortent de son cadre de résultats ?  Le CPD a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions socio- politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, environnementales et sécuritaires dans le pays ?  Le CPD a-t-il contribué à permettre aux institutions cibles de jouer adéquatement leur rôle institutionnel, c’est-à-dire, de procurer un service public de qualité ? L’ensemble des populations du pays bénéficie-t-il des services de l’Etat ? Le respect des règles de droit s’en est-il trouvé amélioré ?  Les effets / produits du CPD ont-ils contribué à renforcer le sentiment d’équité dans les différentes composantes de la société burkinabè ? Ont-ils contribué à consolider les bases du vivre-ensemble et de la paix sociale ?  Les effets / produits du CPD ont-ils renforcé la capacité de résilience des populations vulnérables aux changements climatiques et à l’insécurité ?  Le CPD contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?  Les produits ont-ils engendré ou non les résultats/effets qui en étaient attendus en tenant compte des contraintes et des risques sécuritaires, environnementaux et sanitaires dans la mise en œuvre ?  Quel a été l’efficacité du dispositif de suivi/évaluation ? Le dispositif de suivi-évaluation permet-il de recueillir les informations utiles et nécessaires à la bonne gestion du CPD ?  La stratégie de partenariat a-t-elle permis une mobilisation effective des ressources ? et renforcé la synergie d’action et la communication entre les parties prenantes ?  Quels ont été les facteurs de succès dans la mise en œuvre ?  Quelles ont été les contraintes rencontrées et les solutions apportées ?  Comment les risques identifiés ont-ils été gérés ? | Matrice des résultats ; Rapports d’évaluation ; ROAR ; Descriptifs des Projets / Programmes ;  Accords de partenariats ;  Rapports aux partenaires, d’activités, d’évaluation, des comités de pilotage.  Rapports annuels ;  Rapports d’entretiens /enquêtes ;  Rapports d’étape ou d’achèvement des interventions dans le cadre du CPD et de ses projets contributeurs ;  Observations sur sites d’exécution et ouvrages réalisés  Rapports de visites de terrain,  Rapport d’évaluation,  Rapport de comité de pilotage    Analyse SWOT  Risk log | Revue documentaire ;  Entretiens avec : le staff du PNUD, des agences SNU, des Directions nationales, les PTF, les coordinations des projets, les agents de réalisation, les bénéficiaires,  Les collectivités territoriales…  Guides d’entretien  Triangulation  Triangulation  Revue documentaire  Triangulation | Degré d’atteinte des cibles/Produits  Etat des indicateurs de réalisation de l’effet  Importance du partenariat établi  Nombre de contraintes et de difficultés identifiées dans les sources de données  Changements dus aux produits constatés dans l’environnement, par la mission ou consignés dans des documents ;  Accompagnement du suivi- évaluation, etc. ?  Nombre de missions et de rapports de suivi et d’évaluation réalisés ;  Nombre et nature des facteurs ayant facilité et/ou entravé la livraison des produits ; | Analyse de la matrice des résultats ; des documents /rapports ; PTA  Analyse critique des résultats d’entretien ;    Examen du marqueur genre ;  Analyse des risques ;  Triangulation des données. |
| 1. **Efficience** | | | | | |
| Le Programme de Coopération Pays a-t-il été mis en œuvre avec une gestion rationnelle des ressources humaines,matérielles, temporelles et financières ?  Quel a été le rapport coût/résultats (coût/bénéfice) ?  Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour le prochain programme ? | Les ressources allouées étaient-elles suffisantes et disponibles à temps ?  Les dispositifs de gestion ont-ils été en adéquation avec les effets et les produits du programme ? Le ratio investissements / coûts de gestion des projets est-il raisonnable ?  Les procédures d’acquisition dans le cadre du CPD et de ses projets contributeurs ont- elles été transparentes, sincères et rationnelles ?  L’affectation des ressources (humaines, financières, logistiques) a-t-elle été effectuée de façon équitable / optimale ?  La mise en œuvre du CPD a-t-elle relevée des insuffisances ?  Le CPD, à travers ses projets contributeurs notamment, a-t-il livré ses produits et générés ses effets sur la base des meilleurs rapports coûts-avantages ?  Quelles sont les forces et faiblesses relevées dans la planification et la mise en œuvre du CPD ? | Cadre des résultats et des ressources du CPD ; ROAR,  Documents des projets/programme es (PTA, rapports d’activités, rapports financiers, rapports d’évaluation, rapports annuels, rapports des audits, rapports des Comités de Pilotage/ Réunions Tripartites,  Données extraites dans Atlas…) ; Comptes rendus des réunions des sections  Programme/Opérations du PNUD. | Revue documentaire  Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, les coordinations des projets, les agents de réalisation, les bénéficiaires,  Les rapports d’audit et d’évaluation  Guides d’entretien | Taux de mobilisation des ressources  Taux d’exécution financière des budgets par produit  Ratio investissements / coûts de gestion  Niveau de corrélation réalisations physiques / dépenses effectives  Ratios délais de réalisation / délais prévus  Niveau des Coûts comparés à la qualité des produits | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien  Mise en exergue de la qualité des procédures d’acquisition  Calcul et analyse des ratios  Appréciation des réalisations physiques et de leur utilité sociale |
| 1. **Impact** | | | | | |
| Quels ont été les effets du Programme de Coopération pays sur les bénéficiaires (institutionnels et communautaires) et le développement du pays ?  Quels ont été les effets du Programme de Coopération pays sur les partenaires de mise en œuvre (étatiques et non étatiques)  Quelle a été la contribution à l’atteinte des ODD ?  Quels facteurs ont contribués à / ou empêché l’atteinte des effets ? | Quels changements (ou signes précoces de changements) attendus ou non attendus les projets mis en œuvre ont-ils apporté ?  Quels sont les changements significatifs observés au niveau institutionnel, de l’Etat de droit, la cohésion sociale et la sécurité ? Au niveau de la croissance inclusive et durable, du travail décent et de la résilience aux effets des changements climatiques et des urgences humanitaires ?  Quels sont les changements significatifs observés dans le cadre de vie et les conditions d’existence des populations, et la gestion des ressources naturelles entre la situation de départ et la période d’évaluation ?  Y-a-t-il une amélioration dans l’appui/conseil fourni par les institutions gouvernementales pour, notamment, améliorer la gestion publique, le processus démocratique, la gouvernance locale, la cohésion sociale et prévention des conflits, la sécurité et la préservation des ressources naturelles et la résilience aux chocs climatiques ? | Rapports de suivi des ODD ; Rapports PNDES ;  Rapports d’activités, Rapports d’évaluation, Rapports annuels, Rapports d’audits, de comités de pilotage / réunions tripartites …) ;  Rapports d’entretiens avec les bénéficiaires ;  Rapports d’enquêtes | Revue documentaire-  Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, les coordinations des projets, les agents de réalisation, les bénéficiaires, les collectivités locales…  Guides d’entretien | Indice Mo-Ibrahim ;  Indice de gouvernance ;  ;  Indicateur du genre, marqueur genre, etc. | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien  Triangulation |
| 1. **Durabilité** | | | | | |
| Dans quelle mesure les bénéfices et résultats de développement obtenus via le Programme de Coopération Pays ont un impact durable ?  Quel est le niveau d’appropriation locale, régionale et nationale du Programme ?  Les capacités nationales et locales développées etrenforcées par le programme ont-t-elles produit des effets durables ?  Dans quelle mesure la formulation du Programme de Coopération a-t-elle été participative ? | Comment et de quelle façon les capacités nationales ont- elles été renforcées au sein des structures nationales et de la société civile pour assurer la durabilité des acquis du Programme au niveau national et local ?  Les interventions du programme ont-elles été conçues en tenant compte des risques (financiers, sociaux, politiques et environnementaux) qui pourraient affecter la durabilité des résultats ?  Le CPD intègre-t-il systématiquement une stratégie de renforcement de l’appropriation nationale et locale ?  Des mécanismes, procédures et politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière de l’égalité des sexes, de l’autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?  Quels sont les résultats obtenus grâce aux capacités nationales et locales développées/ renforcées par le Programme Pays ?  La question du développement des capacités nationales et locales a-t-elle été suffisamment prise en compte ?  Les parties prenantes et les bénéficiaires ont-ils été consultés lors de la préparation du CPD ?  Les structures, les bénéficiaires appuyés par le programme peuvent-ils continuer à être performants sans les appuis du CPD ?  Quelles sont les perspectives de réplication des actions menées sans l’assistance extérieure ?  Quelle est la réalité de la prise en compte du genre dans la programmation et la mise en œuvre ?    Quelles sont les interventions clés du Programme qui pourraient se poursuivre sans le soutien du CPD et des autres programmes de coopération ? | Rapports d’étape ou d’achèvement des interventions dans le cadre du Programme et de ses projets contributeurs  Personnes ressources parties prenantes  Personnes et institutions bénéficiaires  Tous autres observateurs pertinents présents dans l’environnement  Observations sur sites d’exécution et ouvrages réalisés | Revue documentaire  Entretiens individuels et ou collectifs  Visites de sites d’exécution et d’ouvrages réalisés | Évolution du budget national d’investissement public pour la reproduction des acquis ;  Texte/cadres institutionnels de gouvernance, au niveau national et local ;  Délais et qualité de l’appui/conseil fourni par les capacités nationales et locales.  Existence d’outils et de stratégies de développement de l’appropriation nationale et locale  Nombre de bénéficiaires (personnes et institutions) s’étant approprié les réalisations à leur profit ;  Nombre de personnes et/ou d’institutions ayant bénéficié d'un renforcement de capacité. | Analyse critique des documents et des résultats d’entretien |
| 1. **Recommandations** | | | | | |
| A partir des constations clés sur la formulation et l’exécution du CPD, quels ajustements et réorientations sont envisageables, et réalisables en direction d’un nouveau cycle de la programmation ? | Sur la base des observations de l’évaluation, quelles recommandations peut-on faire sur la formulation et le cadre des résultats du CPD (effets, produits, ressources dédiées, indicateurs de suivi) ?  Sur la base des observations de l’évaluation, quelles recommandations peut-on faire en relation avec le cadre et l’architecture institutionnelle de pilotage du CPD ?  Sur la base des observations de l’évaluation, quelles recommandations peut-on faire sur les arrangements institutionnels et le cadre de mise en œuvre ?  Sur la base des observations de l’évaluation, quelles recommandations peut-on faire sur les contenus stratégiques opérationnels de mise en œuvre du CPD ?  Sur la base des observations de l’évaluation, quelles recommandations peut-on faire sur tous autres aspects ressortis de l’évaluation comme étant importants à prendre en compte pour le prochain cycle de programmation ? | Rapports d’étape ou d’achèvement des interventions dans le cadre du CPD et de ses projets contributeurs  Personnes ressources parties prenantes  Personnes et institutions bénéficiaires  Tous autres observateurs pertinents présents dans l’environnement  Observations sur sites d’exécution et ouvrages réalisés  Partie diagnostic et analyse dans le rapport d’évaluation des effets produit par la mission. | Revue documentaire  Entretiens individuels et ou collectifs  Visites de sites d’exécution et d’ouvrages réalisés. | Recommandations sur la formulation et le cadre des résultats (effets, produits, ressources dédiées et indicateurs de suivi).  Recommandations sur l’architecture du CPD et la structure de ses projets contributeurs.  Recommandations sur les arrangements institutionnels et le cadre de mise en œuvre du CPD.  Recommandations sur les stratégies de mise en œuvre du CPD.  Recommandations sur tous autres aspects ressortis de l’évaluation comme ayant de l’importance en direction de tout nouveau cycle de programmation. | Partir des problèmes clairement identifiés par l’évaluation du CPD pour en inférer des recommandations pertinentes, réalisables à des coûts raisonnables et dont les modalités de mise en œuvre sont précisées (moyens, acteurs, délais). |

##### A4. Instruments de collecte des données (guides d’entretien)

* **GUIDE D’ENTRETIEN INSTITUTIONS PUBLIQUES**

**SECTION 1 : QUESTIONS GENERALES**

* 1. Pendant la période 2018-2021, quels sont les projets dont vous avez bénéficiés du PNUD (ou pour lesquels vous avez collaboré avec le PNUD) (cocher les cases correspondantes dans la liste ci-dessous)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulés des projets / programmes** | **Oui** | **Non** |
| 1. Cohésion Sociale, Sécurité et Etat de Droit (COSED) - Allemagne, Suède |  |  |
| 1. Projet d’Appui au PNDES (PA-PNDES) |  |  |
| 1. Projet d’appui à la Gouvernance Locale et à la Cohésion sociale (GOLCOS) - Pays-Bas |  |  |
| 1. Participation Citoyenne et Cohésion Sociale (PaCos ) |  |  |
| 1. Projet d’appui au Processus électoraux (PAPE) - Allemagne, Danemark, Italie, Suède, Suisse, UE |  |  |
| 1. Projet d’appui à la promotion, la protection des jeunes consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne (JDDP) - PBF |  |  |
| 1. Rapid Response Facility: Digitalization for inclusive development |  |  |
| 1. Projet de Relèvement et de Renforcement de la Résilience |  |  |
| 1. Projet Prévention et Gestion des Conflits (conflits foncier) dans la région de l’Est- PBF |  |  |
| 1. Projet Femme Jeunes Entreprenants et Citoyenneté (ProFeJeC) / COLIBRIS – Luxembourg |  |  |
| 1. Projet Initiation - Facilité de Stabilisation dans la Région du Liptako-Gourma – Allemagne, UE |  |  |
| 1. Programme Régional Conjoint d’Appui à la mise en œuvre des activités de Coopération Transfrontalière dans la Région du Liptako-Gourma » - Suède |  |  |
| 1. Projet régional/transfrontalier – Commerce pour la paix dans les zones frontalières au Sahel- Japon |  |  |
| 1. Projet régional de Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation à l’appui de la résilience dans la région du Sahel : promouvoir des solutions de développement durable tenant compte des risques - Luxembourg |  |  |
| 1. Programme d’amélioration des moyens d’existence durable en milieu rural dans les Régions (PAMED) |  |  |
| 1. Initiative « Promesse Climatique » / Climate Promise |  |  |
| 1. Programme PAGE (Partnership for Action on Green Economy) : UNITAR, UNEP, BIT, PNUD, ILO |  |  |
| 1. Promotion d'une assurance climatique indicielle pour les petits exploitants agricoles au Burkina Faso - FEM |  |  |
| 1. Projet gestion intégrée et durable du paysage d’aires protégées du complexe Pô-Nazinga-Sissili (PONASI) – FEM |  |  |
| 1. Résilience Climatique dans le bassin du Nakanbé / Climate Resilience in the Nakanbé Basin (RECLIM) – FEM (en attente d’approbation) |  |  |
| 1. GEF-7 Africa Mini-grids Program / (Projet d’Electrification rurale) |  |  |
| 1. Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EBA-FEM) |  |  |

* 1. Quels sont les objectifs poursuivis par ces différents projets conduits avec le PNUD ?

|  |  |
| --- | --- |
| N° | Objectifs déclinés par l’interlocuteur |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

* 1. Quels en ont été les grands apports pour votre organisation et, éventuellement, vos partenaires et vos usagers ? Expliquez brièvement les raisons !
  2. A votre avis, quels ont été les grands changements intervenus au Burkina Faso au cours des quatre dernières années en matière de gouvernance ?
  3. Selon vous quels sont les facteurs qui ont contribué à ces changements ?
  4. Pensez-vous que le PNUD à travers ses appuis a effectivement contribué significativement à ce changement ? De quelle manière ?
  5. Quelle est la part de votre institution dans ce changement ? Et en quoi l’appui du PNUD y a-t-il contribué ?
  6. Veuillez nous décrire comment l’approche participative a été utilisée pour la planification et la mise en œuvre des projets ?
  7. Quelles sont les principales contraintes que vous avez observées dans la mise en œuvre ? Comment les avez-vous surmontées ?

**SECTION 2 : PERTINENCE ET COHERENCE**

1. Participation
   1. Avez-vous été associés à la conception du projet ?

Si oui, veuillez nous décrire comment l’approche participative a été utilisée pour la planification des projets ?

Avez-vous été associés à la mise en œuvre ? Si oui, veuillez nous décrire comment l’approche participative a été utilisée pour la mise en œuvre des projets ?

* 1. Vos préoccupations ont-elles été prises en compte, autant dans la phase de planification que dans la phase de mise en œuvre ?

1. Adéquation matérielle
   1. A quels besoins sociaux et/ou institutionnels ces projets répondent-ils ?
   2. La manière dont le / les projets ont été mis en œuvre a-t-elle permis de répondre à ces besoins ?
   3. D’un point de vue stratégique, dans quels axes du PNDES se situent vos missions institutionnelles ? L’appui du PNUD s’inscrit-il dans l’accompagnement de votre structure à exécuter ces missions ?
2. Pertinence institutionnelle
   1. Quelles ont été les principales parties prenantes au projet et quels en ont été les rôles ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Types de parties prenantes** | **Désignations** | **Rôle / place dans le projet** |
| Institutions (administration publique) |  |  |
| Organisations de la société civile |  |  |
| Communautés |  |  |
| Autres |  |  |

* 1. Quelle appréciation faites-vous du montage institutionnel du projet ? (Implication des différents acteurs, responsabilisation, etc.)

**SECTION 3 : EFFICACITE ?**

* 1. Quelles ont été les principales activités / réalisations annoncées du projet ?
  2. Quelles ont été les principales activités du projet effectivement réalisées ?
  3. Ces activités ont-elles atteint leur but ? Ont-elles permis de régler le problème à l’origine du projet ou de satisfaire les besoins exprimés ?
  4. Le besoin est-il encore d’actualité ? Si oui, pourquoi ?

**SECTION 4 : EFFICIENCE ?**

* 1. Pensez-vous que les activités menées / les réalisations étaient la meilleure façon de régler le problème vécu ou de satisfaire le besoin exprimé ? Expliquez !
  2. Pouvait-on obtenir les mêmes résultats ou de meilleurs résultats avec moins de moyens ? Expliquez !
  3. Quelles alternatives voyez-vous ?
  4. Les ressources financières du projet étaient-elles significatives pour les ambitions du projet ?
  5. Les ressources financières ont-elles été utilisées à bon escient ?
  6. Quelle est la part réservée aux investissements (réalisations au profit des bénéficiaires finaux) ?
  7. Quelle est la part réservée au renforcement des capacités des acteurs institutionnels ?

**SECTION 5 : EFFETS / IMPACTS**

5.1. Quelles sont les missions / attributions de votre institution ? Quelles étaient les contraintes initialement identifiées pour l’exécution de vos missions ? Ces contraintes sont-elles levées, du fait de l’intervention du projet/ programme ? Expliquer ?

* 1. Quelles sont les activités / réalisations du projet qui ont contribué au changement (le cas échéant) ?
  2. Quelle était la situation de base, en termes de performance de votre institution (2017-2018) ? Quelle est la situation actuelle ?
  3. Quels effets les réalisations / activités du projet comportent-ils ? Quelle est la plus-value pour votre organisation ?
  4. En quoi l’appui du PNUD permet-il à votre institution de mieux accomplir ses missions ? En d’autres termes, quelle est la valeur ajoutée du projet, par rapport à l’accomplissement de votre mandat institutionnel ?
  5. En quoi cet appui vous permet-il de mieux asseoir l’état de droit ?
  6. Cela participe-t-il au renforcement de la cohésion sociale et à la consolidation de la paix ou au rétablissement de la sécurité ? Expliquer !

**SECTION 6 : DURABILITE**

6.1. Les bénéficiaires se sont-ils appropriés les réalisations / activités du projet ?

* 1. Comment pourront-ils pérenniser les acquis du projet ?

**SECTION 7 : GENRE ET ENVIRONNEMENT**

* 1. Le genre a-t-il été une préoccupation pendant la conception et la réalisation du projet ? Comment ?
  2. Quelle est la part des femmes parmi les bénéficiaires finaux ?
  3. Quelle est la part des jeunes parmi les bénéficiaires finaux ?

**SECTION 8 : BONNES PRATIQUES**

* 1. Quelles sont les principales leçons à retenir du projet ?
  2. Quelles sont les pratiques qui vous paraissent intéressantes à capitaliser ?
* **GUIDE D’ENTRETIEN MINISTERES**

1. A votre avis, quels sont les grands changements intervenus au Burkina Faso au cours des trois dernières années en matière de développement socioéconomique ?
2. Selon vous quels sont les facteurs qui ont contribué à ces changements ?
3. Pensez-vous que le Programme Pays du PNUD a effectivement participé au processus de changement ? De quelle manière ?
4. Votre ministère a-t-il été impliqué dans la formulation et la mise en œuvre du CPD du PNUD avec le Gouvernement du Burkina Faso ? Si oui, de quelle manière ?
5. A votre avis, ce Programme dans son ensemble contribue-t-il à aux actions de la mise en œuvre du PNDES ? Comment ?
6. Comment appréciez- vous, la pertinence de la conception du CPD par rapport aux priorités et aux besoins du pays en matière de gouvernance, de croissance inclusive, de résilience et de l’environnement ?
7. Quelle est votre appréciation globale de la contribution du CPD au processus de développement ?
8. Le partenariat dans son ensemble a-t-il été, à votre avis efficace ?
9. Quels sont selon vous, les effets perceptibles du programme au niveau national ? Au niveau local ?
10. Pourriez-vous nous dire, comment vous avez assuré la promotion et l’établissement des liens synergiques (stratégique et opérationnel) entre le CPD et les actions de votre propre organisation/ structure en vue d’optimiser ses résultats ?
11. Y a-t-il eu des liens synergiques ou des complémentarités avec des actions menées par votre ministère ? Lesquels ? Expliquez.
12. Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités que vous connaissez ? En tant que partenaire important du PNUD, votre ministère est-il intervenu dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées ? Expliquez comment ? Quelles sont à votre avis les points à renforcer ?
13. Quels enseignements tirez-vous du partenariat ? Et quels sont les enseignements et les leçons apprises pour les relations futures ?
14. A votre avis quels sont les grands défis à relever pour les 4 prochaines années dans ce pays ? Oyez-vous des opportunités au titre des perspectives ?
15. Selon vous, la durabilité des résultats obtenus est-elle assurée ? Quelle est la contribution de votre ministère pour maintenir cette durabilité ?
16. A votre avis, quels sont les trois grands défis pour les prochaines 4 prochaines années ? et quels sont les domaines qui mériteraient une attention particulière ?
17. Quelles sont vos recommandations pour les futures interventions ?
18. Avez-vous d’autres commentaires ou suggestions ? Merci

* **GUIDE D’ENTRETIEN PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

DATE : Septembre-Octobre 2021

1. Ces dernières années, beaucoup de changements sont intervenus au Burkina Faso en matière de développement socioéconomique. Selon vous quels sont les facteurs qui ont contribué à ces changements ?
2. Dans quels domaines de coopération votre institution est intervenue en lien avec le Programme Pays du PNUD ?
3. Comment appréciez-vous la pertinence de ce Programme par rapport à vos propres priorités ?
4. Pouvez-vous nous donner votre appréciation des relations entre votre institution et le PNUD ? Dans quel domaine ce partenariat est-il efficace ? Comment jugez-vous le système de rapportage ?
5. La stratégie de communication et de visibilité est-elle suffisamment efficace pour faire connaitre les résultats du Programme et assurer la visibilité des différents partenaires impliqués dont la vôtre ? la communication est-elle satisfaisante et régulière ?
6. Quelles sont à votre avis les points à renforcer ?
7. Quels enseignements tirez-vous du partenariat ?
8. Pouvez-vous nous dire quels sont les pistes de collaboration possibles pour les prochaines années ?
9. De façon générale, quelles recommandations ferez-vous à l’endroit du PNUD ?
10. Avez-vous d’autres commentaires ou suggestions ? Merci

* **GUIDE D’ENTRETIEN DES UNITES PNUD**

**GENERALITES**

1. A votre avis, quels sont les grands changements intervenus au cours des quatre dernières années dans le domaine de votre axe d’intervention ?
2. Selon vous quels sont les facteurs qui ont contribué à ces changements ?
3. Pensez-vous que le PNUD à travers les piliers de votre axe a effectivement participé au processus de changement ? De quelle manière ?
4. Quelles sont les forces/ les faiblesses des différents piliers de votre axe ?
5. Le Portefeuille a-t-il favorisé la participation et l’autonomisation des femmes ? De quelle manière ?
6. Comment avez-vous pris en compte les droits humains ? Les personnes vivant avec handicap ?

**EFFICIENCE**

1. Les ressources et expertises mises à disposition ont-elles permis une gestion administrative et financière efficace des activités ?
2. Quelle est la structure du staffing de votre axe ? Avec quel succès le PNUD a-t-il utilisé ses ressources (humaines et financières) pour apporter sa contribution ?
3. Quel est le niveau de delivery (d’utilisation) par an de votre axe ?
4. Les ressources font-elles l’objet d’un monitoring suffisamment approprié pour permettre une organisation des activités à un moindre coût ? Comment ?
5. Parlez-nous des synergies au niveau du travail des autres acteurs du secteur ? SNU ? Autres partenaires ?
6. Quels ont été les impacts éventuels des crises sur les délais ?
7. Quelles ont été la nature et la qualité du suivi en période d’insécurité ?
8. Combien de projets y a-t-il dans votre portefeuille ?
9. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, y a-t-il des initiatives pilotes testées, réussies et qui peuvent être portées à l’échelle ? Lesquelles ?

**DURABILITE**

1. Selon vous, les interventions au niveau de l’axe ont telles étés efficaces dans le développement et le renforcement des capacités et à quel niveau (institutionnel, local et communautaire) ? Expliquez votre réponse.
2. Y a-t- il des signaux de changement dans les capacités résultant de l’intervention et dans quel domaine ?

1. Comment les bénéficiaires et les autres groupes d’intérêt ont-ils participé au processus de planification et de prise de décision concernant l’orientation et la mise en œuvre des activités ?

**EFFETS/IMPACT ET DURABILITE DU PROJET**

1. A votre avis, quel est le degré d’appropriation du projet par les structures nationales, locales et les groupes cibles ? Les structures et les communautés appuyées peuvent-elles continuer à être performantes sans le projet ?

**QUESTIONS TRANSVERSALES**

1. Veuillez nous décrire le processus de préparation et d’approbation des projets de votre axe ?
2. Quelle place avez-vous réservée aux personnes les plus vulnérables dans les activités ? Aux droits de l’homme ? Aux personnes vivant avec handicap ?
3. Parvenez-vous à gérer les responsabilités environnementales de vos projets ? De quelle manière ?
4. Les parties prenantes et les bénéficiaires sont-ils au courant des responsabilités environnementales qui incombent aux différents projets ?

**LEÇONS APPRISES**

1. Pouvez-vous nous décrire les enseignements majeurs tirés de la mise en œuvre du projet et nous dire ce qui aurait pu être fait différemment ?
2. Quelles sont, à votre avis, les leçons apprises qui pourraient-être capitalisées ?
3. Quelles sont vos recommandations afin d’améliorer une programmation future ?
4. Quelles erreurs devraient être évitées à l’avenir ?

**COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION**

**Coordination**

1. Quels sont les mécanismes de coordination mis en place pour l’exécution de vos projets et leur degré de fonctionnalité ? Quel est votre rôle dans cette coordination ?
2. Quelle est votre appréciation de la qualité du partenariat avec les structures nationales, les services techniques déconcentrés ? Les OSC, ONG ? Le SNU ?
3. Comment avez-vous assuré les liens et les synergies entre les différentes interventions ?

1. Quels sont les problèmes rencontrés dans le partenariat durant la mise en œuvre du projet ? Quelles suggestions avez-vous pour surmonter les problèmes/obstacles rencontrés ?
2. Quels enseignements tirez-vous de ce partenariat ? Et quelles leçons apprises pour les relations futures ?

**Suivi-évaluation**

1. Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer le suivi et l’évaluation ? Comment fonctionne-t-il ?
2. Quelles sont les activités de suivi que vous avez réalisées pendant la mise en œuvre ?
3. Comment se fait la collecte des informations afin d’assurer les liens et les synergies entre les différentes interventions ?
4. Quelles sont les forces et faiblesses observées au niveau du mécanisme de suivi-évaluation ?
5. A votre avis, comment les faiblesses signalées pourraient-elles être comblées ?

**COMMUNICATION ET VISIBILITE DU PROJET**

1. La communication entre les parties prenantes des projets de l’axe est-elle satisfaisante et régulière ? Comment a-t-elle fonctionné ?
2. Quels mécanismes sont-ils mis en place pour faire connaitre ses résultats ? Quels mécanismes de feedback et réponses dans les zones d’intervention ?

**ENJEUX MAJEURS**

1. A votre avis, quelles sont pour les prochaines années, les 3 principaux défis à relever dans les domaines concernés par l’axe ? Quelles solutions préconiseriez-vous afin d’adresser ces défis ?
2. Quels seront les grands axes/domaines de concentration sur lesquels le programme devrait se pencher à la lumière des Objectifs de Développement Durable ?

**RECOMMANDATIONS**

1. Quelles recommandations pour le futur programme ?

* **GUIDE D’ENTRETIEN DES AUTORITES LOCALES** (Gouverneurs, Conseils régionaux, Maires, Chefs coutumiers, Guides religieux)

1. Quel est le contexte politique, économique, social et environnemental dans votre localité ?

Comment traitez-vous le chômage et le sous-emploi des jeunes dans votre commune ?

1. Avez-vous connaissance du Programme Pays du PNUD au Burkina Faso ? Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre des activités de ses projets ? Si oui, à quel niveau, sous quelle forme et comment ?
2. Quelle est votre impression générale sur les interventions du PNUD dans votre localité ? Quelles leçons apprises peut-on tirer du partenariat avec les autorités locales ?
3. Quels ont été les obstacles majeurs au bon déroulement de la mise en œuvre des activités dans commune ? Comment les avez-vous surmontés ?
4. Pensez-vous que les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap ont profité des activités ? Comment ?
5. Dans quelle mesure les droits religieux et culturels, les autres droits fondamentaux sont-ils respectés ?
6. Quelle est la qualité des relations entre différents les groupes identitaires ? Comment arbitrez-vous les tensions et les différends entre les communautés ?
7. Avez-vous connaissance des effets néfastes ou bénéfiques des activités menées par les projets sur l’environnement de votre localité ? Comment sont-ils pris en compte ?
8. Dans quelle mesure l’appui du PNUD a-t-il contribué à l’atteinte de vos propres objectifs ?
9. Quels enseignements peut-on tirer de la mise en œuvre des activités du PNUD dans votre localité ?
10. Quelles recommandations pourriez-vous faire ?
11. Avez-vous d’autres commentaires ou suggestions ?

##### A5. Liste des personnes ou groupes interrogés ou consultés et des sites visités – les focus groups réalisés

**Liste des personnes rencontrées (Mme Yao-Yao)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Num.** | **Nom et Prénom** | **Structures** | **Fonction** | **Email** | **Sexe** | **Contact** |
| **23/09/2021 – Rencontre d’échanges avec UPS BFA** | | | | | | |
| **1** | Ernest Bamou | UPS | Economiste | ernest.bamou@undp.org | M | 75 25 89 66 |
| **05/10/2021 – Conseil régional – Dédougou** | | | | | | |
| **2** | Ki Fernand | PAMED | Animateur | kifernand22@gmail.com | M | 70 33 89 60 |
| **3** | Dakio P. Claire | PAMED | Animatrice | clairedakio@gmail.com | F | 71 08 42 02 |
| **4** | Sirima Minata | PAMED | Suivi-Evaluation | minata.sirima@undp.org | F | 66 88 16 61 |
| **5** | Sanou Dieudonné | PAMED | Coordonnateur | dieudonne.sanou@undp.org | M | 70 44 38 63 |
| **6** | Gnoumou S. Dénis | GOLCOS | VNU | gnoumoudenis@gmail.com | M | 70 87 06 64 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **7** | Sawadogo O. Hélène | Conseil régional | SGCR | helenesawadogo06@gmail.com | F | 70 50 68 53 |
| **8** | Ouattara Blagnima | Conseil régional | Chef Cabinet | blagnimaouattara@yahoo.fr | M | 70 52 32 18 |
| **9** | Drabo Mamadou | Conseil régional | PCR | drabopaterne@yahoo.fr | M | 70 28 36 16 |
| **Gouvernorat – Dédougou** | | | | | | |
| **10** | Dabal Salimata | Gouvernorat | Secrétaire Générale Région | dabalsalimata@yahoo.fr | F | 70 23 64 14 |
| **Services techniques – Dédougou** | | | | | | |
| **11** | Traoré B. Jean Robert | DREP/BMH | Directeur régional | traorebjrobert@yahoo.fr | M | 70 02 00 82 |
| **12** | Konaté S. Ghislain | DRAAHM/BMH | Représentant Directeur régional | ghislainkonate@yahoo.fr | M | 72 30 58 13 |
| **13** | Oubda Aloys | DRRAH/BMH | DR | aloysoubda7870@yahoo.fr | M | 70 16 46 90 |
| **14** | Traoré Souleymane | DREEVCC | DR | artreo6@yahoo.fr | M | 70 37 13 31 |
| **15** | Tuina Innocent Stanislas | DRFSaVFAM/BMH | DR | tuinainnoc@gmail.com | M | 70 04 27 34 |
| **Mairie – Dédougou** | | | | | | |
| **16** | Fofana L. Sébastien | Mairie -DDG | DRH | f.lotasebastien@yahoo.fr | M | 71 25 56 88 |
| **17** | Yiri Harouna | Benkadi | Président |  | M | 71 25 56 80 |
| **18** | Traoré P. Jean | Vie Abondante | Président |  | M | 71 27 95 31 |
| **19** | Paré Olivier | Balonafa | Président |  | M | 70 09 57 66 |
| **20** | Boni Zemima | Samami | Présidente |  | F | 60 90 23 91 |
| **21** | Sama Bounsi | Gnitamouboua | Présidente |  | F | 61 73 05 26 |
|  | Au total 84 personnes dont 37 femmes membres de coopératives | | | | |  |
| **Douroula** | | | | | | |
| **22** | Sama P. Aimé | EBA-FEM | Animateur | aimesama788@gmail.com | M | 70 65 59 22 |
| **23** | Koeta Zata | Présidente | Secrétaire coopérative des femmes Douroula |  | F | 70 20 70 45 |
| **24** |  | Faso-bara Douroula | Plus 10 membres de la coopérative |  |  |  |
| **25** | Sore Siaka | Comité de Gestion de la Forêt | Président plus 21 membres dont 1 femme |  | M | 55 95 37 00 |
| **Mairie – Douroula** | | | | | | |
| **26** | Kote Blamami | Mairie | Maire | blamamikote@yahoo.fr | M | 76 47 18 58 |
| **06/10/2021 – Koudougou – Tiogo** | | | | | | |
| **27** | Bassiere Rachidatou | Union des groupements des femmes de Tiogo | Présidente + 75 membres |  | F | 62 18 58 32 |
| **28** | Some Nikiema Estelle | PAMED/PNUD | Chef d’antenne centre-ouest | estelle.some@undp.org | F | 75 79 54 85 |
| **29** | Kanzie Ewala | Groupement Ca-dwâ-nyê | Présidente |  | F | 71 67 28 91 |
| **30** | Kando Kebila | Groupement Ne-ga-nyê |  |  | F | 51 51 44 31 |
| **31** | Kantiomo Awa | Groupement Ozi-dwâ | Présidente |  | F | 63 93 46 71 |
| **32** | Kammouni Elibie | Groupement Solo-nyê | Présidente |  | F |  |
| **33** | Ilbié Eboubié | Groupement Chovo-yêyê | Secrétaire |  | F | 71 97 25 07 |
| **34** | Bako Moussa | CUD | Président CUD |  | M | 60 85 57 92 |
| **35** | Belem Abdou Karim | PAMED | Animateur | belemabdoukarim@yahoo.fr | M | 63 44 61 95 |
| **36** | Bationo P. Auguste | PAMED | Animateur | augustnado@gmail.com | M | 70 80 09 20  76 64 17 21 |
| **Mairie – Tenado** | | | | | | |
| **37** | Batiana Yona | Mairie de Tenedo | Maire | ybatiana@gmail.com | M | 70 42 21 88 |
| **Gouvernorat – Koudougou** | | | | | | |
| **38** | Traoré Daouda | Gouvernorat Koudougou | SGR | traored@gmail.com | M | 60 74 44 54 |
| **Services techniques – Koudougou** | | | | | | |
| **39** | Nebie Akim | DPEEVCC-BLK | Directeur provincial | akim.nebie@yahoo.fr | M | 70 35 52 51 |
| **40** | Sabo Boukaré | DREA-COS | Directeur | boukarorbo@gmail.com | M | 70 00 90 48 |
| **41** | Boro Adama | DRAAMM-COS | Directeur régional | bazboro200@yahoo.fr | M | 70 11 97 18 |
| **8/10/2021 – Echanges avec PTF – Bureau du PNUD** | | | | | | |
| **42** | Lind / ERIKA | Ambassade de Suède | CdC, Analyste | [erika.lind@gov.se](mailto:erika.lind@gov.se) | M | 70 20 39 98 |
| **43** | Zoure Christophe | Ambassade de Suède | Chargé de Programme | christophe.zoure@gov.se | M | 70 21 18 23 |
| **44** | Casas Christophe | DUE | Chargé de programme | christophe.casas@ecas.cusopa.cu |  | 57 07 83 47 |
| **45** | Salam Bere Jean Pierre | Coopération Suisse |  | Jeanpierre-salambere@edes.admin.com | M | 70 22 64 80 |
| **46** | Widmen Alexander | Coopération Suisse | Responsable du domaine | alexander.widmen@eda.admin.com | M | 70 20 28 04 |
| **47** | Kolb Regina | Ambassade Allemagne | Attachée politique | w2-10@ocag.clipto.de | F | 71 18 41 80 |
| **48** | Octave Bayili | Ambassade Allemagne |  |  |  |  |
| **13/10/2021 – PNUD – Unité Environnement Energie** | | | | | | |
| **49** | Thiombiano Sylvain | E&E | CP Energie | sylvainthiombiano@undp.org | M | 76 70 64 64 |
| **50** | Coulibaly Clarisse | E & Energie | T.L. a.i Unité E&E | clarisse.coulibaly@undp.org | F | 75 87 00 09 |
| **51** | Podaw Celestin | E&E | CP GT-CC | Celestin.poda@undp.org | M | 76 62 57 88 |
| **14/10/2021 – Ambassade d’Allemagne Ouaga** | | | | | | |
| **52** | Nils Wortmann | Ambassade d’Allemagne | Chef de Coopération  Premier conseiller | v@ouag.diplo.de  www.ouagadougou.diplo.de | M | 25 30 67 31  71 31 37 37 |

**Liste des personnes rencontrées (M Yougbare Robert)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Num.** | **Nom et Prénom** | | **Fonction** | **Structures** | **Projets concernés** | **Sexe** | **Contact** |
|  | | **Dori** | | | | | |
|  | Cl-M. KABORE Salfo | | Gouverneur | Gouvernorat du Sahel | Jeunes et Paix | M | 77 95 79 53 |
|  | Tayoub Ould Targui | | Directeur régional | DREP Sahel |  | M | 64634949 |
|  | Bayoulou Zakaria | | Directeur régional | DRDHPC Sahel |  | M | 70759674 |
|  | Ouédraogo Lassané | | Directeur régional | DRF | Jeunes et Paix | M |  |
|  | Balima Bila Lazare | | Gérant (bénéficiaire) | Ets Balima et Frères | CREM2 | M | 70558296 |
|  | Sawadogo Narcisse | | Gérant (bénéficiaire) | Sol Décor | CREM2 | M | 71794510 |
|  | Sidi Hama | | Membre | CRJ du Sahel | Jeunes et Paix  Réponse COVID 19 | M | 74122689 |
|  | Bokoum Boureima | | 1er Adjoint | Commune de Dori |  | M |  |
|  | Dicko Amadou Nouhoum | | Président | Faitière des transporteurs | PADEL | M | 70106964 |
|  | Cissé Mamoudou | | Président | Syndicat des transporteurs | PADEL | M | 70339326 |
|  | Dicko Boubacar | | Membre | Syndicat des transporteurs | PADEL | M | 70349508 |
|  | Dicko Amadou Hama | | Membre | Syndicat des transporteurs | PADEL | M | 70360608 |
|  | Maiga Souleymane | | Président d’association / chef de gare | ATAGRO | PADEL | M | 70366161 |
|  | Maiga Ousseini | | Ex VNU |  | PADEL | M | 75260822 |
|  | Koffi Kouamé Boitenin | | Point focal | Bureau Sahel UNFPA |  | M | 06200475 |
|  | Ouédraogo Yacine | | Chargé de la santé et de la nutrition | UNICEF Bureau de Dori |  | M |  |
|  | Diallo Ham | | Adjoint au Point focal | UNICEF Bureau de Dori |  | M | 71077085 |
|  | Débana Awina | | Point focal | Bureau régional du PNUD |  | M | 56 61 70 88 |
|  | Moumini Ouédraogo | | Expert National Cohésion Sociale | Bureau régional du PNUD |  | M | 54 05 60 80 |
|  | Alassane Sawadogo | | Assistant Administratif & Financier | Bureau régional du PNUD |  | M | 76 05 87 09 |
|  | Ismael Bambara | | Chauffeur | Bureau régional du PNUD |  | M | 54 31 56 49 |
|  |  | |  |  |  |  |  |
|  | | **Bobo** | | | | | |
|  | Sidibé Boureima | | Assistant administratif | BI PNUD Bobo |  | M | 64447533 |
|  | Sanon Emilienne | | Experte cohésion sociale | BI PNUD Bobo |  | F | 54055994 |
|  | Sanou S. Albert | | Assistant local PNUD | BI UNDSS |  | M | 07670711 |
|  | Zombra Soulemane | | Assistant en DH | DR DHPC-HBS |  | M | 70444192 |
|  | Sanou Salifou | | Assistant | DRAAHM/HBS |  | M | 70711847 |
|  | Bihoum M Alexandre | | Inspecteur des eaux et forêts | DR/Environnement HBS |  | M | 70103210 |
|  | Sanou Alassane | | Chef de quartier DV | Chefferie Dagasso |  | M | 76602845 |
|  | Koné Aki B. | | Directeur régional | DRSNFA HBS |  | M | 70729928 |
|  | Hema M Armand | | Directeur régional | DRDHPC-HBS |  | M | 70613182 |
|  | Tiono Eric | | Représentant DR | DRPN-HBS |  | M | 71325793 |
|  | Sanon Siaka | | Représentant chef de canton | Chefferie traditionnelle |  | M | 76607004 |
|  | Atiou Antoine | | Gouverneur | Gouvernorat HBS |  | M | 70010001 |
|  | Coulibaly Diffizou | | Premier Président | Cour d’appel Bobo Dsso |  | M | 70258500 |
|  | Sama Etienne | | Président de chambre | Cour d’appel Bobo Dsso |  | M | 76617815 |
|  | Konombo Vincent | | Directeur | MAC-Bobo |  | M | 70875240 |
|  | Ilboudo Edouard | | Chef de service de la sécurité | MAC Bobo |  | M | 78556260 |
|  | Zongo S. Gustave | | Chef de service intendance | MAC Bobo |  | M | 70528669 |
|  | Boro Kadidja | | Prisonnier | MAC Bobo |  | F |  |
|  | Traoré Evelyne Sandra | | Prisonnier | MAC Bobo |  | F |  |
|  | Wermé Boukari | | Prisonnier | MAC Bobo |  | M |  |
|  | Karambiri Ibrahim | | Prisonnier | MAC Bobo |  | M |  |
|  | Tiendrebeogo Cheick Moukaina | | Prisonnier | MAC Bobo |  | M |  |
|  | Ouattara Alassane | | Prisonnier | MAC Bobo |  | M |  |
|  | Bokoum Issa | | Prisonnier | MAC Bobo |  | M |  |
|  | Kaboré Raogo Adama | | Prisonnier | MAC Bobo |  | M |  |
|  | Sawadogo Lamine | | Secrétaire général | Mairie de Bobo Dsso |  | M |  |
|  | Kafando Moussa | | Responsable Centre DAFRA | Mairie de Bobo Dsso |  | M | 70032545 |
|  | | **Ouaga** | | | | | |
|  | Sawadogo Théophile | | Secrétaire général | MJDHPC | COSED, JDDP | M | 70266737 |
|  | Tapsoba / Kompaoré Katia | | Directrice générale | MJDHPC / DGJCCAS |  | F | 70837180 |
|  | Compaoré Barnabé | | Directeur général | MJDHPC / DGJPS |  | M | 70283203 |
|  | Coulidiati Christian B. | | Agent | MJDHPC / DGJCCAS / DACC |  | M | 70120762 |
|  | Kouanda Adama | | Agent | DGESS |  | M | 70249351 |
|  | Bationo Bienvenue | | Agent | DSI |  | M | 76954730 |
|  | Coulibaly Bitienlo Policarpe | | Directeur | DGAP |  | M | 71305196 |
|  | Somda A Herman | | Conseiller | SP/CSM |  | M | 70294459 |
|  | Nikiema Narcisse | | Inspecteur technique des services | ITS |  | M | 70264901 |
|  | Ouedraogo Elisé | | Président | CENI | PAPE | M |  |
|  | Sawadogo Yamba Malick | | Vice-Président | CENI | PAPE | M | 70250773 |
|  | Somé / Kiéma Pegdebamba Esther | | Secrétaire générale | CENI | PAPE | F | 70447179 |
|  | Traoré Jean Calvin | | Secrétaire général par intérim | SGDN |  | M | 70251033 |
|  | Sawadogo Mahamoudou | | DDL | SGDN |  | M | 70232975 |
|  | Bationo Omer | | DCI | SGDN |  | M | 71327246 |
|  | Sougué Somitié | | Secrétaire général | CNDH | PAPE - Jeunes et paix | M | 76677016 |
|  | Bagué Daouda | | Maire | Mairie de Poa |  | M | 70203008 |
|  | Bayili Jean Golbert | | Maire | Mairie de Dassa |  | M | 70759520 |
|  | Ganou Issifou | | Maire | Mairie de Siby |  | M | 70338696 |
|  | Dao Moctar | | Maire | Mairie Pompoï |  | M | 76679815 |
|  | Sara / Bintou Bintou | | Maire | Mairie Bana |  | F | 70292948 |
|  | Dicko Souhaibou | | Maire | Mairie Diguel |  | M | 70757763 |
|  | Cissé Souleymane Hamidou | | MDCAEF | Mairie Seytenga |  | M | 70369858 |

**Liste des sites visités**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéro** | **Désignation** | **Localisation** | **Projet** | **Responsable** |
|  | Dispositif Lave-main | Bobo Dioulasso / Mairie | Réponse à la COVID 19 |  |
|  | Espace jeunesse DAFRA | Bobo Dioulasso /Dafra |  |  |
|  | Véhicule | MAC Bobo |  |  |
|  | Dispositif Lave-main | Mosquée / |  |  |
|  | Gare routière de Dori | Dori | PADEL (composante 2) | Maiga |
|  | Entreprise de sérigraphie | Dori | CREM2 | Sawadogo |
|  | Entreprise de menuiserie | Dori | CREM2 | Balima |

**Liste des personnes rencontrées (Mme Kaboré Rasmata)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Num.** | **Noms** | **Prénoms** | **Structure** | **Fonction** | **Sexe** | **Contact** | **Email** | **Lieu** |
| 1 | YAOGO | Gilles | 5 jeunes maçons communautaires du projet |  | H | 68248398 |  | Ouaga-dougou |
| 2 | KAFANDO | Rose |  | F | 79073847 |  |
| 3 | NIKIEMA | Richard |  | H | 54690346 |  |
| 4 | LEGLEGUE | Ismaël |  | H | 77573083 |  |
| 5 | ROMBA | Saidou |  | H | 76636518 | rombsay@yahoo.fr |
| 6 | DIABRE | Kandja Abraham | PNUD | Spécialiste appui projet | H | 70676285 | abraham.diabri@undp.org | Kaya |
| 7 | CIPRIEN | Ganfon | PNUD | Expert stab | H |  |  |
| 8 | OUEDRAOGO | Yacouba | DRFSNFAH CNR | Directeur régional Action Sociale | H | 70722128 | yacoubhs@yahoo.fr |
| 9 | HIEN/TRAORE | N. Blanche | DRJPEE.CN | DR. Jeunesse | F | 70454164 | nida.blanche@yahoo.fr |
| 10 | SEGUEDA | B. Casimir | Gouvernorat | Gouverneur | H | 70279810 | casimirsegueda@yahoo.fr |
| 11 | SAWADOGO | Moumini | AIGSD | Trésorier adjoint | H | 71291241 |  |  |
| 12 | SAWADOGO | Mohoumadi | CRJ-CN | Président | H | 70680101 | crjcn2009@gmail.com |  |
| 13 | SAWADOGO | Dieudonné | ONAFAR | Président | H | 70234609 | acdkaya@gmail.com |  |
| 14 | OUEDRAOGO | Oumarou | ONAFAR | Membre | H | 70225361 | Ouedoumar01@gmail.com |  |
| 15 | OUEDRAOGO | Adama | ARJFCPB | Président | H | 70456172 |  |  |
| 16 | OUEDRAOGO | W. Marie Ange | Ambassadeurs de la paix | Membre | F | 73509039 | wendyammarieange@gmail.com |  |
| 17 | OUEDRAOGO | Hamado | Ambassadeurs de la paix | Chef du village | H | 71301258 |  |  |
| 18 | SAWADOGO | Saidou | Ambassadeurs de la paix | Membre | H | 70765373 |  |  |
| 19 | OUEDRAOGO | Rasmata | Femmes du marché résilientes à la COVID19 | Présidente | F | 72418131 |  | Kaya |
| 20 | OUEDRAOGO | Kadidiata | Secrétaire | F | 71438010 |  |
| 21 | Zoonga | Salamata | Trésorière | F | 60850976 |  |
| 22 | OUEDRAOGO | Zalissa | Gestionnaire de stock | F | 70507584 |  |
| 23 | KOANDA | Karim | Gestionnaire de stock | H | 73681644 |  |
| 24 | BAMOGO | Ka | Scoops Relwende | Présidente Ménagère | F | 74230794 |  | Kaya |
| 25 | SAWADOGO | Rosalie | Secrétaire ménagère | F | 52036175 |  |
| 26 | BAMOGO | Mariam | Trésorière ménagère | F | 74810360 |  |
| 27 | BAMOGO | Rasmata | Ménagère | F | 74470403 |  |
| 28 | NABALOUM | Rimnojdo | Ménagère | F | 64034234 |  |
| 29 | OUEDRAOGO | Jeanne Françoise | Ménagère | F | 78683051 |  |
| 30 | BAMOGO | Awa | Ménagère | F | 77174530 |  |
| 31 | GANABA | Balkissa | Ménagère | F | 74715353 |  |
| 32 | NIAMPA | Kouka Julienne | Ménagère | F | 57504861 |  |
| 33 | BAMOGO | Fatimata | Ménagère | F | 56811485 |  |
| 34 | BAMOGO | Pogotoin | Ménagère | F | 56575612 |  |
| 35 | SAWADOGO | Pogoyinsingo | Ménagère | F | 65396570 |  |
| 36 | BAMOGO | Assetou | Ménagère | F | 65663008 |  |
| 37 | SAWADOGO | Rasmata | Ménagère | F | 61881626 |  |
| 38 | SAWADOGO | Asseta | Ménagère | F | 57334681 |  |
| 39 | OUEDRAOGO | Mamounata | Ménagère | F | 56530644 |  |
| 40 | SAWADOGO | Awa | Femme au marché résilient COVID19 |  | F | 60424022 |  |  |
| 41 | SANA | Awa |  | F | 73001848 |  |  |
| 42 | BAGAGNAN | Kadiguiatou |  | F | 53500004 |  |  |
| 43 | Simian | Asseta |  | F | 72722035 |  |  |
| 44 | DRABO | Alimata |  | F | 61018495 |  |  |
| 45 | SANA | Awa |  | F | 73642405 |  |  |
| 46 | OUEDRAOGO | Alimata |  | F | 54366210 |  |  |
| 47 | DIANDE | Kadidiata |  | F | 65165960 |  |  |
| 48 | OUEDRAOGO | Habibou |  | F | 62858770 |  |  |
| 49 | GUIRA | Safiata |  | F | 74055066 |  |  |
| 50 | SANA | Assetou |  | F | 66506672 |  |  |
| 51 | SAWADOGO | Alimata |  | F | 73408846 |  |  |
| 52 | OUEDRAOGO | Hafsata |  | F | 71637843 |  |  |
| 53 | SAWADOGO | Pascaline |  | F | 71165374 |  |  |
| 54 | CISSE | Hadissa |  | F | 62276862 |  |  |
| 55 | GUIRA | Balkissa |  | F | 74344905 |  |  |
| 56 | BAGA | Emmanuel | PNUD | Spécialiste en suivi evaluation | H |  | emmanuelbaga@undp.org |  |
| 57 | TANKOANO | L. Hermann | PNUD/unité résiliente | Gestionnaire de projet | H |  | Hermann.tankoano@undp.org |  |
| 58 | YOUGBARE | Robert | Consultant | Consultant | H |  | youbare@gmail.com |  |
| 59 | OUEDRAOGO | Oussimane | CTN-RRC/résilience PNUD | CTN-RRC/résilience | H |  | Oussimane.ouedraogo@undp.org |  |
| 60 | HIEN | Liliane Aimée | PNUD | Spécialiste appui programme | F |  | liliane.hien@undp.org |  |
| 61 | MAHAMANE | Ousmane | COSED | CTP Etat de droit justice et DH | H | 75870016 | Mahamane.amadou@undp.org |  |
| 62 | BAGA | Emmanuel | PAPE | Spécialiste SIE | H |  | Emmanuel.baga@undp.org |  |
| 63 | KINI | Dieudonné | Unité gouvernance | Team leader | H |  | Dieudonne.kini@undp.org |  |
| 64 | YOUGBARE | Robert | Consultant | Consultant | H |  | yougbare@gmail.com |  |
| 65 | ZAONGO | Eudoxie | Acclab |  | F | 57664990 | eudoxie.ouedraogo@undp.org |  |
| 66 | DOUAMBA | Koritimi | COSED | Experte M&E | F | 07770085 | koritimi.douamba@undp.org |  |
| 67 | SOME | Stella | COSED | Coordinatrice | F | 54081441 | stella.some@undp.org |  |
| 68 | SAMANDOULGOU | Rasmata | Consultante | Consultante | F | 70696466 |  |  |
| 69 | YAO-YAO | Aissatou | Consultante | Consultante | F |  | aissatou@gmail.com |  |
| 70 | LAMIDIEU | Jonas | PNUD résilience | Spécialiste résilience | H | 77745557 |  |  |
| 71 | SAWADOGO | Kouka | Association Relwende |  | F | 74569775 |  | Kaya |
| 72 | BAMOGO | Tene |  | F | 56886924 |  |
| 73 | KARGOUGOU | Zenabo |  | F | 72690100 |  |
| 74 | OUEDRAOGO | Roukietou |  | F | 77731339 |  |
| 75 | ZABRE | Ruth |  | F | 71167534 |  |
| 76 | OUEDRAOGO | Mamounata |  | F | 63337952 |  |
| 77 | OUEDRAOGO | Zenabo |  | F | 67093516 |  |
| 78 | KOBYAGDA | Issa | DGEP | DG | H | 70726219 | kobin13@yahoo.fr |  |
| 79 | SILGA | Maxime | DGEP/DSPES | Chef de service | H | 76433574 | silgmax@gmail.com |  |
| 80 | TAPSOBA | Marak | DGEP/DSPES | Chef de service | H | 70990501 |  |  |
| 81 | SAWADOGO | Boureima | DGEP/DSPES | Chef de service | H | 71996557 |  |  |
| 82 | YANOGO | Eric J.G. | DGDT/PADEL | Charge du projet | H | 76744388 | yanogogolbert@gmail.com |  |
| 83 | SY/BARRY | Salimata | DGCOOP/DCM | Chef de service | F | 70255923 | barryssa@yahoo.fr |  |
| 84 | TRAORE | Yaya | DREP/CNR | DR | H | 70613310 | trayaore@yahoo.fr |  |
| 85 | KAGAMBEGA | Rasmata | Coopérative Relwende |  | F | 63349466 |  | Kaya |
| 86 | OUEDRAOGO | Rakieta |  | F | 77808460 |  |
| 87 | ZABRE | Fatimata |  | F | 54376510 |  |
| 88 | OUEDRAOGO | Rasmata |  | F | 52394613 |  |
| 89 | KAGONE | Aminata |  | F | 65454148 |  |
| 90 | SAWADOGO | Zenabo |  | F | 55050503 |  |
| 91 | OUEDRAOGO | Aibata |  | F | 71441137 |  |
| 92 | SAWADOGO | Balkissa |  | F | 57794361 |  |
| 93 | OUEDRAOGO | Kangou |  | F | 55869829 |  |
| 94 | OUEDRAOGO | Fatimata | Association Sougre Nooma des femmes vendeuses de fruits et légumes |  | F | 75679110 |  | Kaya |
| 95 | SAWADOGO | Zahana |  | F | 73896332 |  |
| 96 | SAKANDE | Balkissa |  | F | 70566987 |  |
| 97 | ZANGA | Zenabou |  | F | 62599809 |  |
| 98 | SORE | Kadidiatou |  | F | 62294257 |  |
| 99 | OUATTARA | Anzata |  | F | 70400221 |  |
| 100 | GARBA | Mahamadou |  | F | 73226544 |  |
| 101 | OUEDRAOGO | Missiri |  | F | 60093460 |  |
| 102 | SANA | Salamata |  | F | 53605811 |  |
| 103 | KABORE | Romain | DEPEAJ/MJPEE | Directeur | H | 70978450 | kaborerom@gmail.com |  |

**Les focus groupes réalisés**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nombre de focus** | **Régions** | **Groupes concernés** |
| 27 focus au total | Dédougou  Koudougou  Douroula  Ouaga | Equipe PAMED, Mairie et Services techniques  Directeurs régionaux des services techniques (agriculture, environnement, etc.)  Groupement en charge de FENIL, Femmes productrices de LIAM  Les PTF, les quatre Unités du PNUD, les Maires et les Présidents des Conseils Généraux bénéficiaires. |
| Bobo  Dori  Ouaga | La Maison d'arrêt et de correction (prisonniers) et le Gouvernorat (membres du démembrement régional de l'ONAPREGECC)  Les transporteurs et les bénéficiaires de la nouvelle gare routière de Dori  Les jeunes maçons, bénéficiaires de formation, la DGEP (MINEFID) et le MJDHPC (représentants des diverses structures bénéficiaires de l'appui du PNUD) |
| Kaya  Ouaga | Le groupe de PDI et autochtones, la coopérative Relwendé fabricante de foyer à trois pierres améliorées, le groupe des ambassadeurs de la paix et les occupants du marché résilient au COVID-19  ATAD, HCRUN, le Ministère de la jeunesse, les Agents de la DGEP et les autres agences des Nations Unies en ligne |

##### A6. Liste des documents consultés

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulés** | **Date d’élaboration** |
| 1. Descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso | 2018-2022 |
| 1. Guide d’évaluation du PNUD (version révisée) | Juin 2021 |
| 1. Rapports annuels du PNUD | 2019 & 2020 |
| 1. Rapports d’évaluation des projets du Programme de Coopération Pays | 2018-2020 |
| 1. Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) | 2016-2020 |
| 1. Rapport du Programme d’Urgence Sahel (PUS-BF) | 2019 |
| 1. Evaluation de la Prévention et la consolidation de la Paix |  |
| 1. CPD 2018-2020 et le cadre de résultats ajusté 2018-2022 |  |
| 1. Rapports de progrès vers les résultats du programme pays 2018-2020 par composante |  |
| 1. Rapports de revues annuelles du programme de coopération pays |  |
| 1. Nouvelle règlementation des projets et programmes |  |
| 1. Les PRODOCS des projets |  |
| 1. Les Plans Stratégiques du PNUD | 2018-2021 & 2022-2025 |
| 1. Le CPD 2018-2020 résumé |  |
| 1. UNDAF 2018-2020 |  |
| 1. Les Plans de Travail Annuel des projets | 2019, 2020, 2021 |
| 1. Les rapports des visites conjointes |  |
| 1. Les rapports annuels des projets | 2018, 2019, 2020 |
| 1. La présentation Powerpoint du CPD 2018-2022 du PNUD Burkina Faso |  |
| 1. Les infographies des projets |  |

##### A7. Tableau des projets/programmes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Projets** | **Axe1** | **Axe2** | **Axe3** |
| 1 | Programme de renforcement de la résilience au Burkina Faso {Jan-Oct. 2020} |  | x | x |
| 2 | Projet de renforcement des capacités pour un relèvement Résilient- Phase 2 {Juil. 2018- Déc. 2020} |  |  | x |
| 3 | Projet de promotion du JATROPHA CURCAS comme source de biocarburant durable au Burkina Faso {Jan-Déc. 2019} |  | X | x |
| 4 | Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation à l'appui de la résilience dans la région du Sahel : promouvoir des solutions de développement durable tenant comptes des risques {2019-2021} |  | x | x |
| 5 | Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma : {2019-2022} |  | x | x |
| 6 | Projet « Prévention de l’extrémisme violent par la résilience des communautés au Burkina Faso », {2020-2021} |  |  | x |
| 7 | Programme d'amélioration des Moyens d’Existence Durables en milieu rural {2020-2024} |  | x | x |
| 8 | Programme de renforcement de la résilience face aux crises {Juin- Déc. 2020} |  |  | x |
| 9 | Appui au Plan National de Réponse à la COVID-19 au Burkina Faso {2020-2022} |  | x | x |
| 10 | Commerce Transfrontalier pour la Consolidation de la Paix dans la région du Liptako-Gourma {Avril 2021-mars 2022} |  |  | x |
| 11 | Projet renforcement des capacités nationales de résilience (composante crème 2), {….} |  |  | x |
| 12 | Programme de renforcement de la résilience face aux chocs au Burkina Faso {Juin- Déc. 2020} |  |  | x |
| 13 | Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso (ou Projet SAPIC) |  |  | x |
| 14 | Réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels causés par les changements climatiques et renforcer leur résilience en mettant l’accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides du bassin de la Mare d’Oursi » (EBA-FEM)  {2015- 2020} |  | x | x |
| 15 | Projet « prévention de l’extrémisme violent par la résilience des communautés au Burkina Faso », {1er avril 2020 au 30 juin 2021} |  |  | x |
| 16 | Collaborate and Innovate for Business Resilience and Inclusive Solutions (COLIBRIS) {Juin 2021 – Décembre 2022} |  | x | x |
| 17 | Building Community Resilience through Trade for Peace for COVID-19 Response and Recovery {Mars 2021- Mars2022} |  |  | x |
| 18 | Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation à l’appui de la résilience dans la région du Sahel : promouvoir des solutions de développement durable tenant compte des risques {2019-2021} |  |  | x |
| 19 | Programme d’Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) | x |  |  |
| 20 | Projet PBF/IRF-292 : Jeunes et Paix : « Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso » (BURKINA-FASO) No00113701  PILIER 3 : *Croissance inclusive durable, emplois décents et sécurité alimentaire* |  | x |  |
| 21 | Inclusive digital transformation to accelerate progress towards the SDGs |  | x |  |
| 22 | Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres |  | x |  |
| 23 | Programme d’Appui à la Participation Citoyenne à la Décentralisation et au Développement local (PAPCiDDeL) |  | x |  |
| 24 | Acceleretor Lab Network |  | x |  |
| 25 | Projet Femmes-Jeunes Entreprenants et Citoyenneté (ProFeJeC) |  |  | x |
| 26 | Projet Cohésion sociale : État de droit et, Sécurité (COSED), (Aout 2019- Déc. 2021) | x |  |  |
| 27 | Projet Jeunes et paix : Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso, (Jan 2019- avril 2021) | x |  |  |
| 28 | Projet d’appui aux processus électoraux du Burkina Faso (2019- 2021) | x |  |  |

##### A8. Code de conduite signé par les évaluateurs

Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : \_**Mme YAO-YAO AISSATOU CISSE**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’organisation de consultation (le cas échéant) : \_**PNUD BURKINA FASO**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.

Signé à **Ouagadougou** le **XX/XX/2021**

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : \_**Mme KABORE RASMATA SAMANDOULOUGOU** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’organisation de consultation (le cas échéant) : \_**PNUD BURKINA FASO**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.

Signé à **Ouagadougou** le **XX/XX/2021**

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : \_**Dr. YOUGBARE ROBERT** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’organisation de consultation (le cas échéant) : \_**PNUD BURKINA FASO**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.

Signé à **Ouagadougou** le **XX/XX/2021**

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

----------------------------------------------

1. Les Fenêtres de financement du PNUD sont un mécanisme de financement commun et flexible qui offre aux partenaires une opportunité stratégique de contribuer à la réalisation de l’Agenda 2030 pour le développement durable. [↑](#footnote-ref-2)
2. Confère annexe 7 : Tableau des projets/programmes dont au moins un volet concoure à l’atteinte des objectifs l’axe 2 [↑](#footnote-ref-3)
3. Le Programme de renforcement de la résilience au Burkina Faso (Jan-Oct. 2020), le Projet de renforcement des capacités pour un relèvement Résilient- Phase 2 (Juil. 2018- Déc. 2020), le Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation à l'appui de la résilience dans la région du Sahel : promouvoir des solutions de développement durable tenant comptes des risques (2019-2021), le Projet renforcement des capacités nationales de résilience (composante crème 2), le Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe et d’adaptation à l’appui de la résilience dans la région du Sahel : promouvoir des solutions de développement durable tenant compte des risques (2019-2021), le PAMED, etc. [↑](#footnote-ref-4)